

# Document de travail

## Notes et analyses de l'ITCEQ

N° 43 – 2016

La réalisation des objectifs du millénaire pour le  
développement par la Tunisie :  
Tendances globales, disparités et perspectives

Iyad DHAOUI



La présente note est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émises dans cette publication sont celles de l'auteur et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

*Cette note est réalisée dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale des Etudes Sociales. L'auteur tient à remercier Mr. Habib Zitouna et Mme Samira Chebaane pour leurs remarques et leurs commentaires.*

## Résumé

Cette note a pour but de montrer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par la Tunisie afin de décrire les états des lieux des cibles atteintes ou encore inachevées. Les cibles atteintes concernent principalement l'accès universel à l'éducation et la diminution des taux de pauvreté. En revanche, le pays n'arrive pas à résoudre le problème de chômage, surtout des jeunes diplômés et des femmes. La Tunisie demeure éloignée de la cible de l'amélioration de la santé maternelle. Enfin, Des disparités régionales persistantes caractérisent l'évolution de la majorité des indicateurs.

Mots clés : OMD – Pauvreté – Education – Egalité – Santé - Environnement-Partenariat.

## Abstract

The millennium Development Goals (MDGs) derive from earlier development targets. Tunisia achieved many goals, but is still fighting in order to achieve improvements in some others. The country has achieved universal education and diminished poverty. However, it has not achieved the target of providing decent employment f, especially, for women and young people. Tunisia remains far from the target of improving maternal health. Persistent regional disparities characterize the evolution of the majority of indicators.

Keywords: MDGs- Poverty - Education – Gender equality - Health - Environment – Partnership

## ملخص

تسعى الأهداف الإنمائية للألفية إلى تحفيز التنمية من خلال تحسين الظروف الإجتماعية و الإقتصادية. تهدف هذه الدراسة إلى التعرف على مدى تحقيق تونس لهذه الأهداف من خلال عديد المؤشرات. تباينت درجة التقدم المحرز نحو تحقيق جميع أهداف الألفية إذ تم انجاز الكثير من الأهداف بينما هناك صعوبة في مسار تحقيق البعض الآخر.

أظهرت الدراسة تحقيق البلاد تعميم التعليم الإبتدائي و الحد من نسب الفقر، غير أن بعض الأهداف لم تحقق بعد من ذلك صعوبة توفير العمالة الكاملة والمنتجة والعمل اللائق للجميع بمن فيهم النساء والشباب أيضا، يبقى تعزيز المساواة بين الجنسين وتمكين المرأة ومؤشرات تحسين صحة الأمهات دون المطلوب. التفاوتات الجهوية المستمرة تميز تطور معظم المؤشرات.

كلمات مفتاحية: الأهداف الإنمائية للألفية - التعليم - المساواة بين الجنسين - الصحة - البيئة - الشراكة.

## Sommaire

Introduction.....	1
Contexte économique et social.....	2
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.....	8
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous .....	21
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	28
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	41
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle .....	44
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies .....	50
Objectif 7 : Assurer un environnement durable.....	54
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.....	62
Les OMD : Avis critiques .....	65
Analyse des disparités régionales avec l'ACP .....	67
Au-delà des OMD : Réflexions prospectives vers les ODD .....	75
Conclusion.....	80
Bibliographie.....	81
Annexes : .....	82

## Liste des Figures

<b>Fig.1</b> : Evolution de la croissance économique et la croissance de la population -----	2
<b>Fig.2</b> : IDH et ses composantes en 2000 et en 2004 -----	5
<b>Fig.3</b> : Evolution du taux de pauvreté (nouvelle méthodologie) -----	9
<b>Fig.4</b> : Evolution de la proportion de la population pauvre, disposant de moins de \$1,25 ou \$2 par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) -----	9
<b>Fig.5</b> : Evolution de l'indice de l'écart de la pauvreté -----	10
<b>Fig.6</b> : Evolution de l'indice de concentration de GINI -----	11
<b>Fig.7</b> : Evolution de la part du quintile le plus pauvre de la population dans le revenu -----	12
<b>Fig.8</b> : Evolution du taux de pauvreté selon les régions -----	12
<b>Fig.9</b> : Evolution des indicateurs du PNAFN -----	13
<b>Fig.10</b> : Répartition régionale des familles bénéficiaires du PNAFN en 2014 -----	14
<b>Fig.11</b> : Evolution du taux de chômage selon le sexe -----	15
<b>Fig.12</b> : Taux de chômage selon l'âge et par district en 2012 -----	16
<b>Fig.13</b> : Pourcentage de la population occupée par rapport à la population totale -----	17
<b>Fig.14</b> : Réduction de la dénutrition 1988-2011 -----	18
<b>Fig.15</b> : Indices anthropométriques en 2011 -----	19
<b>Fig.16</b> : Population dont la dépense alimentaire est inférieure au seuil alimentaire (en %) -----	20
<b>Fig.17</b> : Evolution du taux d'analphabétisme par sexe (10 ans et plus) (%) -----	26
<b>Fig.18</b> : Analphabétisme par région et milieu -----	27
<b>Fig.19</b> : Evolution de l'IPS pour les étudiants -----	32
<b>Fig.20</b> : Evolution du taux d'activité (en %) -----	34
<b>Fig.21</b> : Taux d'activité par région et par genre -----	35
<b>Fig.22</b> : Proportion des femmes occupée dans la population totale occupée (secteur non agricole) selon le statut dans la profession en 2011 (en %) -----	37
<b>Fig.23</b> : Salaires des le secteur privé, mois d'avril 2011 (en dinars) -----	38
<b>Fig.24</b> : Evolution de la proportion de femmes au parlement national -----	40
<b>Fig.25</b> : Pourcentage des enfants vaccinés -----	43
<b>Fig.26</b> : Taux de mortalité maternelle (pour 100 mille naissances vivantes) -----	45
<b>Fig.27</b> : Evolution du taux de prévalence contraceptive -----	47
<b>Fig.28</b> : Evolution du taux de prévalence contraceptive dans les régions -----	48
<b>Fig.29</b> : Evolution du nombre de cas notifiés de paludisme d'importation en Tunisie -----	51
<b>Fig.30</b> : Evolution de l'incidence de la tuberculose ( pour 100 mille habitants) -----	52
<b>Fig.31</b> : Proportion de zones forestières (% du territoire) -----	55
<b>Fig.32</b> : Emissions de CO2 (tonnes métriques par habitant) -----	56
<b>Fig.33</b> : Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès) -----	59
<b>Fig.34</b> : Ménage selon l'alimentation en eau potable (%) -----	59
<b>Fig.35</b> : Installations d'assainissement améliorées, en milieu urbain (% de la population urbaine y ayant accès) -----	60
<b>Fig.36</b> : Evolution des indicateurs d'endettement -----	62
<b>Fig.37</b> : Analyse en composante principale de la disparité régionale-Observation 2 [2011-2014] -----	70
<b>Fig.38</b> : Arbre hiérarchique de l'Observation 1 [2001-2004] -----	72
<b>Fig.39</b> : Arbre hiérarchique de l'Observation 1 [2011-2014] -----	73

## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1</b> : Indicateurs de l'IDH de la Tunisie en 2014 par rapport à certains pays et groupes -----	5
<b>Tableau 2</b> : IDHI de la Tunisie pour 2014 par rapport à certains pays et groupes -----	6
<b>Tableau 3</b> : Evolution du taux net de scolarisation pour les différentes tranches d'âge (%) -----	22
<b>Tableau 4</b> : Evolution des indicateurs de rendement interne (%)-----	25
<b>Tableau 5</b> : Evolution de l'indice de parité entre les sexes (IPS) pour les enfants de l'année préparatoire-----	28
<b>Tableau 6</b> : Evolution de l'IPS pour les élèves du 1 <sup>er</sup> cycle de l'EB-----	29
<b>Tableau 7</b> : Evolution de l'IPS pour les élèves du 2 <sup>ème</sup> cycle de l'EB technique-----	29
<b>Tableau 8</b> : Evolution de l'IPS pour les élèves du 2 <sup>ème</sup> cycle de l'EB général et de l'enseignement secondaire -----	30
<b>Tableau 9</b> : Evolution de l'IPS pour les élèves du secteur privé-----	30
<b>Tableau 10</b> : IPS par gouvernorat en 2014/2015-----	31
<b>Tableau 11</b> : Statistiques de l'emploi au T3-2015-----	36
<b>Tableau 12</b> : Présence de la femme dans la fonction publique (en 2014) -----	39
<b>Tableau 13</b> : Evolution des taux de mortalité néonatale et post-néonatale et des quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile (pour mille)-----	41
<b>Tableau 14</b> : Taux de mortalité néonatale et post-néonatale et des quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile par milieu de résidence (pour mille) -----	42
<b>Tableau 15</b> : Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole -----	43
<b>Tableau 16</b> : Décès maternels observés en 2008 et 1994 -----	45
<b>Tableau 17</b> : Taux d'accouchements non assistés (en %) -----	46
<b>Tableau 18</b> : Pourcentage des femmes bénéficiaires des consultations prénatales-----	48
<b>Tableau 19</b> : Nombre de cas d'infection du VIH/sida sur la période 1985-2011 -----	50
<b>Tableau 20</b> : Incidence régionale de la tuberculose (2011)-----	53
<b>Tableau 21</b> : Mobilisation des ressources en eau (Mm3) -----	56
<b>Tableau 22</b> : Les zones protégées à l'échelle nationale -----	57
<b>Tableau 23</b> : Indicateurs d'assainissements en 2013-2014-----	61
<b>Tableau 24</b> : Statistiques de l'habitat -----	61
<b>Tableau 25</b> : Evolution de l'aide publique au développement reçue -----	63
<b>Tableau 26</b> : Evolution de la possession des TIC -----	64
<b>Tableau 27</b> : La segmentation-Observation 1 [2001-2004] -----	72
<b>Tableau 28</b> : La segmentation -Observation 2 [2011-2014] -----	74

## Introduction

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont au nombre de huit. Ils sont issus de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies adoptée par 193 Etats et au moins 23 organisations internationales. Ces objectifs, qui devaient être atteints avant 2015, sont rattachés à des cibles et mesurés par une série de plus de 60 indicateurs. Ils recouvrent de grands enjeux humanitaires comme la réduction de l'extrême pauvreté et la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes et l'application du développement durable. (cf. l'Annexe 1 pour une description exhaustive).

En dépit de certains progrès significatifs, le bilan des réalisations des OMD par la Tunisie demeure mitigé. En effet, les taux de croissance économiques qui prévalaient avant 2011 n'ont pas donné d'impacts réels et positifs sur la population. A ce propos, le pays enregistre à l'échéance des OMD des taux relativement élevés de pauvreté et de chômage, touchant d'une manière significative les jeunes, les femmes, les diplômés du supérieur et les catégories marginalisées. Egalement, la persistance des disparités régionales reste encore marquée.

Ainsi, l'analyse de l'évolution des divers indicateurs et du degré de réalisation des OMD par la Tunisie est cruciale pour détecter les acquis, et surtout les lacunes dans le but d'élaborer des priorités. C'est l'objectif de cette note.

Aujourd'hui, la communauté internationale ouvre un débat qui consiste à élaborer un nouvel Agenda de développement post-2015 qui remplace le cadre des OMD. Les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui remplacent les OMD, ont même été publiés en 2015. Ces nouveaux objectifs portent sur la période 2015-2030. Le nouveau référentiel du développement du monde se décline en 17 objectifs et 169 cibles. Ainsi, en ce qui concerne la Tunisie, de nouvelles transformations socio-économiques doivent créer de la richesse et des chances égales pour tous et doivent générer une croissance inclusive permettant d'éradiquer la pauvreté et le chômage et contribuer à réduire les inégalités régionales.

Avant d'entamer l'analyse des OMD en Tunisie, un à un, nous nous proposons de faire une description brève du contexte économique et social.

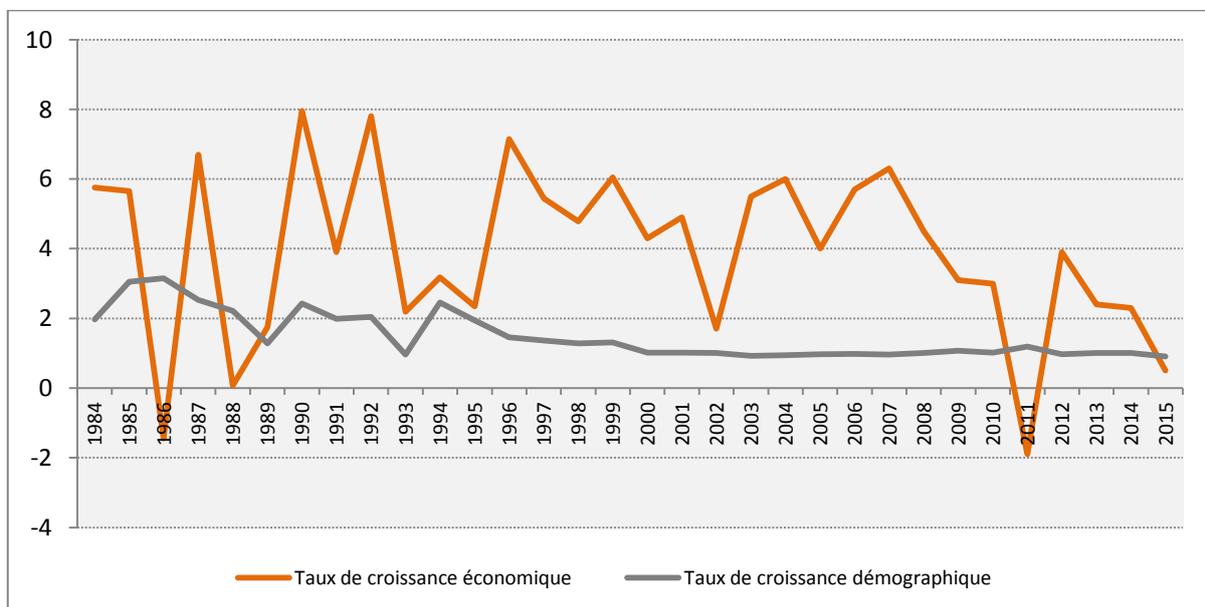
## Contexte économique et social

### Croissance économique

La Tunisie a adopté en 1986 un vaste programme d'ajustement structurel (PAS) contenant plusieurs réformes dont l'objectif ultime était le passage d'une économie peu intégrée au marché mondial et fortement administrée à une économie intégrée et régulée par le mécanisme du marché débouchant sur une croissance économique forte dans un environnement de stabilité monétaire.

Ainsi, la Tunisie a amélioré le cadre macro-économique à travers la réduction des déficits internes et externes ainsi que la réduction du taux d'inflation. Toutefois, cette amélioration du cadre macroéconomique ne s'est pas accompagnée d'une relance des investissements et d'une croissance suffisante pour réduire le chômage et bénéficier de manière égale à toutes les tranches de la population.

Fig.1 : Evolution de la croissance économique et la croissance de la population



Source : INS et Banque mondiale.

Par ailleurs et afin d'accompagner l'accord d'association avec l'union européenne, la Tunisie a lancé en 1995 un programme de mise à niveau de l'industrie (PMN) ayant pour objectif le renforcement de la capacité concurrentielle des entreprises,

l'encouragement du partenariat industriel, et le renforcement de l'environnement socio-économique de l'entreprise tunisienne.

Le PAS et les diverses mesures adoptées ont permis d'enregistrer une croissance économique, pendant des années, largement au dessus de la croissance démographique qui se situe actuellement aux alentours de 1%. En 2011, le pays a enregistré un taux de croissance négatif de -1.9% et un taux de croissance démographique de 1.19%. Depuis, l'écart entre ces deux taux se réduit.<sup>1</sup>

L'ajustement structurel devait être normalement synonyme de développement. Cependant, on observe un coût social substantiel et mal réparti. A ce propos, le marché du travail constitue un indicateur important de l'efficacité sociale du PAS.<sup>2</sup>

En effet, la déréglementation et l'intégration accrue dans le marché mondial a affecté la dimension sociale en trois points. Tout d'abord, au niveau des conditions et des mécanismes de reproduction de la force du travail, on remarque une tendance de plus en plus prononcée à la réduction du rôle de l'Etat à travers la réduction des subventions accordées aux entreprises et à la consommation, aggravée par la dépréciation et le glissement du dinar tunisien. Ensuite, au niveau de la dynamique de mobilisation et de gestion de la force de travail, les déséquilibres entre l'offre et la demande de travail sont aggravés par une segmentation accélérée du marché du travail. Enfin, au niveau des conditions et des mécanismes de partage de la valeur ajoutée, la bipolarisation sociale est de plus en plus prononcée. Cette situation signifie une réduction du poids de la classe moyenne.

Ces conditions n'ont pas permis la baisse du taux de chômage, surtout des jeunes et des femmes, la marginalité sociale de la population vulnérable, et une plus grande fragilisation du tissu social. Ce constat est retracé généralement au cours des premières années de l'adoption du PAS. Pour atténuer ces effets, le pays a introduit une série de réformes pour l'amélioration des performances économiques et la promotion du bien être social. Ces programmes ont conduit à un accroissement du

---

<sup>1</sup> La croissance démographique est perçue comme une menace pour le développement ; pourtant elle peut lui être favorable. Dans un premier temps, la croissance démographique nécessite un certain nombre de dépenses (nourriture, santé, éducation, etc.) prises en charge par la collectivité. Ces dépenses ne sont pas immédiatement productives. Cette situation oblige à des détours d'investissements freinant la croissance économique. Mais, l'augmentation de la population active donne un offre de travail structurellement plus élevée que la demande.

<sup>2</sup> Cf. Lachaud, (1994). «The Labour Market in Africa», Research Series, n° 102.

revenu réel des habitants et une réduction des inégalités sociales ; ce qui a eu pour corollaire d'atténuer la pauvreté qui est estimée à 15,5% en 2010 contre 23,3% en 2005 et 32,4% en 2000, selon l'INS.

### La valeur et le rang de l'IDH de la Tunisie

L'Indice de développement humain (IDH) est une mesure sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions clés du développement humain : vivre une vie longue et en bonne santé, acquérir des connaissances et jouir d'un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions.<sup>3</sup> La dimension de la santé est évaluée selon l'espérance de vie à la naissance ; la dimension de l'éducation est mesurée au moyen du nombre d'années de scolarisation pour les adultes âgés de 25 ans et plus et des années attendues de scolarisation pour les enfants en âge d'entrer à l'école. La dimension du niveau de vie est mesurée par le revenu national brut par habitant.<sup>4</sup> (cf. Annexe 2 et 3)

En 2014, avec un IDH de 0.72, la Tunisie est placée au 96<sup>ème</sup> rang sur un total de 188 pays. Entre 1980 et 2014, la valeur de l'IDH de la Tunisie a augmenté de 0,486 à 0,721, soit une augmentation de 48,4%. L'augmentation annuelle moyenne est d'environ 1,17%.

En ce qui concerne les progrès au niveau des composante de l'IDH, entre 1980 et 2014, l'espérance de vie à la naissance des tunisiens a augmenté de 12.8 ans. La durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans a augmenté de 4.8 ans et l'espérance de vie scolaire des enfants d'âge scolaire a augmenté de 6,3 ans. Le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA, 2011) a augmenté d'environ 101.8% entre 1980 et 2014. (cf. Annexe 4)

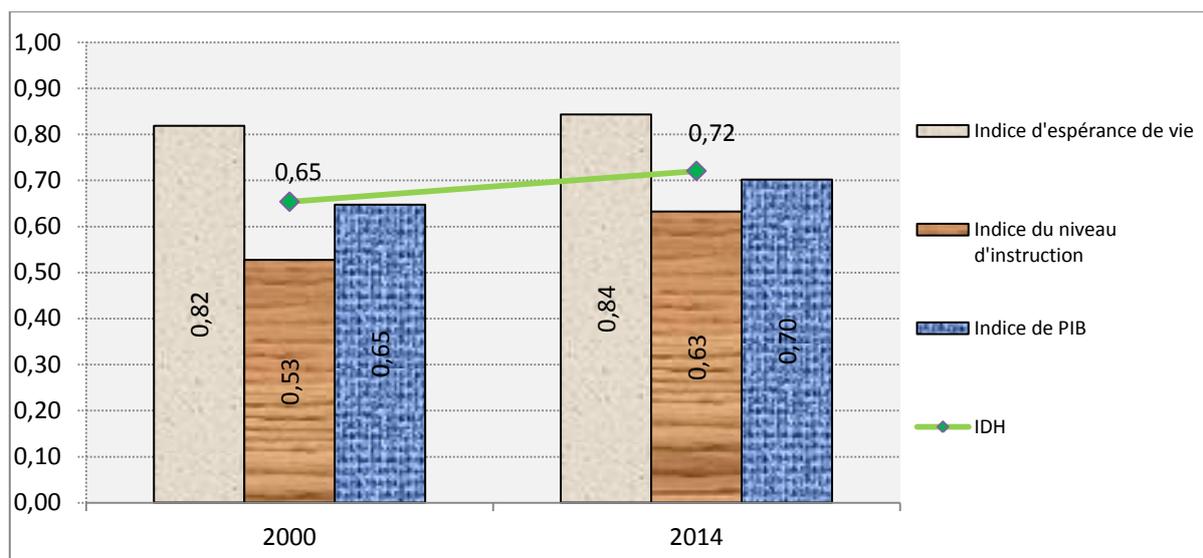
Le graphique suivant résume les progrès réalisés par la Tunisie dans chacun des indicateurs de l'IDH entre 2000, année d'adoption des OMD, et 2014, date escomptée de la réalisation de ces OMD.

---

<sup>3</sup> Définition du PNUD.

<sup>4</sup> L'IDH utilise le logarithme du revenu pour refléter l'importance décroissante du revenu avec un RNB croissant.

Fig.2 : IDH et ses composantes en 2000 et en 2014



Source : PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2015*, et calculs de l'auteur.

L'ensemble des composantes de l'IDH a enregistré une amélioration. Grâce à la mise en œuvre d'une politique de population axée sur la maîtrise de la croissance démographique et la valorisation des ressources humaines aux niveaux de l'éducation et la santé, l'IDH est passé de 0.65 à 0.72 entre 2000 et 2014.

### L'évaluation des progrès par rapport à d'autres pays

Les progrès à long terme peuvent être utilement comparés à d'autres pays. Par exemple, au cours de la période comprise entre 2000 et 2014, la Tunisie, le Liban, la Jordanie, l'Égypte et le Maroc ont connu différents degrés de progrès vers l'augmentation de leur IDH.

Tableau 1 : Indicateurs de l'IDH de la Tunisie en 2014 par rapport à certains pays et groupes

	IDH 1990	IDH 2000	IDH 2014						
			Composante de l'IDH				IDH	Rang	
			Espérance de vie à la naissance	Espérance de vie scolaire	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant			
Liban	n.d	n.d	79.3	13.8	7.9	16.5	0.769	67	
Jordanie	0.623	0.705	74.0	13.5	9.9	11.3	0.748	80	
Egypt	0.546	0.622	71.1	13.5	6.6	10.5	0.690	110	
<b>Tunisie</b>	<b>0.567</b>	<b>0.654</b>	<b>74.8</b>	<b>14.6</b>	<b>6.8</b>	<b>10.4</b>	<b>0.721</b>	<b>96</b>	
Maroc	0.457	0.528	74.0	11.6	4.4	6.8	0.682	126	
Pays arabe	n.d	n.d	70.6	12.0	6.4	15.7	0.686	-	
IDH élevé	n.d	n.d	75.1	13.6	8.2	13.9	0.740	-	

Source: PNUD, *Rapports sur le développement humain, 2015*.

En 2014, l'IDH de la Tunisie, de 0.721, est inférieur à la moyenne de 0.744 pour le groupe des pays à développement humain élevé, et au-dessus de la moyenne de 0,686 pour les pays arabes.

### L'IDH ajusté aux inégalités

L'indicateur de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) prend en compte l'inégalité dans les trois dimensions de l'IDH par ajustement de la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son niveau d'inégalité.<sup>5</sup> Ainsi, l'IDHI est un niveau moyen de développement humain sensible à la répartition. La différence entre l'IDHI et l'IDH correspond au coût de l'inégalité du développement humain, que l'on appelle aussi la perte de développement humain due à l'inégalité.

**Tableau 2** : IDHI de la Tunisie pour 2014 par rapport à certains pays et groupes

	Indice d'espérance de vie ajusté aux inégalités	Indice d'éducation ajusté aux inégalités	Indice de revenu ajusté aux inégalités	coefficient d'inégalité humaine	IDH	IDHI	Toutes les pertes	Différence par rapport au rang IDH
Liban	6.7	24.1	30.0	20.2	0.769	0.609	20.8	-15
Jordanie	11.9	16.9	20.5	16.4	0.748	0.625	16.5	-2
Egypt	13.4	40.9	14.2	22.8	0.690	0.524	24.0	-5
<b>Tunisie</b>	<b>10.6</b>	<b>34.6</b>	<b>18.9</b>	<b>21.4</b>	<b>0.721</b>	<b>0.562</b>	<b>22.0</b>	<b>-2</b>
Maroc	16.8	45.8	23.0	28.5	0.682	0.441	29.7	-2
Pays arabe	17.4	38.9	17.7	24.7	0.686	0.512	25.4	-
IDH élevé	10.7	16.8	29.4	19.0	0.740	0.600	19.4	-

Source: PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2015.

L'IDH de la Tunisie pour 2014 était de 0.721. Cependant, lorsque la valeur est ajustée pour prendre en compte l'inégalité, l'IDH tombe à 0.562, soit une perte de 22% en raison de l'inégalité dans la distribution des indices de dimension IDH. L'IDHI du Maroc était de 0.441, du à une perte de 29.7%. La perte moyenne en raison de l'inégalité pour le groupe des pays à développement humain élevé était de 19,4% contre 25.4% pour les pays arabes. Le coefficient d'inégalité humaine pour la Tunisie est égal à 21.4% contre 24.7% pour les pays arabe.

<sup>5</sup> Cet indicateur est retenu par le PNUD.

Conclusion:

- ▶ Taux de croissance appréciable, baisse de la pauvreté; mais incapacité de résoudre le problème du chômage.
- ▶ IDH en amélioration; mais classement moyen, quoique meilleur que la moyenne des pays arabes.
- ▶ L'ajustement de l'IDH par les inégalités fait diminuer le classement, mais moins que les autres pays arabes.

## Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

### Les réalisations :

- ❖ Réduction de moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté ;
- ❖ Le pays n'arrive pas à éradiquer la pauvreté extrême ;
- ❖ Le pays n'arrive pas, à moyen terme, à atteindre la cible " assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif " ;
- ❖ Un tunisien sur cinq consacre pour la consommation alimentaire une somme inférieure à celle requise pour se procurer le minimum d'apport calorique quotidien.

### Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

#### Evolution du taux de pauvreté

Le seuil de pauvreté en Tunisie est calculé à partir de l'enquête sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages réalisée de manière quinquennale par l'Institut National de la Statistique (INS).<sup>6</sup>

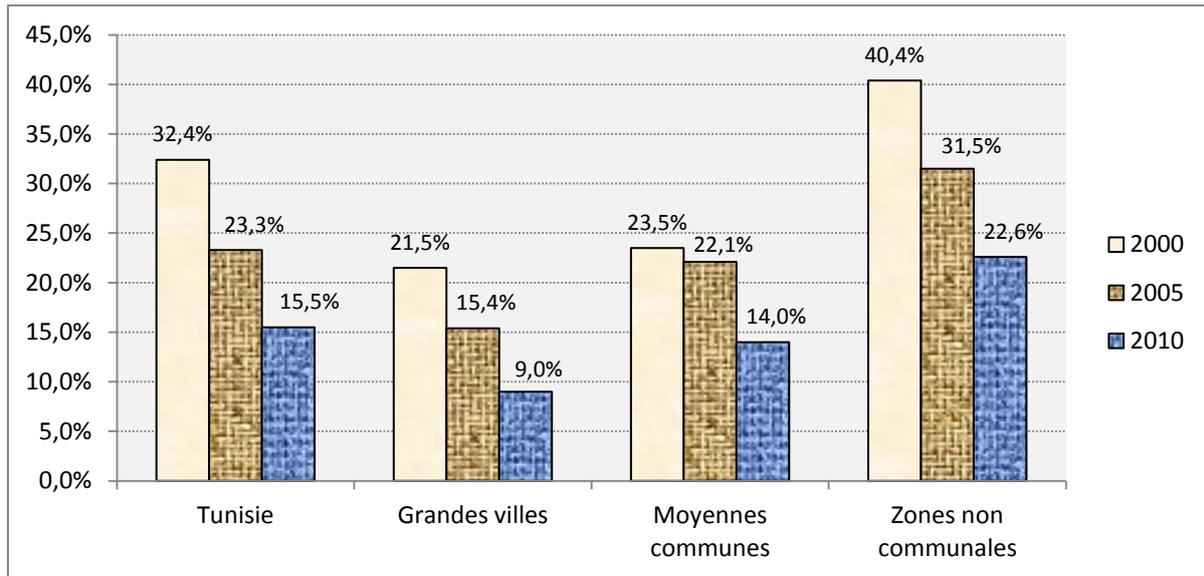
Selon la méthodologie révisée<sup>7</sup> de l'INS, le taux de pauvreté se situe en 2010 à 15,5%, contre 32,4% en 2000, enregistrant ainsi une réduction de moitié en 10 ans. La pauvreté touche surtout la population rurale, où plus d'une personne sur 5 vit encore sous le seuil de pauvreté en 2010.

---

<sup>6</sup> Les huit enquêtes ont été réalisées en 1968, 1975, 1970, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2010.

<sup>7</sup> Cette méthode consiste à calculer un seuil de pauvreté en partant de la même population de référence dans les deux milieux (communales et non communales). Le seuil de pauvreté est calculé sur la base de deux composantes. Une composante alimentaire, calculée sur la base du besoin énergétique recommandé (2200 Kcal/j) et du coût de la calorie, et une composante non alimentaire, estimée sur la base d'un modèle de régression expliquant le Log de la dépense totale :  $Y = \delta \text{Log}(X) + \beta X + \delta Z + d$ . avec X : les dépenses totales ; Y : part des dépenses alimentaires ; Z : taille de ménage. Par ailleurs, cette méthode permet à calculer deux seuils de pauvreté : un seuil haut (seuil de vulnérabilité) et un seuil bas (pauvreté extrême).

**Fig.3 : Evolution du taux de pauvreté (nouvelle méthodologie)**

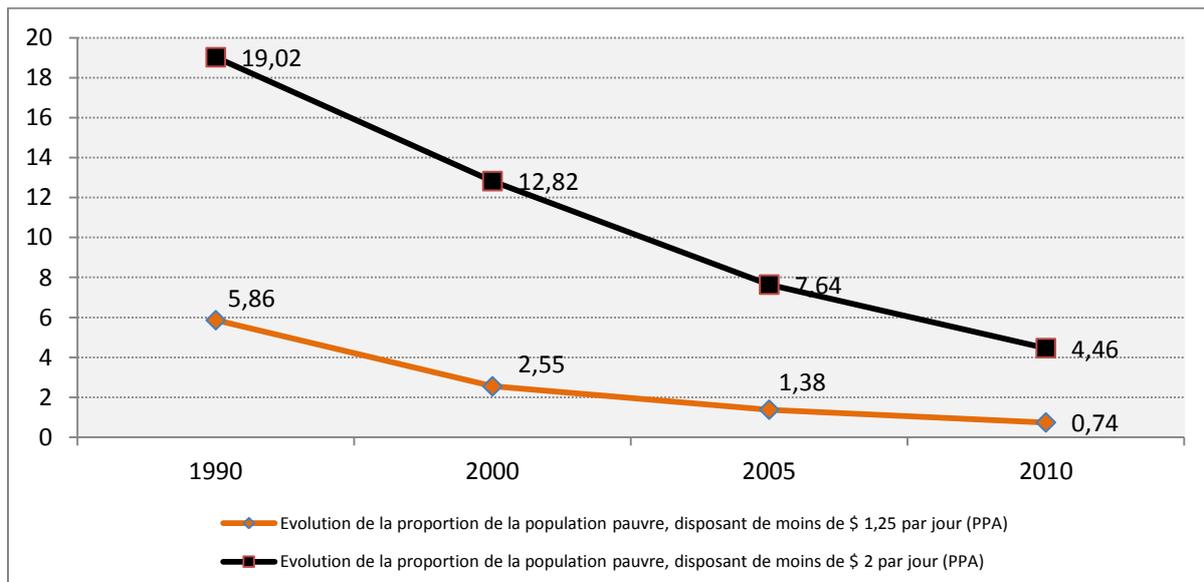


Source : Enquêtes BCM -INS 2010.

Le taux de pauvreté extrême se situe en 2010 à 4.6%, contre 12% en 2000. La pauvreté extrême est prépondérante dans les milieux ruraux, où près d'une personne sur 10 vit encore sous le seuil de pauvreté en 2010. En dépit de la baisse de taux de pauvreté extrême durant cette période, l'effectif des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est resté stable.

Pour la Banque mondiale, l'extrême pauvreté se situe à 1,25 dollar par jour (selon les prix de 2005).

**Fig.4 : Evolution de la proportion de la population pauvre, disposant de moins de \$1,25 ou \$2 par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)**



Source : Banque Mondiale – base de données (Tunisie).

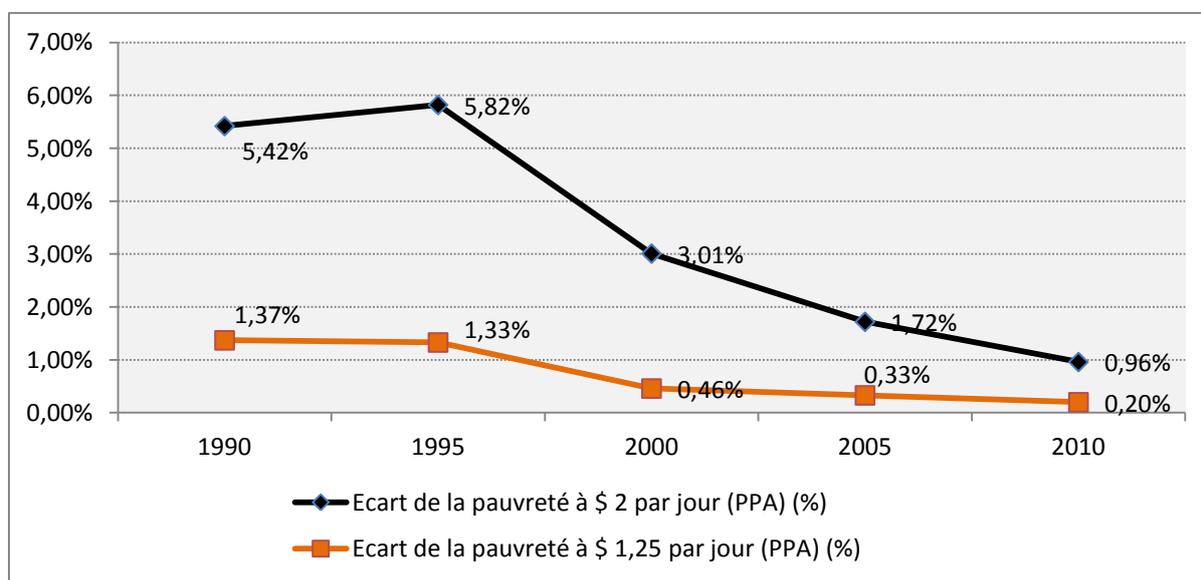
La proportion de la population pauvre disposant de moins de \$ 1.25 par jour est passée de 2.55% en 2000 à 0.75% en 2010. Donc, la Tunisie a atteint l'objectif de réduire de moitié cette catégorie de population.

## Evolution des inégalités

### L'écart de la pauvreté

Pour mesurer la pauvreté, la Banque mondiale utilise la proportion de personnes se situant sous le seuil de pauvreté, également appelé incidence de pauvreté. Toutefois, l'indicateur par tête ne donne aucune information sur les différences du revenu au sein de la population pauvre. Donc, l'indicateur d'écart de pauvreté (*poverty gap*) mesure la distance des personnes par rapport au seuil de pauvreté, c'est-à-dire, la profondeur de la pauvreté. Aussi, l'indicateur écart de pauvreté au carré (*squared poverty gap*) est une mesure souvent décrite comme indicative de la sévérité de la pauvreté. L'utilisation de ce dernier indicateur revient à pondérer l'écart de pauvreté en fonction de lui-même, de manière à privilégier les personnes en situation d'extrême pauvreté. En d'autres termes, l'écart de pauvreté au carré prend en compte l'inégalité parmi les pauvres.

Fig.5 : Evolution de l'indice de l'écart de la pauvreté

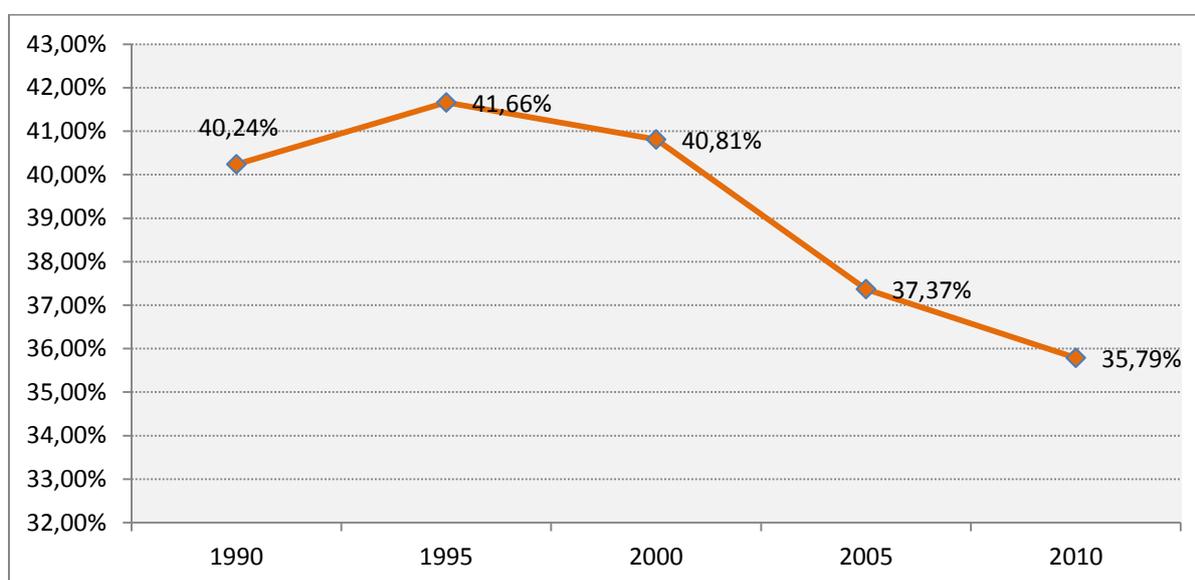


Source : Banque Mondiale – base de données (Tunisie).

Entre 2000 et 2010, l'écart de la pauvreté à \$ 1.25 se réduit de plus de la moitié. Ainsi, le niveau de revenu dont disposent les pauvres, et comparativement au seuil de pauvreté fixé, diminue.

Un autre indicateur mesurant l'écart de pauvreté est celui de l'indice de concentration de GINI. Cet indice indique dans quelle mesure la répartition des revenus (ou dans certains cas les dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte de l'égalité parfaite. Une courbe de Lorenz indique les pourcentages cumulatifs du total des revenus reçus par rapport au nombre cumulé des bénéficiaires, en commençant par les individus ou les ménages les plus pauvres. L'indice Gini indique l'aire entre la courbe Lorenz et une ligne hypothétique d'égalité absolue en tant que pourcentage de l'aire maximale située sous cette ligne. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (égalité parfaite) et 100 (inégalité absolue).<sup>8</sup>

**Fig.6** : Evolution de l'indice de concentration de GINI



Source : Banque Mondiale – base de données (Tunisie).

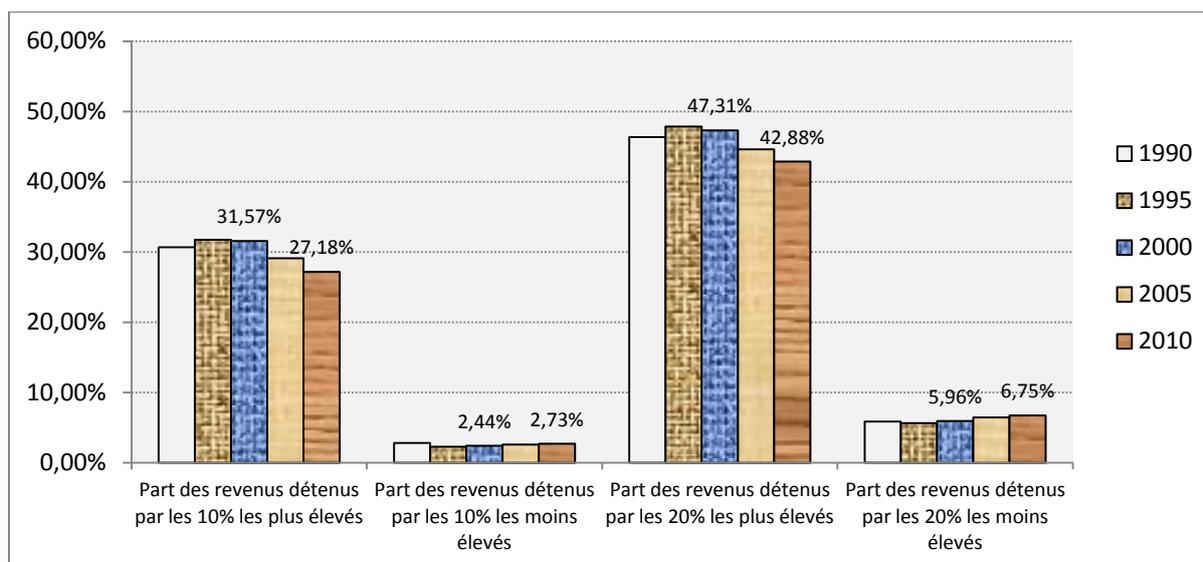
Après une décennie de stabilité, l'indice de GINI s'est réduit de cinq points entre 2000 et 2010, ce qui démontre une baisse rapide de l'écart de la distribution des revenus. Il s'agit d'un résultat principal de la baisse du taux de pauvreté.

### ***Distribution de la consommation nationale***

Même si c'est une mesure imparfaite, les dépenses de consommation constituent un indicateur qui approxime les revenus des ménages.

<sup>8</sup> <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI>

**Fig.7 : Evolution de la part du quintile le plus pauvre de la population dans le revenu**



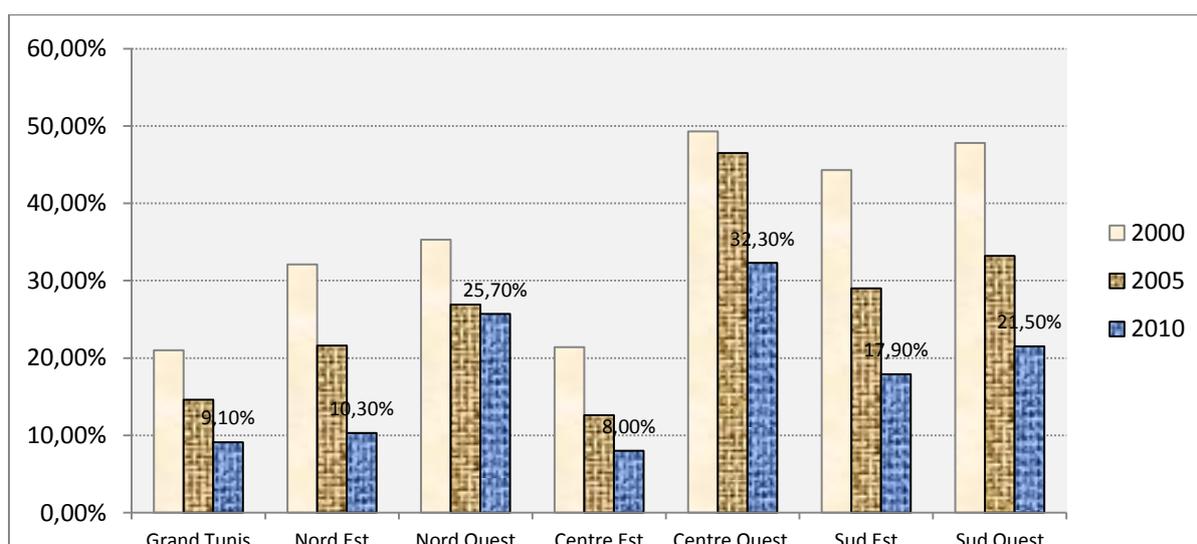
Source : Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

La part des revenus détenus par le quintile le plus pauvre de la population (20% les moins élevés) est passé de 5.96 à 6.75 % entre 2000 et 2010. La part des revenus détenus par les 20% les plus aisés (20% les plus élevés) est passée de 37.31 à 42.88% pendant la même période, soit près de 6 fois plus élevée que la part des plus pauvres.

### Disparités régionales

Malgré l'évolution qu'a connue le taux de pauvreté en Tunisie, une nette disparité est constatée au niveau de la répartition régionale :

**Fig.8 : Evolution du taux de pauvreté selon les régions**



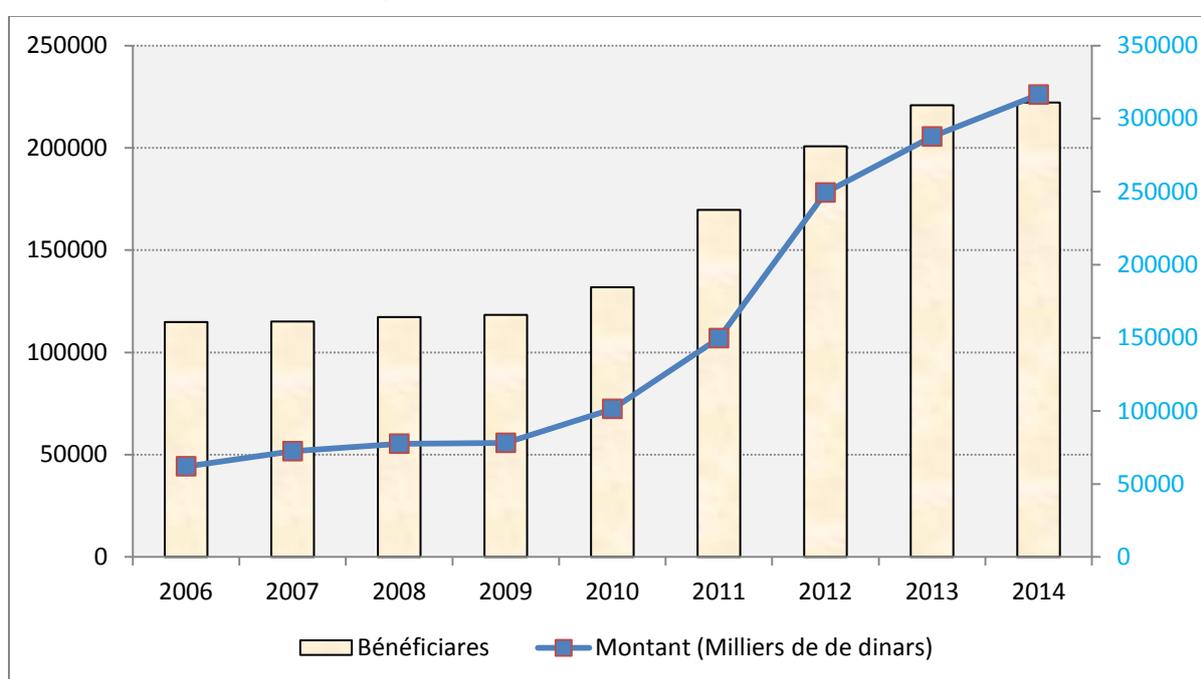
Source : Enquêtes BCM –INS.

Les régions intérieures sont caractérisées par des taux de pauvreté plus élevés que les régions côtières. De plus, l'écart s'est creusé davantage en 2010 par rapport à 2000. En effet, la pauvreté est, respectivement, 13 et 8 fois plus fréquente dans les régions Nord-Ouest et Centre-Ouest que la région du Grand Tunis.

### Les programmes d'assistance aux familles nécessiteuses (PNAFN)

Dans le but de lutter contre la pauvreté et pour la promotion des familles à faible revenu, la Tunisie a lancé plusieurs programmes (cf. Annexe 5) dont le programme spécifique (PNAFN) qui accorde aux familles nécessiteuses une subvention mensuelle.

Fig.9 : Evolution des indicateurs du PNAFN

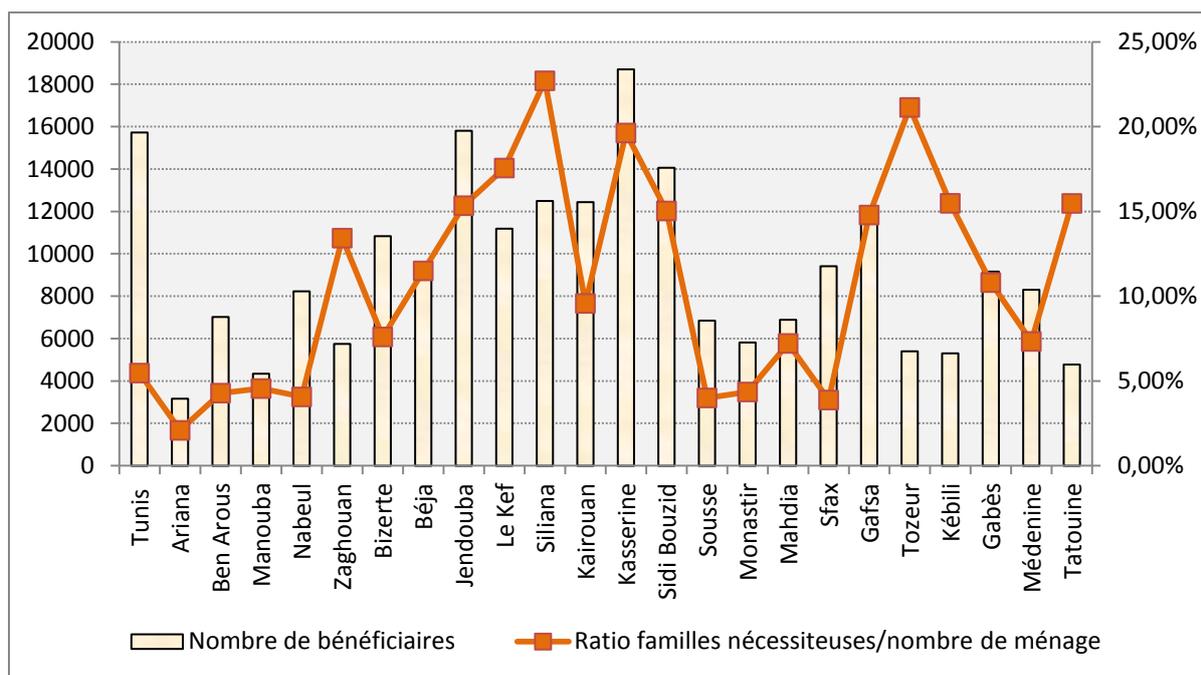


Source: Ministère des affaires sociales-Guide des statistiques sociales.

En 2014, le nombre des familles bénéficiaires du PNAFN était de 222107 contre 114808 en 2006. Le montant des allocations a été revu à la hausse en passant de 62228 à 316418 milliers de dinars entre 2006 et 2014. L'aide directe versée par bénéficiaire était de 110 dinars par mois (150 dinars en 2016), soit 40% du SMIG (régime 40h =286.559 en 2014).

Au niveau régional, des disparités régionales caractérisent la répartition des familles bénéficiaires du PNAFN.

**Fig.10** : Répartition régionale des familles bénéficiaires du PNAFN en 2014



Source : Ministère des Affaires Sociales, INS et calculs de l'auteur.

Le nombre des familles bénéficiaires est plus élevé dans les régions de l'intérieur que les autres régions. Ceci est expliqué par les revendications sociales des populations démunies, surtout dans les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest. Cependant, la problématique de l'équité dans l'inclusion sociale des familles bénéficiaires persiste à cause des erreurs éventuelles de ciblage du PNAFN.

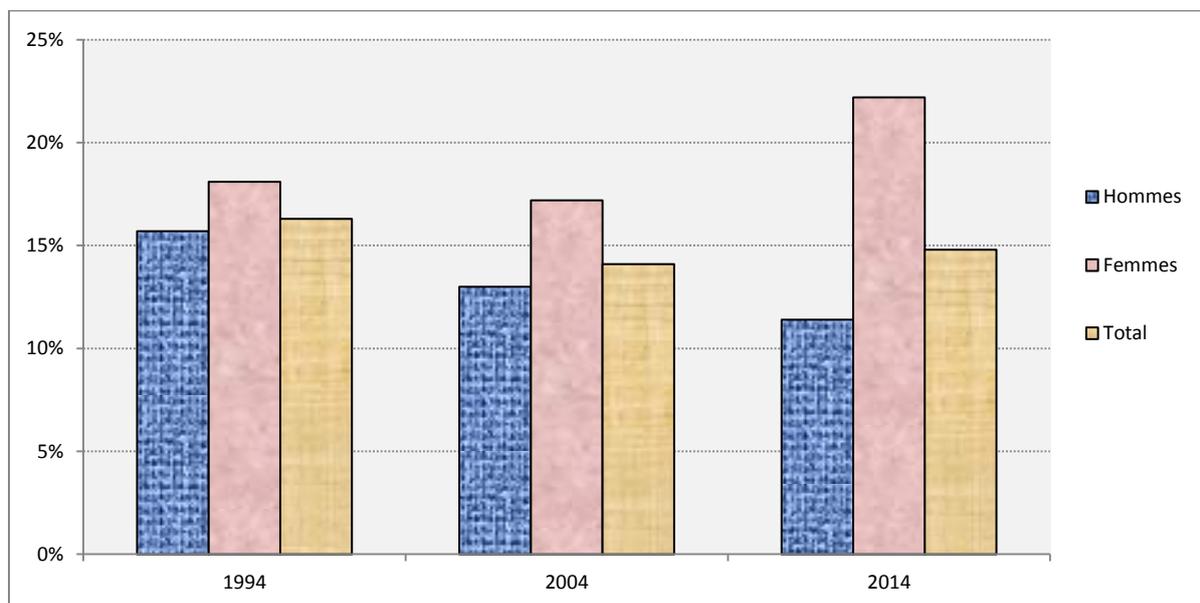
Le ratio nombre de familles nécessiteuses rapporté au nombre de ménages montre une disparité entre les régions du pays. Ce ratio dépasse souvent 10% dans les gouvernorats de l'Ouest, c'est-à-dire plus d'une famille sur 10 bénéficie du PNAFN. Ce ratio est de 22,7% pour le gouvernorat de Siliana. Les gouvernorats de Kasserine et Tozeur ont des ratios aux alentours de 20%; alors que les gouvernorats de Jendouba, Sidi Bouzid, Gafsa, Kébili et Tataouine ont des ratios aux alentours de 15%.

**Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**

La population active est de plus en plus éduquée. Cependant, peu de nouveaux postes ont été créés. Le résultat est que plus d'individus sont mieux éduqués mais se retrouvant au chômage. Selon le recensement de 2014, le nombre d'actifs sans emploi était de 572066, dont 53% d'hommes et 47% de femmes. Quant aux taux de

chômage, il était de 14.8% avec une nette disparité entre les femmes (22.2 pour cent) et les hommes (11.4 pour cent), comme le montre le graphique ci-dessous :

**Fig.11:** Evolution du taux de chômage selon le sexe



Source: Recensement général de la population et de l'habitat 2014, INS.

Le taux de chômage est passé de 16.3% en 2004 à 14.8% en 2014. Les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes. En effet, le taux de chômage des femmes était de 17.2% en 2004 et est passé à 28.6% en 2014 contre un taux de chômage pour les hommes qui est passé de 13% à 11.4% pendant la même période.

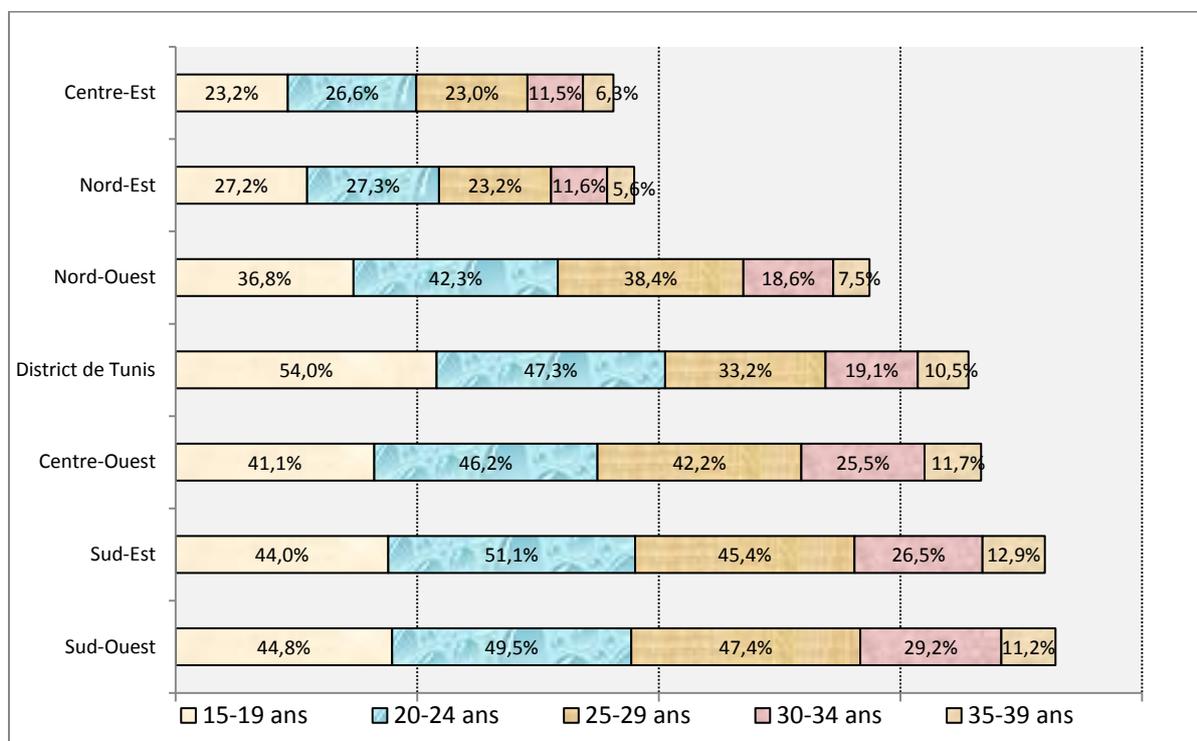
Malgré la baisse du taux de chômage de 2.5 points entre 2004 et 2014, la situation demeure préoccupante. Plusieurs contraintes structurelles et fonctionnelles aggravées par les événements sociaux et politiques survenus suite aux événements de 2011 pèsent lourdement sur le marché de travail tunisien. Le chômage des jeunes est l'un des plus grands défis sociaux et économique de cette décennie, en Tunisie comme dans le reste du monde. Selon le Rapport annuel sur le marché du travail en Tunisie<sup>9</sup>, les jeunes de la tranche d'âge 15-29 ans, qui constituaient 77.2% des chômeurs en 2012, sont davantage touchés par le chômage. Le taux de chômage de ces jeunes n'a cessé d'augmenter en passant de 25% en 2007 à 38.2% en 2011

---

<sup>9</sup> Ce rapport a été réalisé en novembre 2014 par l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ). Ce rapport s'inscrit dans le cadre du projet de jumelage avec l'Union européenne et constitue le premier rapport d'analyse synthétisant l'ensemble des informations et indicateurs relatifs au marché de l'emploi en Tunisie.

avant de subir une légère baisse pour se situer à 35.2% en 2012. Le rapport rappelle aussi que les femmes de cette tranche d'âge sont bien plus affectées par le chômage que les hommes (25.6% contre 14.6% en 2012).

**Fig.12:** Taux de chômage selon l'âge et par district en 2012



Source : INS, statistiques de l'emploi.

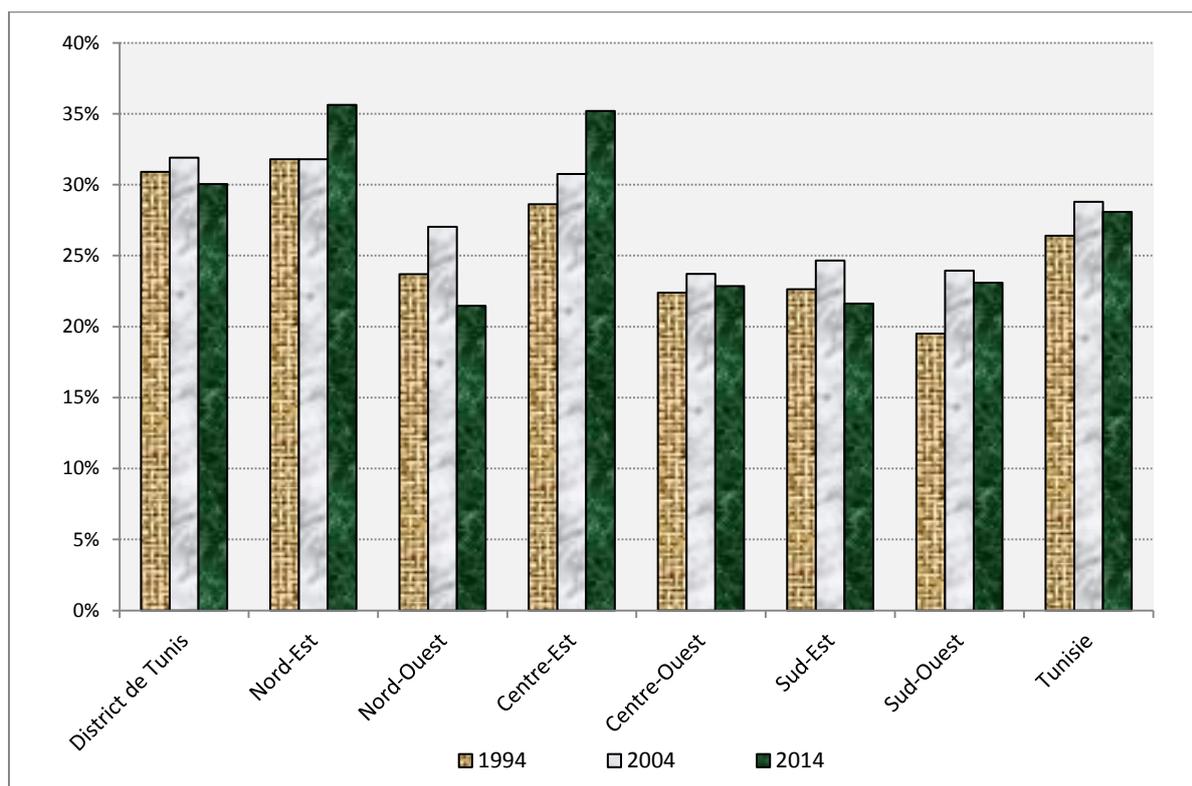
Des disparités régionales caractérisent l'évolution du taux de chômage en Tunisie. En effet, les régions de l'Ouest du pays enregistrent les taux les plus élevés.

Les jeunes âgés de 15-24 ans sont plus exposés au chômage. En ce qui concerne le taux de chômage de la tranche d'âge 15-24 ans, il est passé de 27.9% de la population active en 2007 à 29.5% en 2010 pour atteindre 37.6% en 2012. Ceci atteste de la difficulté croissante de cette catégorie de jeunes à trouver, généralement, leur premier emploi.

Les divers instruments d'insertion à la vie professionnelle ne parviennent pas à baisser le chômage des jeunes et des femmes. Le modèle de développement s'avère vulnérable dans la mesure où la croissance soutenue est accompagnée de faibles créations d'emploi.

Les perspectives de décrocher un travail décent sont devenues limitées dans la mesure où les salaires sont bas et la couverture sociale est étreinte et fragmentaire.

**Fig.13:** Pourcentage de la population occupée par rapport à la population totale



Source : INS, Recensement général de la population et de l'habitat, 1994, 2004 et 2014.

Sur la période allant de 1994 à 2014, la population totale évoluait annuellement à 1.12% (de 8785.3 à 10982.6 milles). Le nombre de chômeurs, quant à lui, a augmenté au rythme de 2.08% par an (en passant de 3785 à 572.1). En 2014, le pourcentage de la population occupée par rapport à la population totale se situait à 28.09%. Dans les régions de l'Ouest du pays, ces taux sont moins élevés et l'écart s'est creusé davantage par rapport à 2004.

Par ailleurs, le marché du travail est caractérisé par la prolifération de l'emploi informel au cours des dernières années. En 2014, on estime que près d'un million de personnes travaillent dans le secteur informel pour une population active de près 4 millions.

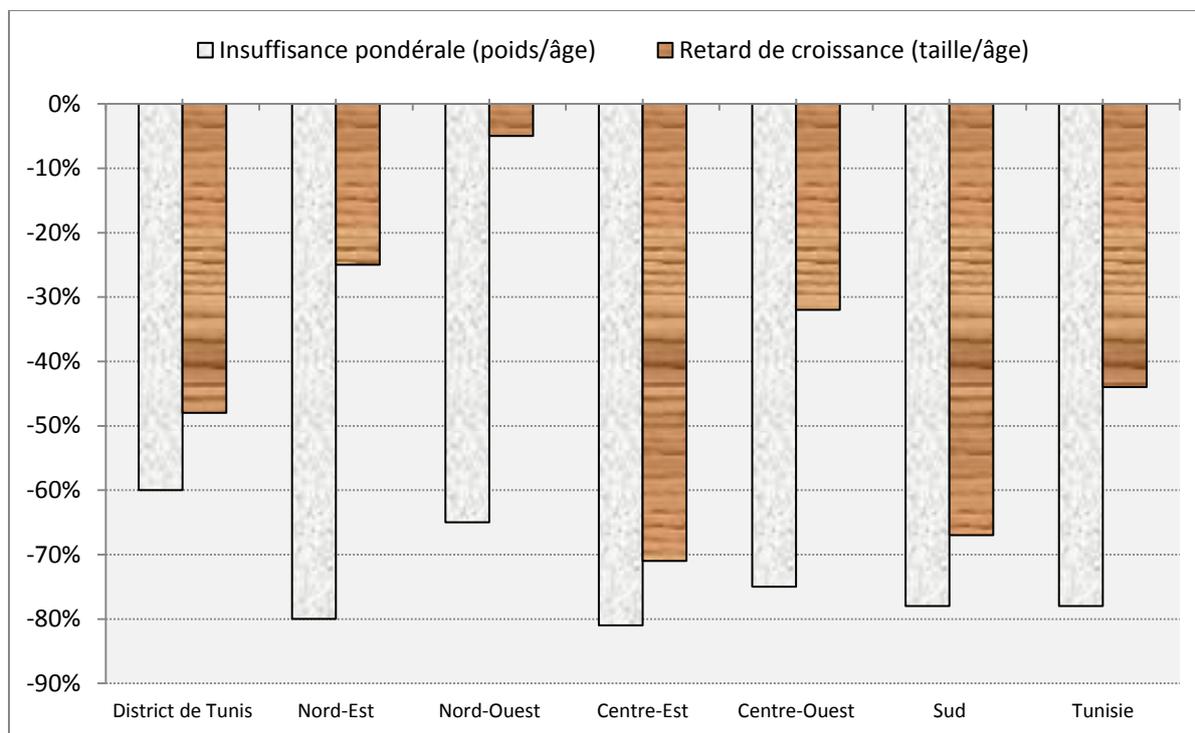
### **Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

#### **La malnutrition des enfants**

La malnutrition englobe la malnutrition généralisée qui se manifeste par un retard de croissance, un déficit pondéral et l'émaciation, et les carences en micro-nutriments tels que le fer, la vitamine A, l'iode, le zinc et l'acide folique. La malnutrition de

l'enfant pendant de longues périodes provoque les carences, le retard de croissance et augmente la vulnérabilité à la maladie.<sup>10</sup>

**Fig.14:** Réduction de la dénutrition 1988-2011



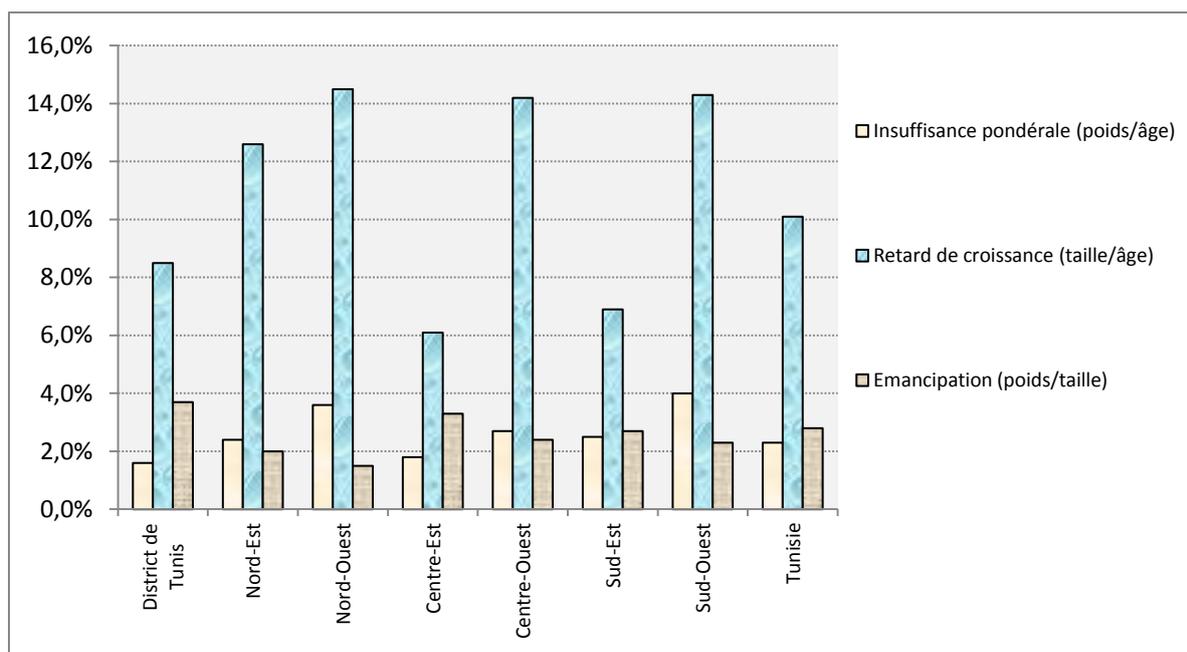
Source : Enquête Démographique et de Santé - 1988 et Enquête MICS4-2011.

Entre 1988 et 2011, la dénutrition des enfants s'est réduit significativement, de près de 80% et de 45%, successivement, pour l'insuffisance pondérale et le retard de croissance. Les performances en matière de réduction du retard de croissance démontrent des disparités régionales. En effet, les régions du Centre-Ouest, Nord-Ouest et Nord-Est ont enregistré des taux de réduction en deçà de la moyenne nationale.

Pour évaluer l'état nutritionnel des individus et des groupes de population, les indices anthropométriques sont souvent utilisés. Ces indices sont utilisés comme des critères d'éligibilité pour les programmes d'aide alimentaire. Les mesures anthropométriques communes sont la taille, le poids et le périmètre brachial. Certaines mesures sont présentées sous forme d'indices, notamment la taille pour âge (TPA), le poids pour âge (PPA), le poids pour taille (PPT).

<sup>10</sup> UNICEF, *La malnutrition des enfants*, Fiche ressources alimentation n°4.

**Fig.15 : Indices anthropométriques en 2011**



Source : MICS 4.

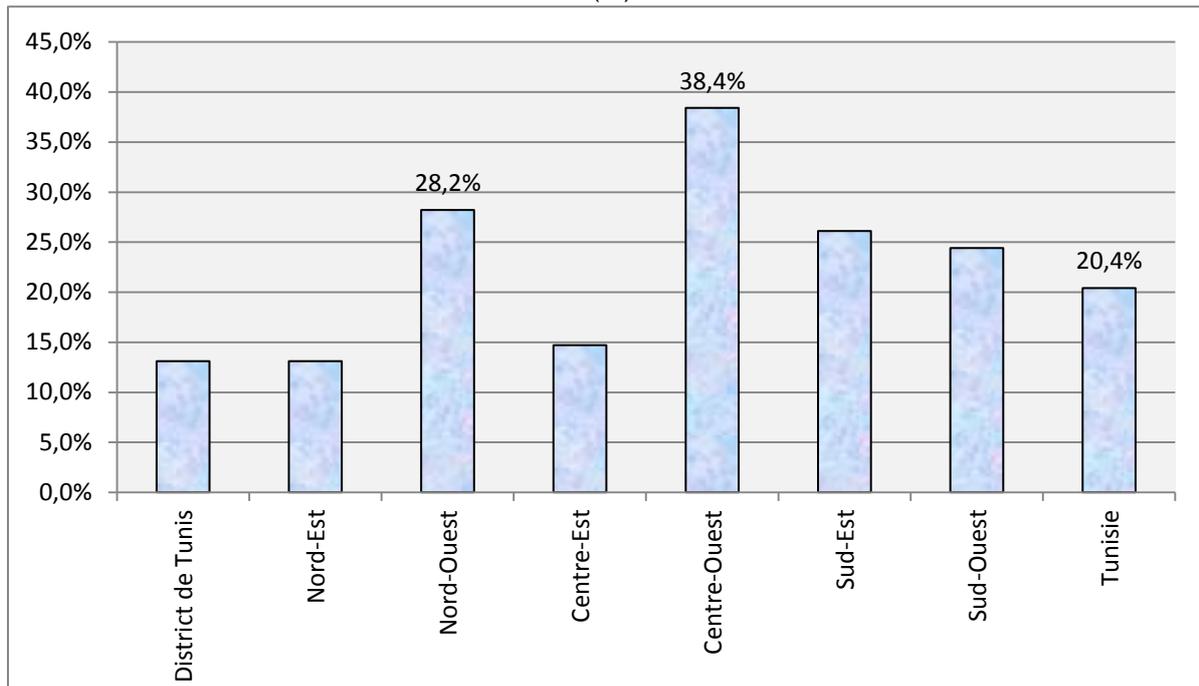
En 2011, l'insuffisance pondérale, le retard de croissance et d'émancipation touchent, successivement, 2.3%, 10.1% et 2.8% des enfants de moins de 5 ans au niveau national.

### Les tunisiens qui souffrent de la faim

L'évaluation de la proportion de la population qui ne dispose pas de produits alimentaires en quantité suffisante suppose que l'on précise la répartition de la consommation d'énergie fournie par les aliments. A ce propos, la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique est le pourcentage de la population dont la consommation de produits alimentaires reste insuffisante pour atteindre le niveau minimum d'apport calorique ((2200 Kcal/j). On parle aussi de la prévalence de la sous alimentation, c'est-à-dire le pourcentage de la population sous alimentée.<sup>11</sup>

<sup>11</sup> On utilise la fonction log-normale pour évaluer la proportion de la population au dessous d'un niveau minimal ou seuil de besoin calorique. Ce seuil est défini comme une valeur moyenne par tête, fondé sur l'apport calorique nécessaire aux divers groupes d'âge et de sexe et sur la proportion de la population représentée par chaque groupe d'âge.

**Fig.16** : Population dont la dépense alimentaire est inférieure au seuil alimentaire d'apport calorique (%)



Source : Enquête BCM-INS-2010.

Environ 1 tunisien sur 5 dépense pour la consommation alimentaire une somme inférieure à celle requise pour se procurer le minimum d'apport calorique. Au niveau régional, cette proportion s'élève à 38.4% au Centre-Ouest, 28.2% au Nord-Ouest.

Il s'agit des résultats qui démontrent la défaillance de ciblage de la compensation des produits de base au profit des catégories sociales vulnérables à revenu faible dont le pourcentage des bénéficiaires étant de 12%. Seulement 9.2% du budget de la caisse de compensation est allouée aux pauvres contre 60.5% aux ménages à revenu moyen, 7.5% à la population riche et 22.8% sont transférés hors ménage (cafés, hôtels, commerce illégal aux frontières, etc.)<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Cres, INS, BAD, "Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable", 2013.

## Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

### Les réalisations :

- ❖ Des progrès considérables à l'éducation primaire; mais marqués par des disparités régionales ;
- ❖ Une réduction remarquable des taux d'abandon scolaire, surtout au niveau primaire ; des disparités régionales persistent ;
- ❖ Des programmes destinés à la promotion de l'égalité des chances et à l'éradication des inégalités régionales sont instaurés ; mais l'affectation des ressources pédagogiques reste encore incohérente.

### Cible 2.A. : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

#### Taux net de scolarisation

L'éducation est un moyen qui permet aux enfants comme aux adultes de devenir participant actif à la transformation des sociétés dans lesquelles ils vivent. Plusieurs indicateurs permettent de mesurer le niveau d'accès aux divers cycles de l'enseignement. Pour mesurer l'accès à l'éducation, plusieurs indicateurs sont développés dont celui du taux net de scolarisation.

Cet indicateur correspond au quotient de la population scolarisée et ayant l'âge officiel d'une scolarisation par rapport à la population scolarisable ayant l'âge officiel d'une scolarisation.

Le taux net de scolarisation demeure un des principaux indicateurs de l'évolution des systèmes scolaires et de la réalisation de l' "Éducation pour tous" (EPT) dans les pays en voie de développement.

**Tableau 3** : Evolution du taux net de scolarisation pour les différentes tranches d'âge (%)

		2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
<b>6 ans</b>	Garçons	99.3	99.4	99.4	99.5	99.5
	Filles	99.3	99.4	99.4	99.5	99.5
	Total	99.3	99.4	99.4	99.5	99.5
<b>6-11 ans</b>	Garçons	98.0	98.8	98.9	99.0	98.9
	Filles	98.6	99.1	99.2	99.1	99.1
	Total	98.3	99.0	99.0	99.0	99.0
<b>6-16 ans</b>	Garçons	91.7	92.3	92.2	92.4	93.0
	Filles	93.7	94.5	94.3	94.6	95.6
	Total	92.6	93.4	93.2	93.5	94.2
<b>12-18 ans</b>	Garçons	75.4	77.0	75.8	76.3	76.5
	Filles	82.3	85.4	84.5	85.2	85.7
	Total	78.8	81.1	80.1	80.6	81.0

Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

L'enseignement primaire représente la première et principale composante du socle du système éducatif tunisien constitué par l'enseignement de base obligatoire.

En matière d'accès à l'éducation primaire, la Tunisie a réalisé des progrès remarquables. En effet, le taux net de scolarisation des élèves âgés de 6 ans a connu une augmentation progressive pour atteindre respectivement 99.5% au cours de l'année 2014/2015 avec une parité égale entre les filles et les garçons. Le taux net de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans, est passé de 87,4% en 1990 à 98.3% en 2010/2011 et à 99 % pour l'année scolaire 2014/2015, ne laissant, à cette date, qu'environ 10664 enfants en dehors de l'école, sur un total de 1040000 enfants scolarisables, contre 17346 enfants non scolarisables sur un total de 1020363 enfants scolarisables en 2010/2011. Un effectif relativement important de ces enfants non scolarisables, en grande partie porteurs de handicaps, se trouve dans les centres spécialisés relevant du Ministère des affaires sociales.<sup>13</sup>

<sup>13</sup> En 2003/2004, le Ministère de l'Education a initié un "Programme national d'intégration des enfants handicapés". De l'instauration d'écoles spécialisées, il s'est orienté depuis vers l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

Ce constat semble indiquer que le deuxième objectif du Millénaire pour le développement « Assurer l'éducation primaire pour tous »<sup>14</sup> est en passe d'être atteint. Cet objectif se rapporte à l'efficacité et à l'équité de l'éducation primaire. L'équité est démontrée à travers la juste distribution entre les groupes de population et les régions de ce service public. Cependant, des insuffisances et lacunes persistantes paraissent rendre l'atteinte de la cible en 2015 problématique.

Au niveau régional<sup>15</sup>, les régions enregistrant des taux nets de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans inférieurs à la moyenne nationale (98.3%) sont au nombre de 14 et ce sont toujours les régions appartenant à la carte des régions prioritaires<sup>16</sup> sauf Sousse et Nabeul. Le taux de scolarisation de la tranche d'âge 12-18 ans est de 78.8% au niveau national. Ce taux cache des disparités très significatives entre les régions mais aussi entre les deux sexes. En effet, ce sont les mêmes régions qui enregistrent toujours les taux les plus faibles à savoir, Kairouan (66.5%), Kasserine (66.8%), Sidi Bouzid (70.6%), Mahdia (71.7%), Siliana (74.9%) et Jendouba (77.6%) en plus des deux régions de Sfax (78.3%) et de Nabeul (76.8%). De plus, l'écart entre les deux extrêmes dépasse les 20 points pour 3 régions: Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

### **Taux d'achèvement de la scolarité primaire**

Toutefois, des insuffisances persistent. Quant au taux d'achèvement de la scolarité primaire, la Tunisie a réalisé des progrès. Pour examiner cette évolution, deux indicateurs complémentaires seront envisagés : l'achèvement de la 5<sup>ème</sup> année d'étude, et l'achèvement de la 6<sup>ème</sup> année, année finale de ce cycle d'enseignement.<sup>17</sup> Les taux d'achèvement du cycle primaire, d'environ 95 % pour la 5<sup>ème</sup> année et de 91,5 % pour la 6<sup>ème</sup> année en 2012, confirment cela. Les disparités régionales observées, notamment par les niveaux d'abandon scolaire, désignent les zones rurales comme principaux foyers de l'insuffisance des résultats constatés.

---

<sup>14</sup> Le deuxième OMD est : « D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ».

<sup>15</sup> Ces chiffres correspondent à l'année 2012/2013.

<sup>16</sup> Les zones d'éducation prioritaire est une innovation pédagogique adoptée par le Ministère de l'éducation à partir de la rentrée 2000/2001. Elle consiste essentiellement à fournir aux zones ou régions retenues des ressources humaines et matérielles supplémentaires permettant une mise à niveau des établissements scolaires.

<sup>17</sup> Les tendances d'évolution entre les données de la Banque mondiale et celles du Ministère de l'éducation sont identiques. Mais, des écarts peuvent être observés entre ces sources.

Egalement, on remarque une amélioration des taux net de scolarisation des tranches 6-16 ans et 12-18 ans. En effet, ces taux augmentent progressivement pour atteindre, successivement, 94.2% et 81.0% en 2014/2015 contre 92.6% et 78.8% en 2010/2011. On note une différence de près 8 points en faveur des filles. Ceci démontre que les filles sont plus attachées à poursuivre leurs études tout au long du cursus scolaire. Toutefois, il convient de noter qu'avec un taux net de scolarisation de 94.2% de la tranche d'âge 6-16 ans, il paraît difficile d'appliquer les dispositions de l'article premier de la Loi d'Orientation n°80 de l'année 2002 relative à l'éducation et l'enseignement scolaire qui stipule que l'enseignement est obligatoire pour la tranche d'âge 6-16 ans.<sup>18</sup>

Pour résorber ces lacunes, beaucoup de programmes ont été préparés (écoles à sections<sup>19</sup>, écoles à priorité éducative<sup>20</sup>, etc.) avec affectation de ressources matérielles et humaines supplémentaires. Cependant, ces programmes ne paraissent pas atteindre totalement leurs objectifs. Les défis rencontrés consistent à généraliser l'accès et la finalisation du cycle primaire, combattre l'abandon scolaire, relever la qualité de la formation et des compétences acquises. De plus, il est nécessaire de respecter la loi, où l'enseignement de base est obligatoire et gratuit, ce qui inclut l'achèvement du collège et la lutte contre les discriminations sociales induites par les cours particuliers.

Donc, l'enjeu est plutôt social pour assurer à tous les enfants, sans aucune discrimination, les conditions d'achèvement du cycle de base et obtenir des taux d'accès et d'achèvement aussi satisfaisants au niveau du cycle secondaire.

---

<sup>18</sup> L'Article premier stipule que « L'éducation est une priorité nationale absolue et l'enseignement est obligatoire de six à seize ans. L'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion ; c'est aussi un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité ». Loi n°2008-9 du 11 février 2008, modifiant et complétant la loi d'orientation n°2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire.

<sup>19</sup> Ces écoles accueillent des enfants et des élèves se trouvant dans des zones rurales éloignées qui se caractérisent par une faible densité de population. En 2012/2013, on compte 647 écoles sur un total de 4523 écoles, soit 14.3%.

<sup>20</sup> Le programme des écoles à priorité éducative a été adopté par la Tunisie au début des années 2000 après avoir effectué une étude en vue de classer toutes les écoles primaires et tous les collèges selon les critères du taux et de flux relatifs aux résultats des établissements.

## Abandon scolaire

L'abandon forme un problème préoccupant notamment lorsqu'il a lieu dès les toutes premières années de l'enseignement. Selon une étude<sup>21</sup> menée par la Direction générale des études de planification et des systèmes d'information du Ministère de l'éducation en collaboration avec l'UNICEF, en général, les jeunes quittent l'école pour travailler. Selon les décrocheurs, l'école n'attire pas assez et les nombreux changements dans le système d'éducation et l'emploi du temps scolaire ont réduit la motivation pour étudier. Aussi, ces jeunes ont déclaré qu'ils ont été négligés et abandonnés du fait qu'il y a absence de personnes ressources spécialisées (psychologues, etc.) capable de les aider. Aussi, redoubler une classe serait non seulement inutile pour l'élève, mais également coûteux pour la collectivité. Les taux de redoublement élevés sont attribués aux faibles performances des élèves et/ou à leur relation avec le milieu socio-économique.

**Tableau 4** : Evolution des indicateurs de rendement interne (%)

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
<b>Cycle primaire</b>					
<b>Taux de promotion</b>	92.6	91.7	91.5	92.2	91.9
<b>Taux de redoublement</b>	6.1	7.3	7.5	6.7	7.1
<b>Taux d'abandon</b>	1.3	1.0	1.0	1.1	1.0
<b>Cycle préparatoire</b>					
<b>Taux de promotion</b>	75.8	73.4	72.1	72.9	72.9
<b>Taux de redoublement</b>	14.8	17.6	17.4	16.5	16.8
<b>Taux d'abandon</b>	9.4	9.0	10.4	10.5	10.4
<b>Cycle secondaire</b>					
<b>Taux de promotion</b>	73.0	74.4	71.3	71.1	72.0
<b>Taux de redoublement</b>	15.4	15.5	16.8	16.2	16.6
<b>Taux d'abandon</b>	11.6	10.1	11.9	12.7	11.4

Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

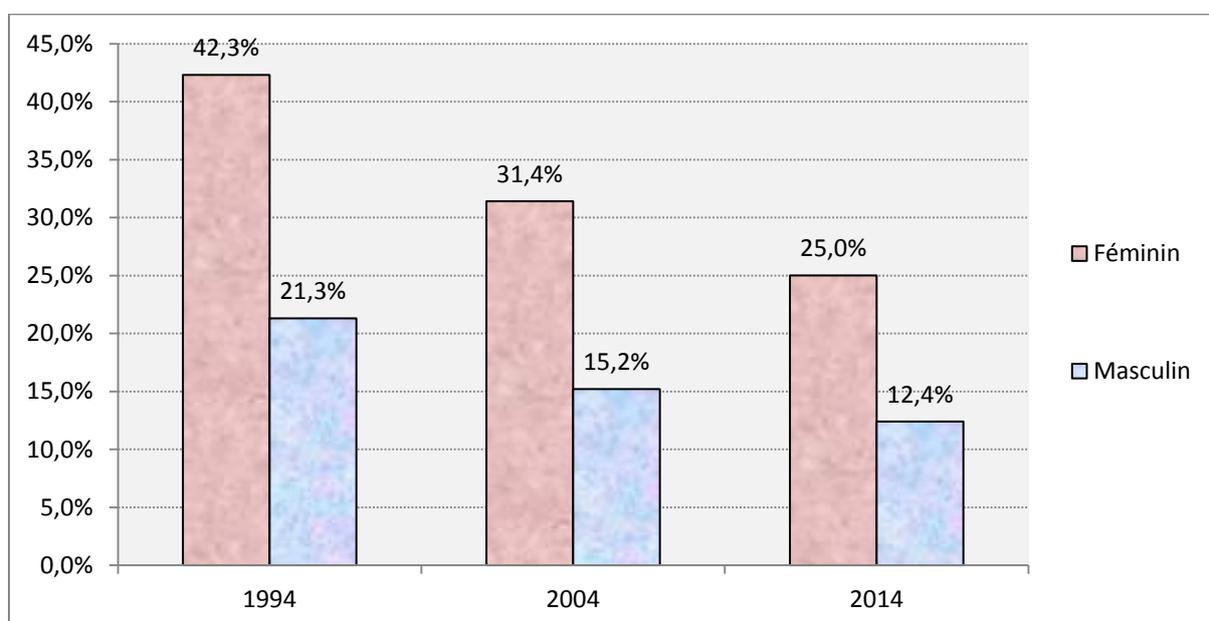
<sup>21</sup> « Les déterminants de l'échec scolaire en Tunisie : Analyse des résultats de l'étude d'une cohorte réelle d'élèves dans les régions de Kairouan, Sfax, Bizerte, Mahdia et Béja » Etude N°2 réalisée en 2010 et « Les déterminants de l'échec scolaire en Tunisie : Analyse des résultats de l'étude d'une cohorte réelle d'élèves dans la région de Nabeul », Etude N°1 réalisée en 2009.

La réduction des taux d'abandon est remarquable au niveau du cycle primaire et reste élevé au niveau du cycle secondaire. Malgré l'amélioration continue des taux de promotion intra et inter-cycles et la baisse consécutive des taux de redoublement et d'abandon, de nombreux élèves abandonnent encore les études, surtout au niveau du deuxième cycle de l'enseignement de base, sans avoir acquis les compétences minimales requises pour s'insérer dans le marché du travail.

### Réduction de l'analphabétisme

L'investissement dans la formation de base en vue de lutter contre l'analphabétisme permet de faciliter le transfert des connaissances, d'accroître les possibilités d'emploi, d'augmenter l'efficacité du travail, et ainsi d'atteindre les objectifs d'inclusion sociale.

**Fig.17** : Evolution du taux d'analphabétisme par sexe (10 ans et plus) (%)

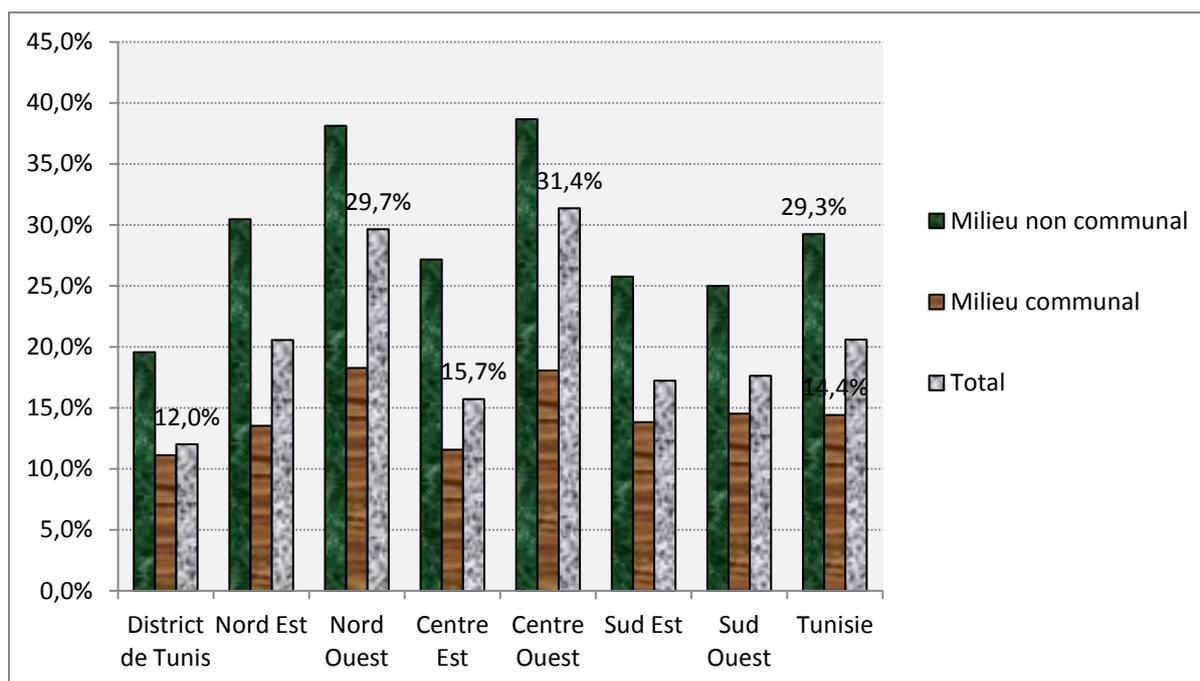


Source : INS, Recensement général de la population et de l'Habitat, 2004, 2014 et 2014.

En dépit des efforts de généralisation de l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation de la population, la Tunisie compte en 2014 environ 1718789 analphabètes, parmi lesquels 620249 sont âgés de moins de 50 ans. Avec une espérance de vie à la naissance supérieure à 75.68 ans, l'objectif d'éradiquer l'analphabétisme en Tunisie risque de ne pas être réalisé avant les 25 prochaines années.

La répartition des analphabètes selon le sexe montre que les femmes sont plus touchées (67% contre 33% pour les hommes).

**Fig.18 : Analphabétisme par région et milieu**



Source : INS, Recensement général de la population et de l'Habitat, 2004, 2014 et 2014.

Des disparités régionales caractérisent la distribution du taux d'analphabétisme. En effet, ce taux varie, à titre d'exemple, entre 31.4% pour la région du Centre-Ouest, 29.7% pour la région du Nord Ouest et 15.7% au Nord-Est et 12% au niveau du district de Tunis. Dans l'ensemble, le milieu rural est plus touché par l'analphabétisme et compte 941826 analphabètes.

Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition des enfants non scolarisés, Les régions du Centre Ouest et du Nord Ouest ont les parts des enfants non scolarisés les plus élevés, qui sont successivement 37% et 18%. Généralement, les enfants non scolarisés et en âge de l'être habitent dans des zones rurales. Ils sont estimés en 2011 à une vingtaine de milliers, environ.

En 2000, la Tunisie a lancé le Programme National d'Enseignement pour Adultes (PNEA)<sup>22</sup>. En 2014, le nombre des analphabètes de la tranche d'âge 15-19 ans et 30-49 ans était, successivement, 21952 et 499013. Ainsi, ce programme n'a pas arrivé à éradiquer d'une manière significative l'analphabétisme en Tunisie.

<sup>22</sup> Ce programme est supervisé par le Ministère des affaires sociales et soutenu par diverses organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales. Ce programme vise la tranche d'âge 15-19 ans en priorité puis la tranche d'âge 30-49. Il est concentré dans les zones prioritaires.

## Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

### Les réalisations :

- ❖ Concrétisation du principe d'égalité des sexes dans tous les cycles ;
- ❖ Des taux d'activités faibles pour les femmes. Certaines discriminations demeurent sur le marché du travail (accès, rémunérations, etc.) ;
- ❖ Faible représentation des femmes dans les domaines économiques, sociaux et politiques.

**Cible 3.A. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard**

### Indicateur 3.A.1. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

En Tunisie, l'école est la principale voie pour la promotion sociale. Dans tous les cycles d'enseignement, la parité filles/garçons est une réalité. L'égalité entre les deux sexes a eu un impact considérable sur la vie sociale et familiale et sur le niveau culturel de la population.

#### **Secteur public**

**Tableau 5** : Evolution de l'indice de parité entre les sexes (IPS) pour les enfants de l'année préparatoire

	2001-2002	2006-2007	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Garçons</b>	3971	15564	21738	22284	23218	23881	23901
<b>Filles</b>	3691	14346	20322	20650	22133	22670	23251
<b>Total</b>	7667	29910	42060	42934	45351	46551	47152
<b>IPS</b>	0.93	0.92	0.93	0.93	0.95	0.95	0.97

Source : Ministère de l'Education, « Indicateurs de performance du système éducatif 2014 ».

Le nombre d'enfants inscrits dans les classes préparatoires a connu un accroissement important passant de 7667 élèves en 2001/2002 à 45351 en 2012/2013 dont 48.8% de filles. L'indice de parité entre les sexes, défini par le rapport entre le nombre des filles et celui des garçons inscrits dans l'année préparatoire, montre l'existence d'une égalité entre les sexes puisqu'il est très proche de 1.

**Tableau 6 :** Evolution de l'IPS pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle de l'EB

	98/99	01/02	06/07	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
<b>Garçons</b>	754076	688672	550497	520884	527117	534674	543474	552444
<b>Filles</b>	678820	626164	502919	482133	487719	494885	505703	514049
<b>Total</b>	1432896	1314836	1053416	1003017	1014836	1029559	1049177	1066493
<b>IPS</b>	0.90	0.90	0.91	0.93	0.93	0.92	0.93	0.93

Source : Ministère de l'éducation.

Pour l'enseignement primaire, l'indice de parité entre les sexes a connu une augmentation significative. A partir de l'année scolaire 1998/1999, cet indice est devenu supérieur à 0.90.

**Tableau 7 :** Evolution de l'IPS pour les élèves du 2<sup>ème</sup> cycle de l'EB technique

	84/85	89/90	94/95	99/00	01/05	06/07	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
<b>Garçons</b>	36361	16939	9963	10893	10235	10401	10085	11792	10219	9956	9839
<b>Filles</b>	21858	10337	5972	6868	5733	5537	6726	3037	2645	2490	2308
<b>Total</b>	58219	27276	15935	17761	15968	15938	16811	14829	12864	12446	12147
<b>IPS</b>	0.60	0.61	0.59	0.63	0.56	0.53	0.28	0.26	0.26	0.25	0.23

Source : Ministère de l'éducation.

Traditionnellement, l'enseignement technique concerne les garçons. De plus, l'indice de parité entre les sexes dans ce type d'enseignement est très faible et décroissant : Il a été presque divisé en deux en passant de 0.56 pendant l'année scolaire 2004/2005 à 0.23 en 2014/2015.

En ce qui concerne le cycle secondaire, l'indice de parité est en croissance continue et à partir de l'année scolaire 1999/2000 un certain déséquilibre en faveur des filles commence à apparaître (l'indice devient supérieur à 1).

**Tableau 8 :** Evolution de l'IPS pour les élèves du 2<sup>ème</sup> cycle de l'EB général et de l'enseignement secondaire

	84/85	89/90	94/95	99/00	97/98	01/ 02	06/ 07	10/11	11/12	13/14	14/15
<b>Garçons</b>	195497	251281	342167	443917	414963	497945	511128	433814	428109	408225	403288
<b>Filles</b>	135746	206533	320055	464331	418409	529867	577688	502584	494349	479220	473423
<b>Total</b>	331243	457814	662222	908248	833372	1027812	1088816	936398	922458	887445	876711
<b>IPS</b>	0.69	0.82	0.93	1.04	1.00	1.06	1.13	1.16	1.15	1.17	1.17

Source : Ministère de l'éducation.

L'égalité et l'équité entre les élèves ne se mesure pas uniquement par l'indice de parité entre les sexes. En effet, d'autres indicateurs, dont celui relatif à la distance moyenne parcourue par les élèves du primaire, peuvent être utilisés. A ce propos, et à l'échelle nationale, 27.2% des élèves parcourent une distance entre 1 et 3 km et 12.3% parcourent une distance supérieure à 3 km pour arriver à leur école.

Au niveau régional, plus de 20% des élèves des régions de Siliana (32%), Kairouan (26.5%), Béja (26.2%), Kasserine (25.7%), Sidi Bouzid (25.3%), Kef (22.3%), Jendouba (21.7%) et Sfax 1 (20.6%) traversent une distance supérieure à 3 km pour arriver à leur école.

### **Secteur privé**

**Tableau 9:** Evolution de l'IPS pour les élèves du secteur privé

	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
	Enseignement Primaire					2 <sup>ème</sup> cycle de l'EB général et de l'enseignement secondaire				
<b>Garçons</b>	13067	15025	17586	20827	25449	35530	37366	41330	45428	45267
<b>Filles</b>	11886	13850	16146	19216	22941	19384	20120	22454	24814	23968
<b>Total</b>	24953	28875	33732	40043	48390	54914	57486	63784	70242	69235
<b>IPS</b>	0.90	0.92	0.91	0.92	0.90	0.54	0.53	0.54	0.54	0.52

Source : Ministère de l'éducation.

Le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EB et l'enseignement secondaire est caractérisé par des IPS faibles (en moyenne 0.55 depuis 2011), contrairement au cycle primaire (0.90).

### ***Au niveau régional***

Mis à part l'année préparatoire, l'indicateur IPS n'est pas caractérisé par de fortes disparités régionales comme le montre le tableau ci-dessous, et ce dans tous les cycles d'enseignement primaire et secondaire.

**Tableau 10** : IPS par gouvernorat en 2014/2015

	Année préparatoire	Cycle primaire	Cycle préparatoire et enseignement secondaire
<b>Tunis</b>	1,06	0,96	1,10
<b>Ariana</b>	0,86	0,96	1,17
<b>Ben Arous</b>	1,04	0,96	1,09
<b>Manouba</b>	0,91	0,94	1,12
<b>Nabeul</b>	0,98	0,94	1,22
<b>Zaghouan</b>	0,93	0,92	1,10
<b>Bizerte</b>	0,93	0,92	1,18
<b>Béja</b>	1,00	0,94	1,22
<b>Jendouba</b>	0,99	0,92	1,18
<b>Le Kef</b>	0,95	0,92	1,20
<b>Siliana</b>	0,93	0,91	1,16
<b>Sousse</b>	0,97	0,92	1,18
<b>Monastir</b>	0,91	0,93	1,27
<b>Mahdia</b>	1,01	0,93	1,17
<b>Sfax</b>	0,96	0,93	1,15
<b>Kairouan</b>	0,93	0,90	1,19
<b>Kasserine</b>	0,92	0,93	1,10
<b>Sidi Bouzid</b>	0,99	0,91	1,12
<b>Gabès</b>	1,00	0,92	1,27
<b>Médenine</b>	0,98	0,94	1,30
<b>Tataouine</b>	0,92	0,92	1,33
<b>Gafsa</b>	0,97	0,92	1,15
<b>Tozeur</b>	1,03	0,94	1,30
<b>Kébili</b>	0,94	0,92	1,41
<b>Total</b>	0,97	0,93	1,18

Source : Ministère de l'éducation -Statistiques scolaires.

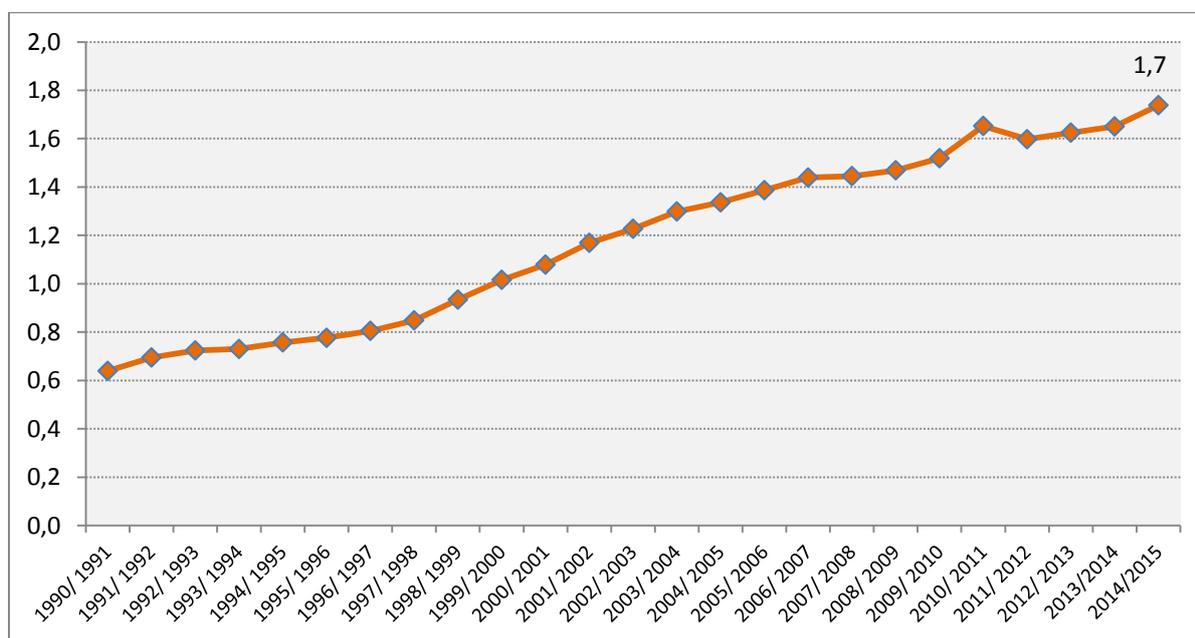
## La parité dans l'enseignement supérieur

Les statistiques de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014/2015 montrent que le nombre d'étudiantes exprimé en pourcentage du nombre total des étudiants est de 63,45% dans le secteur public et de 43.83% dans le secteur privé. Quant au nombre des filles diplômées exprimé en pourcentage du nombre total des diplômés, il est de 67,01% dans le secteur public en 2014. L'effectif des enseignantes exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants est de 48.74 % en 2015. Ainsi, la femme à l'université tunisienne est plus présente que l'homme, réussit mieux que lui, et est recrutée autant que lui.

### *Evolution de la présence féminine estudiantine à l'université*

Dans le secteur public, le pourcentage des filles dans le total des étudiants a connu une évolution positive. En effet, et selon les statistiques du Ministère de l'enseignement supérieur, ce pourcentage est passé de 23% en 1972 à 41% en 1991 et à 63.45% en 2015, c'est-à-dire-un IPS de 1.7 en 2015. Dans le secteur privé, on compte seulement 13296 filles parmi 30334 étudiants, soit 33.83% en 2015.

**Fig.19:** Evolution de l'IPS pour les étudiants



Source : Ministère de l'enseignement supérieur.

Dans le secteur public, la présence féminine est importante dans les filières de services sociaux (88.04%), sciences de la vie (87.38%), protection de l'environnement (82.38%), lettres (76.04%). Cependant, cette présence est marginalisée pour d'autres spécialités à l'instar des services sociaux aux particuliers

(35.70%), l'ingénierie et techniques apparentés (38.93%), architecture et bâtiment (39.48%). Dans le secteur privé, le pourcentage des filles varie entre 75.10% pour la santé, 75.00% en lettres, 22.67% en architecture et bâtiment, et 20.54% ingénierie et techniques apparentés.

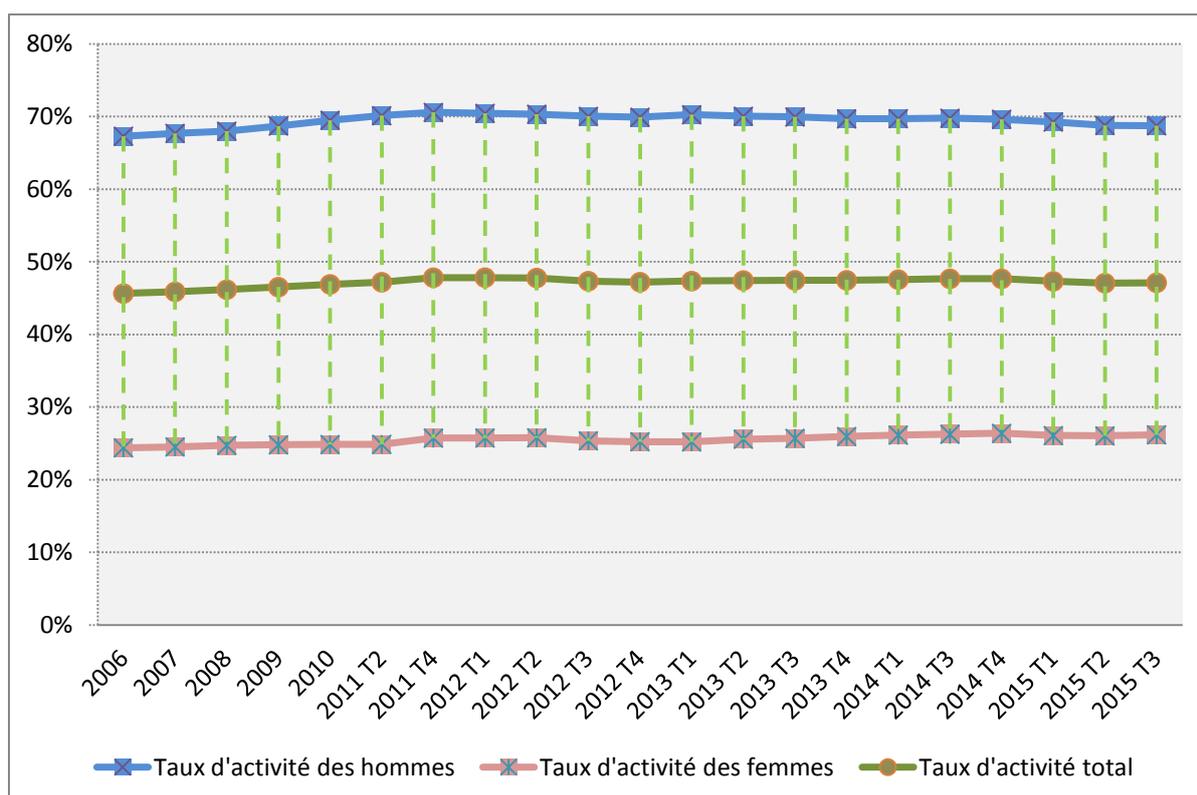
### ***Evolution du nombre des filles diplômées***

Le nombre total des diplômés dans le secteur public était de 61376 en 2013 dont 40974 filles, soit 66.75%. Le nombre total des filles diplômées qui ont obtenu un premier diplôme était de 34472 pour un total de diplômé de 51252, soit 67.25%. Pendant la même année, le nombre des filles diplômées qui ont obtenu un deuxième diplôme était de 6502 parmi 9622 étudiants, soit 65.5%. Selon la répartition par filière, le pourcentage des filles diplômées varie entre 83.20% pour la filière lettres, 73.50% pour les affaires commerciales et administratives et 60.2% pour les sciences informatiques et multimédia. Par rapport au total des diplômés, les filles diplômées du secteur privé sont principalement issues des filières de la santé (73.19%), les sciences de la vie (67.31%), et les arts (54.12%).

### **Taux d'activité**

Défini comme étant le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante, le taux d'activité fait révéler une évolution caractérisée par une nette disparité entre les hommes et les femmes.

**Fig.20** : Evolution du taux d'activité (en %)



Source: INS-enquêtes population.

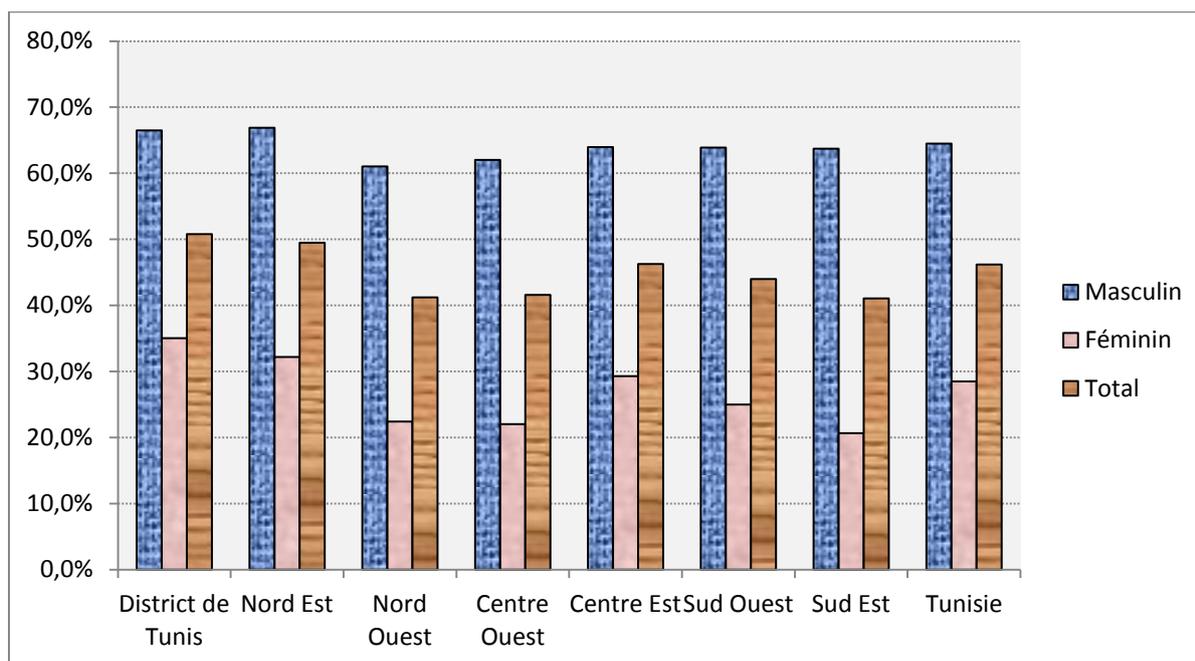
La population active s'établit à 4000 milles au premier trimestre 2015 et se répartit en 2880.2 milles hommes et 1119.8 milles femmes, ce qui représente respectivement 72.0% et 28.0% de la population active.

Le taux d'activité des femmes est en moyenne de 25.5% entre 2006 et 2015 contre 69.4% pour les hommes. Cette stagnation de l'activité des femmes est expliquée par trois facteurs essentiels. Premièrement, l'indice synthétique de fécondité<sup>23</sup> a connu un glissement vers le haut ces dernières années contre une tendance à la baisse avant 2000. En effet, il est passé de 2 en 2000 à 2.04 en 2007 et à 2.15 en 2011. Deuxièmement, le taux d'analphabétisme des femmes est élevé. Il est presque le double de celui des hommes. Donc, les filles n'ont pas les mêmes chances de poursuivre leurs études que les garçons. Troisièmement, les droits socio-économiques des femmes sont entachés de discrimination et d'inégalités.

Au niveau régional, des disparités caractérisent le taux d'activité par genre comme le montre le graphique ci-dessous :

<sup>23</sup> L'Indice synthétique de fécondité (ISF) indique le nombre moyen d'enfants nés vivants que mettrait une femme durant toute sa vie féconde dans les conditions de fécondité de l'année considérée en l'absence de mortalité

**Fig.21** : Taux d'activité par région et par genre



Source : INS-Recensement de la population et de l'habitat 2014.

Les régions de l'ouest et le sud ont des taux d'activité féminins en deçà de la moyenne nationale.

### **Le taux de chômage**

Avec un taux de croissance économique compris entre 1 et 2, il est difficile pour la Tunisie d'atteindre ses objectifs d'emploi. Les créations d'emplois ne sont pas suffisantes pour réduire le taux de chômage qui stagne au alentour de 15%. Une part importante de la croissance est dûe aux secteurs à faibles productivité et de spécialisation réduite. Dans ce cas, il n'y a pas de transfert de main d'œuvre, donc pas de croissance dans les secteurs à main d'œuvre à forte productivité.

En 2015, le taux de chômage des femmes était de 22.5% contre 12.4% pour les hommes.

**Tableau 11 : Statistiques de l'emploi au T3-2015**

Indicateurs	Total	Femmes	% des femmes
<b>Population active</b>	4004.2	1130.7	28.2%
<b>Population en âge d'activité (15 ans et plus)</b>	8498.5	4318.0	50.8%
<b>Population active occupée (15 ans et plus)</b>	3392.1	876.3	25.8%
<b>Création d'emploi (milliers)</b>	5.8	3.8	65.5%
<b>Population active en chômage</b>	612.1	254.4	41.5%
<b>Taux de chômage des diplômés du supérieur</b>	32.0%	-	41.1%
<b>Taux de chômage</b>	15.3%	-	22.5%

Source : INS, enquête emploi.

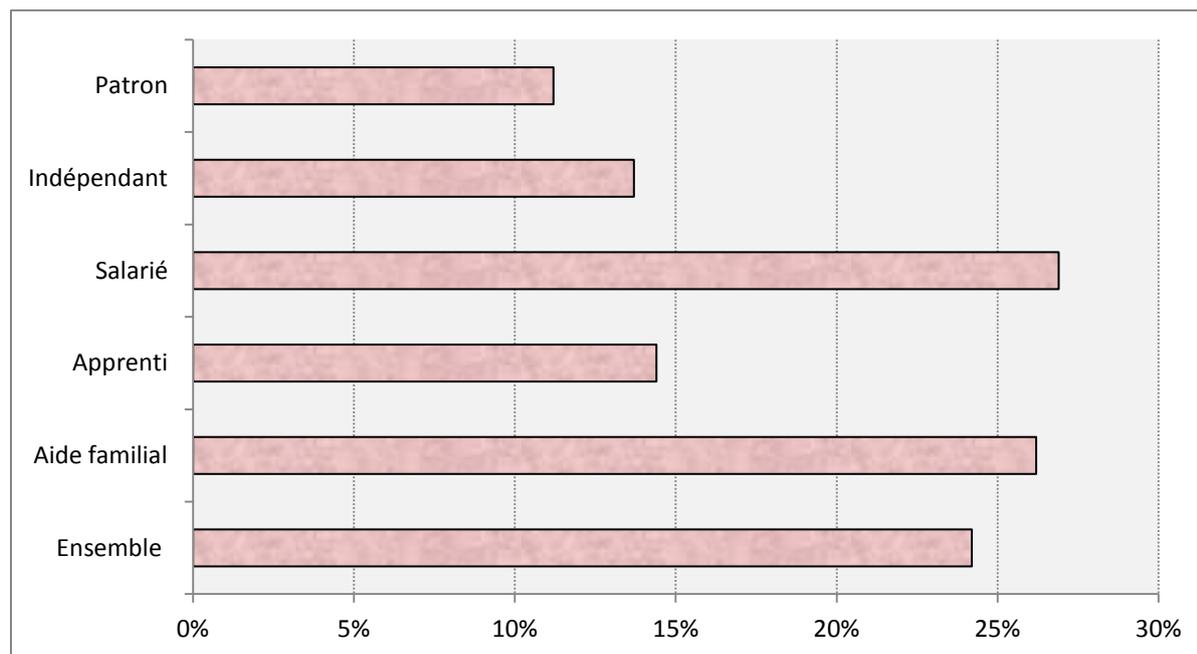
Les demandeurs d'emploi qui ont un niveau supérieur sont la catégorie la plus touchée avec un taux de chômage qui s'est envolé passant de 18.2% en 2007 à 26.1% en 2012, suivis par les chômeurs qui ont un niveau secondaire (respectivement 13.5% et 21%).

Le nombre des diplômés chômeurs de l'enseignement supérieur est estimé à 222.9 milles au premier trimestre 2015, ce qui correspond à un taux de chômage de 30.0%. Les femmes diplômées du supérieur sont plus touchées par le chômage que les hommes: 39% contre 20.8% au cours du premier trimestre 2015. Ceci montre que les femmes diplômées rencontrent plus de difficultés lors de la transition de l'université à la vie active que les hommes.

### Indicateur 3.A.2. Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole

La part des femmes ayant un emploi dans le secteur non agricole est la proportion des travailleuses du secteur non agricole (industrie et services) exprimée en tant que pourcentage du total des emplois dans le secteur non agricole. Selon les données de la Banque mondiale, cette proportion était de 28% en 2012 contre 24% en 2000.

**Fig.22** : Proportion des femmes occupée dans la population totale occupée (secteur non agricole) selon le statut dans la profession en 2011 (en %)



Source : INS-Enquête population emploi, 2011.

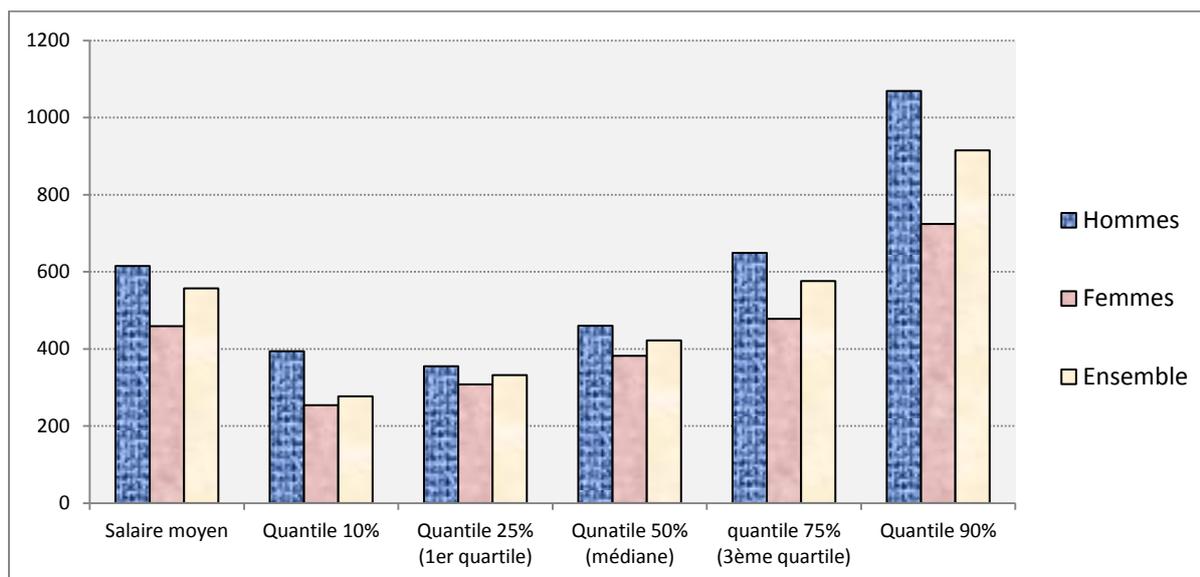
Selon l'INS, la proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole était de 25% en 2011. Les femmes représentent 11.2% des patrons et 13.7% des indépendants. Les femmes représentent 26.9% des salariés en 2011 contre 28.8% en 2008. Cette diminution est expliquée par les retombées négatives de la crise économique internationale sur les industries tunisiennes employant intensivement la main d'œuvre féminine, à l'instar du secteur du textile et habillement.

Les statistiques de la présence de la femme dans certains secteurs d'activité montrent que les femmes sont présentes dans le secteur agricole à raison de 27.9%. Elles ne constituent environ que 11.9% de l'effectif travaillant dans le secteur des services et le tiers des fonctions juridiques majeures, magistrats et avocats, avec exclusion relative des hautes fonctions. Au niveau de l'enseignement supérieur les femmes enseignantes présentent environ la moitié du total du corps enseignant.

## Les salaires

Selon le rapport du Forum économique mondial sur la parité<sup>24</sup>, la Tunisie, est classée au 123<sup>ème</sup> rang avec un score de 0.627 points. C'est le premier pays maghrébin en termes d'égalité entre les sexes. Cependant, la Tunisie n'accorde pas une parité entre les hommes et les femmes dans les secteurs économiques et dans les besoins en santé.

Fig.23 : Salaires dans le secteur privé, mois d'avril 2011 (en dinars)



Source : CRES-BIT, Enquête sur la structure des salaires, secteur privé, Tunisie.

Selon un sondage réalisé par le Centre de recherches et des études sociales (CRES), en avril 2011, auprès de 500 entreprises privées, les rémunérations dans le secteur privé sont caractérisées par une disparité selon le genre. En effet, le salaire moyen des hommes était de 615 DT en 2011 contre 459 pour les femmes, soit moins de 25.36%. La différence de 156 dinars représentait 33.98% du salaire moyen des femmes. Les inégalités s'accroissent davantage avec la progression des salaires. Ceci signifie l'existence d'une discrimination dans la rémunération à poste équivalent et aussi un accès inégal aux responsabilités élevées.

Par ailleurs, une femme et un homme de même niveau scolaire (primaire, secondaire, supérieur) ne sont pas payés de la même façon, soit 60% de plus pour les hommes pour le niveau supérieur et 40% de plus pour les hommes pour le niveau secondaire, au bénéfice des hommes. Selon cette étude, ce décalage s'explique par

<sup>24</sup> Le *Global Gender Gap Report*, 2014. Le classement couvre les secteurs de l'économie, l'éducation, la santé et la politique, à travers 142 pays.

plusieurs facteurs tels que l'évolution de carrière plus rapide pour les hommes que les femmes d'une part, et le fait qu'un grand nombre de femmes travaillent dans le secteur textile et habillement, dont le niveau des salaires est bas parmi les autres, d'autre part.

### Indicateur 3.A.3. Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national

#### Présence de la femme dans la Fonction publique

La Fonction publique est souvent présentée comme le secteur clé lorsqu'il s'agit de présenter les secteurs les plus féminisés. En effet, plus ouverte aux femmes comparativement au secteur privé, elle est féminisée à 37.4% en 2014. La répartition des rôles en fonction sexe fait révéler des écarts importants.

Tableau 12 : Présence de la femme dans la fonction publique (en 2014)

Indicateur	Femmes	Hommes	Total	% des femmes
<b>Répartition des agents de la fonction publique</b>	216287	360650	577692	37.4
<b>Fonctionnaire selon la fonction administrative</b>				
<b>Secrétaire Général</b>	2	43	45	4.4
<b>Directeur Général (classe exceptionnelle)</b>	5	17	22	22.7
<b>Directeur Général</b>	296	990	1286	23.0
<b>Directeur</b>	503	1764	2267	22.2
<b>Sous Directeur</b>	972	2551	3523	27.6
<b>Chef Service (classe exceptionnelle)</b>	28	38	66	42.4
<b>Chef Service</b>	2533	5265	7798	32.5
<b>Attaché cabinet</b>	0	11	11	0
<b>Total</b>	4408	10801	15209	29.0
<b>Répartition des agents ne bénéficiant pas de fonction administrative</b>	211879	349849		60.5
<b>% des femmes dans les postes de décision par rapport aux femmes travaillant dans la fonction publique</b>				2.03
<b>% des femmes dans les postes de décision par rapport à la totalité des agents de la fonction publiques</b>				0.76

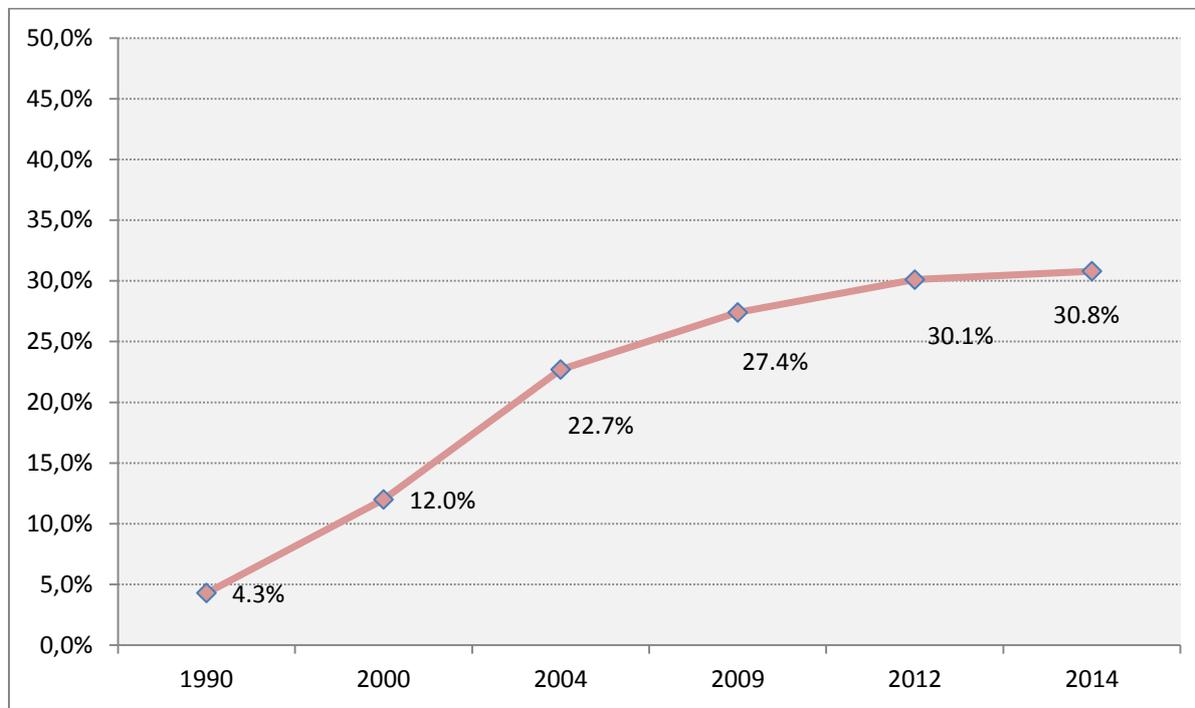
Source : [www.baya.tn/2015/04/22/la-parite-daccès-aux-postes-de-décision](http://www.baya.tn/2015/04/22/la-parite-daccès-aux-postes-de-décision)

Les pourcentages des femmes dans les postes de décision par rapport aux femmes travaillant dans la fonction publique et par rapport à la totalité des agents de la fonction publiques demeurent médiocres et se situaient aux alentours, successivement, de 2.03% et 0.76%.

## Présence de la femme dans la vie publique et politique

La place des femmes en vie publique et politique en Tunisie a évolué au fil des années.

**Fig.24** : Evolution de la proportion de femmes au parlement national



Source : OMD-rapport national de suivi, 2013, p92.

Depuis 2014, l'Assemblée des représentants du peuple compte 67 femmes sur un total de 217 députés soit un taux de 30,88%. La Tunisie est actuellement le pays d'Afrique et du monde arabe avec la plus forte proportion de femmes au parlement.

En 2015, la participation des femmes reste très faible avec un gouvernement composé de 27 ministres dont 3 femmes seulement, et 17 secrétaires d'Etat, dont 7 femmes. La présence féminine dans les structures régionales et locales ne dépasse pas 32% en 2014.

Malgré les acquis et les évolutions positives, les femmes demeurent sous représentées dans les positions décisionnelles et la hiérarchie politique, économique et sociale malgré l'augmentation du niveau d'instruction des femmes jusqu'à atteindre une position majoritaire dans l'enseignement supérieur.

Les législations visant à réduire les discriminations à l'égard des femmes dans les instances décisionnelles demeurent insuffisantes.

## Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

### Les réalisations :

- ❖ La Tunisie atteindra la cible, si les tendances actuelles se maintiennent ou s'améliorent ;
- ❖ Les taux de mortalité restent relativement élevés en dépit des programmes de santé infantile et de périnatalité.

### Cible 4A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

#### La mortalité des enfants

Plusieurs statistiques permettent de mesurer la mortalité des enfants. A ce titre, il convient de rappeler que la mortalité juvénile correspond à la mortalité des enfants âgés de un à cinq ans ; alors que la mortalité infantile concerne les bébés dans leur première année. L'ensemble des décès avant l'âge de cinq ans forme la mortalité infanto-juvénile. La mortalité des enfants fait partie des indicateurs démographiques utilisés pour estimer la qualité des soins pédiatriques et donc le niveau de développement d'un pays.

**Tableau 13** : Evolution des taux de mortalité néonatale et post-néonatale et des quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile (pour mille)

	1968-1972	1973-1977	1978-1982	1983-1988	1990-1994	2005-2010	Cible 2015
<b>Néonatale</b>	43.23	32.5	31.3	27.8	25.7	11.5	8.6
<b>Post-néonatale</b>	49.8	37.6	33.2	22.6	18.1	5.2	6.0
<b>Infantile (1Q0)</b>	93.0	70.0	64.4	50.4	43.8	16.7	14.6
<b>Juvénile (4Q1)</b>	75.9	36.9	23.1	15.6	9.4	2.7	3.1
<b>Infanto-juvénile (5Q0)</b>	162	104.4	86.0	65.2	52.8	19.4	17.6

Sources: ETF 1978, EDS 1988, ESTME/PAPCHILD 1996, et MICS4 2010.

La Tunisie a lancé différents programmes de santé infantile : Santé Maternelle et Infantile(SMI), Programme National de Vaccination (PNV), Lutte Anti-Diarrhéique (LAD) et contre les Infections Respiratoires Aigues (IRA)). Ces programmes ont contribué à réduire la mortalité post-néonatale et juvénile dont les pourcentages sont passés, successivement, de 18.1‰ et 15.6‰ en 1990-1994 à 6‰ et 3.1‰ en 2005-2010. Actuellement, l'accent est mis sur la réduction de la mortalité et de la morbidité périnatale par la mise en place du Programmes National de Périnatalité (PNN) adopté depuis 1990 et de la Prise en Charge Intégrée de la Santé Mère et l'Enfant (PSIME)) lancé en 2000.

**Tableau 14** : Taux de mortalité néonatale et post-néonatale et des quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile par milieu de résidence (pour mille)

	1990-1994			2005-2010			Objectif 2015		
	Urbain	Rural	ensemble	Urbain	Rural	ensemble	Urbain	Rural	ensembl e
<b>Néonatale</b>	18.6	34.3	25.7	7.6	18.3	11.5	6.2	11.4	8.6
<b>Post-néonatale</b>	12.7	24.6	18.1	4.6	6.3	5.2	4.2	8.2	6.0
<b>Infantile (1Q0)</b>	31.3	58.9	43.8	12.2	24.6	16.7	10.4	19.6	14.6
<b>Juvénile (4Q1)</b>	5.7	14.2	9.4	3.2	1.8	2.7	1.9	4.7	3.1
<b>Infanto-juvénile (5Q0)</b>	36.8	72.2	52.8	15.3	26.4	19.4	12.3	24.1	17.6

Sources : MICS4 2010, ESTME/PAPCHILD 1996.

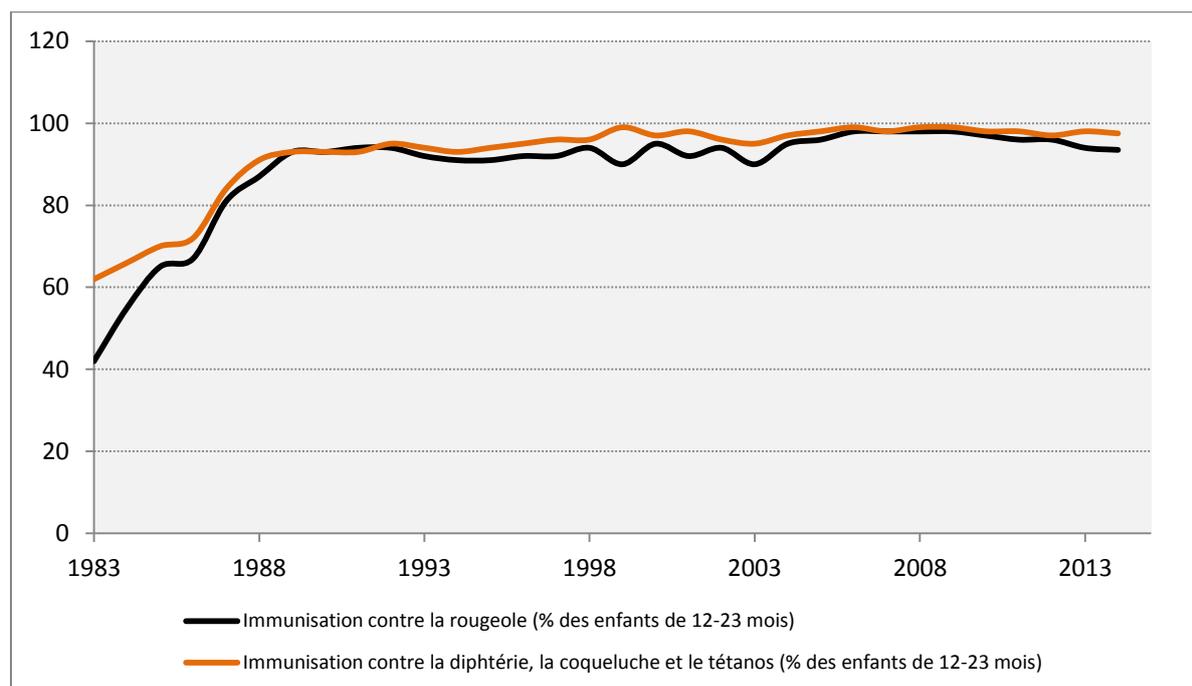
Entre 1990 et 2010, le taux de mortalité des enfants de moins 5 ans a baissé de 21 points en milieu urbain en passant de 36.8‰ à 15.3‰ et de 46 points en milieu rural en passant de 72.2‰ à 26.4‰.

La mortalité néonatale qui était de l'ordre de 11.5‰ en 2014 demeure relativement élevée, surtout dans le milieu rural (18.3‰). A ce propos, l'amélioration du programme de périnatalité (PNN) est nécessaire pour réduire ces taux (renforcement de la qualité de la surveillance prénatale, des conditions d'accouchement place des services de néonatalogie performants dans les régions, etc.).

### La vaccination des enfants

La vaccination des enfants constitue un des moyens essentiels de prévention des maladies infectieuses et virales. Ces vaccins protègent l'enfant et réduisent le risque d'épidémies. Certaines sont obligatoires, d'autres seulement recommandées.

**Fig.25:** Pourcentage des enfants vaccinés



Source : Banque mondiale-base de données (Tunisie).

Le Programme National de Vaccination a intégré le calendrier de vaccination de base (BCG, DTC-Polio) dans tous les centres de santé de base du pays et a été dispensé de manière gratuite et obligatoire. Le pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole âgés entre 12 et 23 mois était de 95% en 2014. L'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos était de 97.5%.

**Tableau 15 :** Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole

Région	Proportion
District de Tunis	91
Nord Est	97.2
Nord Ouest	93.2
Centre Est	97.3
Kasserine	86.9
Kairouan	96.9
Sidi Bouzid	80.5
Sud Est	97.8
Sud Ouest	94.2
Tunisie	94.3

Source : Enquête MICS 4 – 2011.

Au niveau régional, le pays n'enregistre pas de grandes disparités. Les gouvernorats de la région Centre-Ouest ont le pourcentage les plus faibles d'enfants d'un an vacciné contre la rougeole.

## Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

### Les réalisations :

- ❖ La Tunisie demeure éloignée de la cible de réduction de trois quarts du taux de mortalité maternelle ;
- ❖ La généralisation des moyens contraceptifs et de la médecine procréative ;
- ❖ Le milieu rural se rapproche davantage du milieu urbain en matière de consultation prénatale.

### Cible 5A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

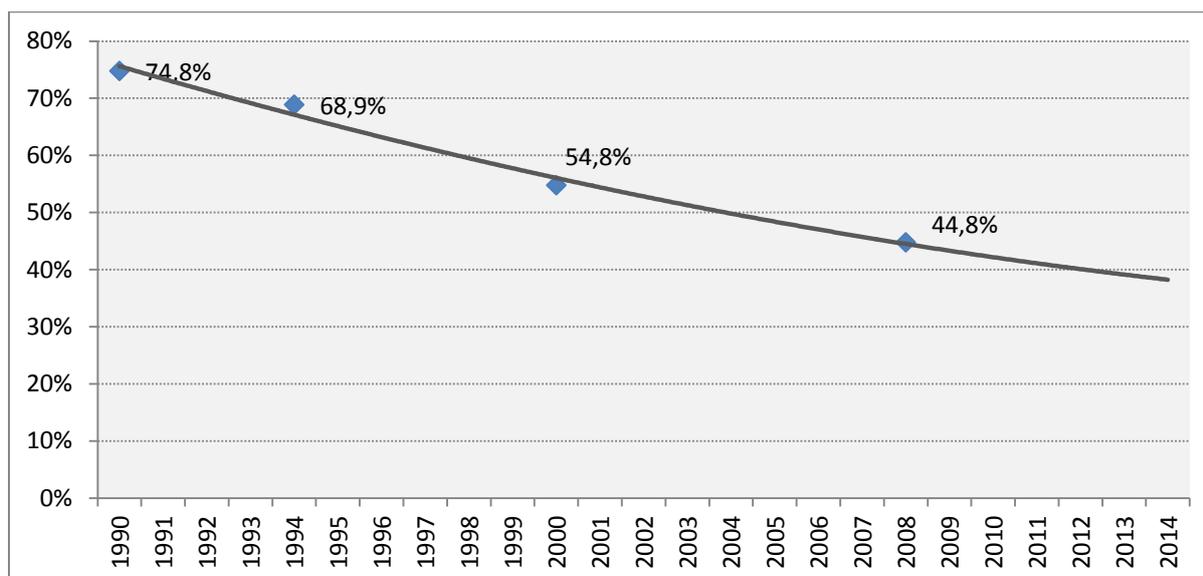
Depuis la fin des années 60, la santé maternelle et la réduction de la mortalité maternelle ont été identifiées comme une priorité et ont été depuis, placés au centre des préoccupations en matière de santé publique en Tunisie.

En 1959, le pays avait lancé des premiers centres de protection maternelle et infantile. En 1966, le programme de planning familial a été démarré. L'intégration des services de santé maternelle dans les soins de santé de basé était lancé. En 1990, le pays a opté pour un programme national de périnatalité.

### Tendance de la mortalité maternelle

Le ratio de mortalité liée à la maternité est le nombre des femmes qui meurent pendant la grossesse et l'accouchement par 100 mille naissances en vie. Les données sont établies selon un modèle de régression à partir de l'information sur la fécondité, les sages-femmes et la prévalence du VIH.

**Fig.26** : Taux de mortalité maternelle (pour 100 mille naissances vivantes)



Sources : INS; DSSB : 1990,1994, 2000 - Enquête sur la Mortalité Maternelle 2008

En 2008, le taux de mortalité maternelle en Tunisie est estimé à 44,8 pour 100 mille nouvelles naissances (NV) avec des pointes de 68 pour 100 milles NV dans certaines régions. Il s'agit, d'un taux très élevé, et ce en comparaison avec deux références: la norme internationale qui est de l'ordre de 25 pour 100 mille NV et les OMD qui visent à abaisser ce taux dans les pays en développement, avant 2015, à 32 pour 100 mille NV.

La mortalité maternelle est imputée à plusieurs facteurs : l'extrême pauvreté, les négligences et le laisser-aller qui prévalent dans certains hôpitaux, l'absence de dispensaires et de centres de maternité de proximité bien équipés, et l'inexistence de moyens de transport appropriés lors des accouchements.

**Tableau 16** : Décès maternels observés en 2008 et 1994

	Décès maternels en 2008	Nombre de naissances (1000) en 2008	TMM (/100000 NV)	
			1994	2008
<b>District Tunis</b>	18	34.5	40.0	50.8
<b>Nord-Est</b>	7	25.1	50.4	27.9
<b>Nord-Ouest</b>	13	19.4	94.0	67.0
<b>Centre Ouest</b>	16	28.6	105.0	55.9
<b>Centre-Est</b>	14	45.9	57.4	30.5
<b>Sud-Ouest</b>	4	10.9	92.8	36.7
<b>Sud-Est</b>	10	17.6	62.7	56.8
<b>Total</b>	82	183	68.9	44.8

Source : Enquête Nationale sur la Mortalité Maternelle - 2008 et 1994.

Entre 1994 et 2008, le TMM global a enregistré une baisse et est passé de 68.9 pour 100 mille à 44.8 pour 100 mille. Au niveau régional, on a enregistré une baisse de 56.1 pour 100 mille pour le Sud-Ouest, de 49.1 pour 100 mille pour le Centre-Ouest et des baisses plus faibles pour Nord-Ouest et le Sud-Est (respectivement de 27 pour 100 mille et de 5.9 pour 100 mille).

### Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

Les naissances assistées par des membres compétents du personnel de la santé sont le pourcentage des naissances assistées par des personnes ayant reçu une formation appropriée pour assurer la surveillance, les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse et la période postnatale, pour procéder à des accouchements saines et pour fournir des soins aux nouveaux nés.<sup>25</sup>

**Tableau 17** : Taux d'accouchements non assistés (en %)

	1994	2001	2011
<b>Tunisie</b>	15.8	9.7	1.4
<b>Urbain</b>	5.3	3.2	0.3
<b>Rural</b>	30.6	20.8	3.1
<b>District de Tunis</b>	3.0	1.0	0.0
<b>Nord-Est</b>	10.5	4.0	0.0
<b>Nord-Ouest</b>	26.0	7.0	4.5
<b>Centre-Est</b>	4.5	2.0	0.0
<b>Centre-Ouest</b>	34.5	32.5	5
<b>Sud-Est</b>	24.0	16.0	1
<b>Sud-Ouest</b>	31.0	14.0	4.5

Source : PAPCHILD, PAPFAM et MICS 4.

Le taux d'accouchement non assisté était de 1.4% en 2011 contre 15.8% en 1994. La réduction de ce taux concerne aussi bien le milieu urbain que rural. Les régions de l'ouest du pays ont des taux d'accouchement non assistés entre 4% et 5%.

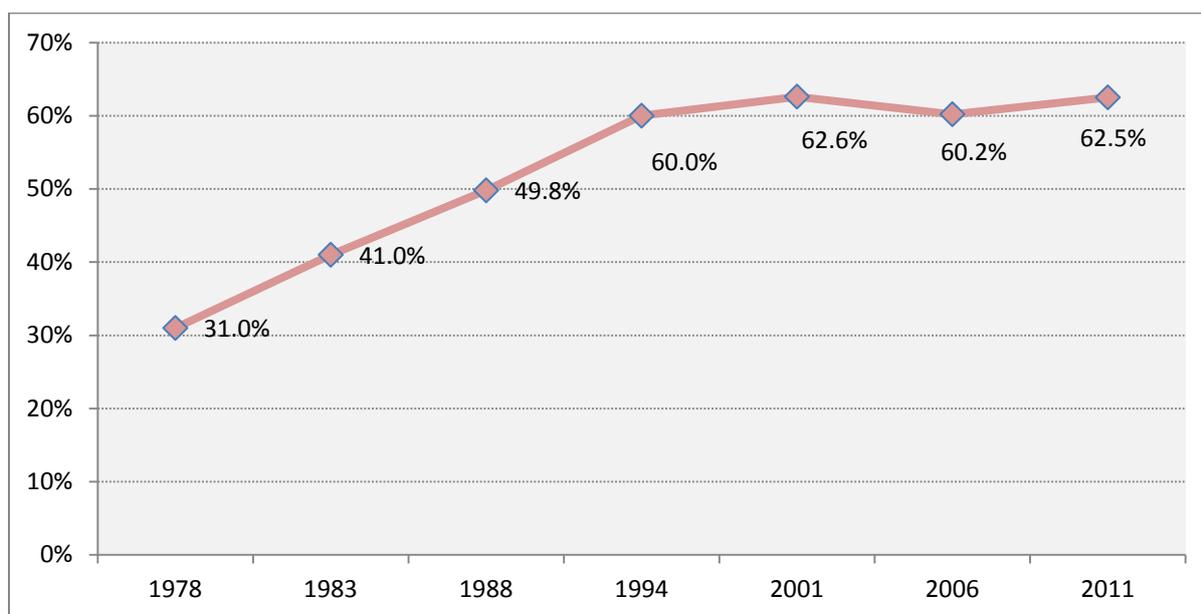
<sup>25</sup> Il s'agit de la définition de la Banque mondiale.

## Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015.

### La prévalence contraceptive

Le taux de prévalence de la contraception est le pourcentage de femmes qui utilisent ou dont les partenaires utilisent toute forme de contraception. Ce taux est généralement mesuré seulement chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans.

Fig.27 : Evolution du taux de prévalence contraceptive

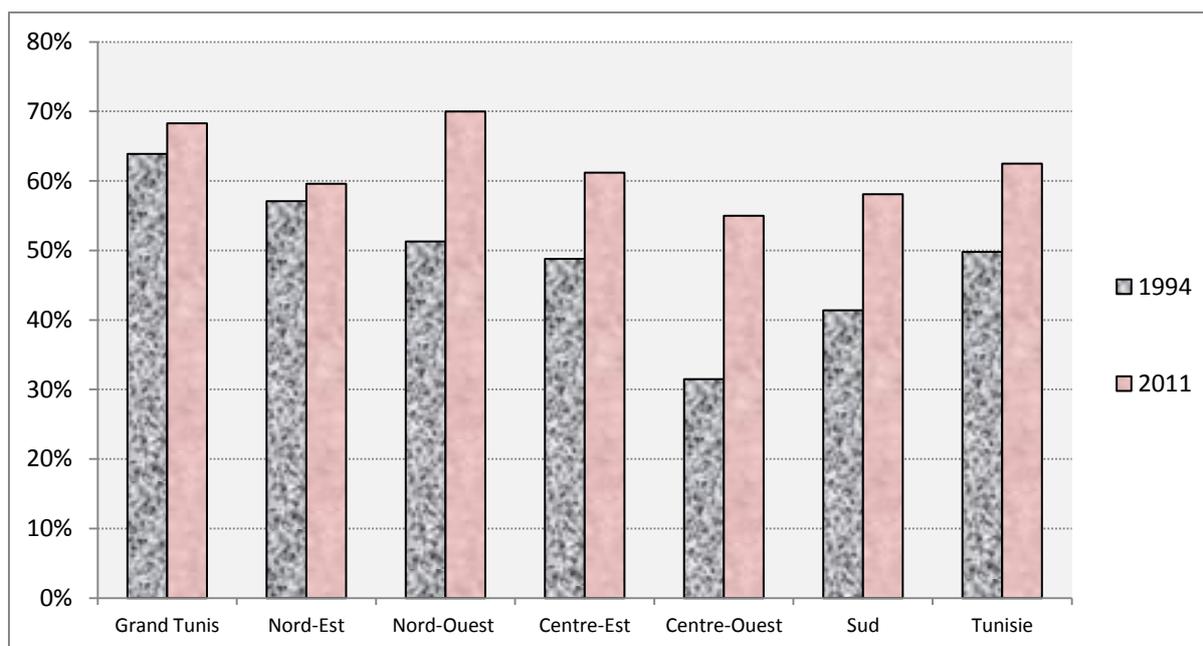


Sources : 1978, 1983, 1988 et 1994 : différentes enquêtes sur la santé - ONFP; 2001 : Enquête PAPFAM; 2006 : Enquête MICS3; 2011 : Enquête MICS4.

En 2011, le taux de prévalence contraceptive était de 62.5% contre 49.8% en 1988. Depuis la deuxième moitié des années 90, ce taux a été marqué par un ralentissement de son rythme de croissance et une baisse a été enregistré en 2006 (60.2%).

Ceci est expliqué par l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer suite à la hausse du nombre des mariages. Ces derniers sont passés de 64 milles en 2003 à près de 92 milles en 2011.

**Fig.28** : Evolution du taux de prévalence contraceptive dans les régions



Source : Enquête EDS 1988 ; Enquête MICS4 2011.

Entre 1994 et 2011, le taux de prévalence contraceptive s'est renforcé dans toutes les régions du pays et surtout dans les régions de l'ouest. Pour la région du Centre-Ouest, ce taux reste en deçà de la moyenne nationale.

### Couverture des soins prénatals

**Tableau 18** : Pourcentage des femmes bénéficiaires des consultations prénatales

		Au moins 1 consultation prénatale		Au moins 4 consultations prénatales	
		2001	2011	2001	2011
<b>Tunisie</b>		91.9	98.2	71.4	85.1
<b>Milieu</b>	Urbain	96.5	98.7	79.5	88.2
	Rural	84.3	97.2	55.8	79.9
<b>Région</b>	District de Tunis	95.6	97.7	85.8	90.3
	District de Tunis	95.6	97.7	85.8	90.3
	Nord-Est	96.6	97.4	75.4	87.8
	Nord-Ouest	94.2	99.3	59.7	79.7
	Centre-Est	95.0	98.8	72.9	90.3
	Centre-Ouest	80.6	95.8	57.8	75.9
	Sud-Est	85.6	100	72.9	76.7
	Sud-Ouest	89.7	100	57.5	83.2

Sources : Enquête EDS 1988 et MICS4 2011.

En 2011, le pourcentage des femmes ayant eu une naissance vivante et ayant bénéficié d'au moins une consultation prénatale était de 98.2% contre 91.9% en 2001. Cette évolution positive concerne aussi bien le milieu urbain rural dont les pourcentages sont passés respectivement de 96.5% et 84.3% à 98.7% et 97.2%, durant la même période. Au niveau national, le pourcentage des femmes bénéficiant d'au moins quatre consultations prénatales était de 85.1% contre 71.4% en 2001. Les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest ont les pourcentages les plus faibles qui se situaient entre 75% et 80% pour une moyenne nationale de 85.1%.

## Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

### Les réalisations :

- ❖ Environ 70 nouveaux cas par an d'infection par le VIH/sida sont identifiés ;
- ❖ Le risque de paludisme ne doit pas être négligé ;
- ❖ L'incidence de la Tuberculose reste stable à environ 20 pour mille habitants, avec cependant de fortes disparités régionales.

### Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

#### Caractéristiques démographiques des cas d'infection du VIH/sida

Dans le monde, la prolifération du virus du SIDA est rapide et a dépassé toutes les prévisions. Toutefois, cette prolifération en Tunisie demeure toujours sous contrôle même si certaines insuffisances persistent.

Tableau 19 : Nombre de cas d'infection du VIH/sida sur la période 1985-2011

Age	Femmes	Hommes	Total
0-4	29	34	63
5-9	11	20	31
10-14	3	14	17
15-19	10	21	31
20-24	50	83	133
25-29	91	167	258
30-34	91	241	332
35-39	57	199	256
40-44	36	126	162
45-49	25	75	100
50-54	19	36	55
55-59	7	14	21
60+	13	22	35
Inconnus	69	143	212
Total	511	1195	1705

Source : DSSB/Programme de Lutte contre le Sida et les MST.

Entre 1985 et 2011, on a identifié 1705 cas d'infection de VIH/ sida dont 511 étaient des femmes. La tranche d'âge 20-39 était la plus affectée. Les hommes représentaient 70.08% du total et les jeunes âgés de 15-24 ans représentaient près de 10% des cas. Les enfants de moins de 10 ans infectés étaient au nombre de 94. Selon l'ONUSIDA, entre 2300 et 3300 personnes vivent avec le sida en Tunisie. L'épidémie de l'infection par le VIH/sida était considérée comme peu active en Tunisie puisque le taux de prévalence est inférieur à 0.1% dans la population totale.

**Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

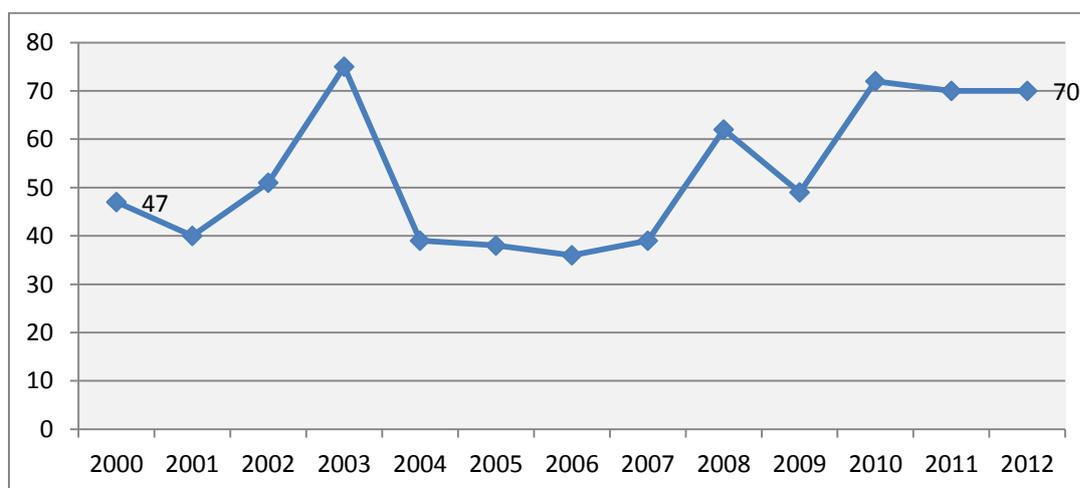
Dans le but de lutter contre le VIH/sida, la Tunisie a lancé un Plan Stratégique de la Riposte au VIH/sida avec l'appui de l'ONUSIDA et l'OMS. Ce plan comprend plusieurs axes tels que la réduction des nouvelles infections, la réduction de la morbidité liée au VIH/sida, la réforme du cadre juridique et promotion des droits humains, et la mise en place de mécanisme efficaces et durables.

**Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle**

**Incidence du paludisme**

Le paludisme est la plus fréquente des infections parasitaires observées dans le monde. La propagation de cette infection est trop limitée en Tunisie.

**Fig.29:** Evolution du nombre de cas notifiés de paludisme d'importation en Tunisie



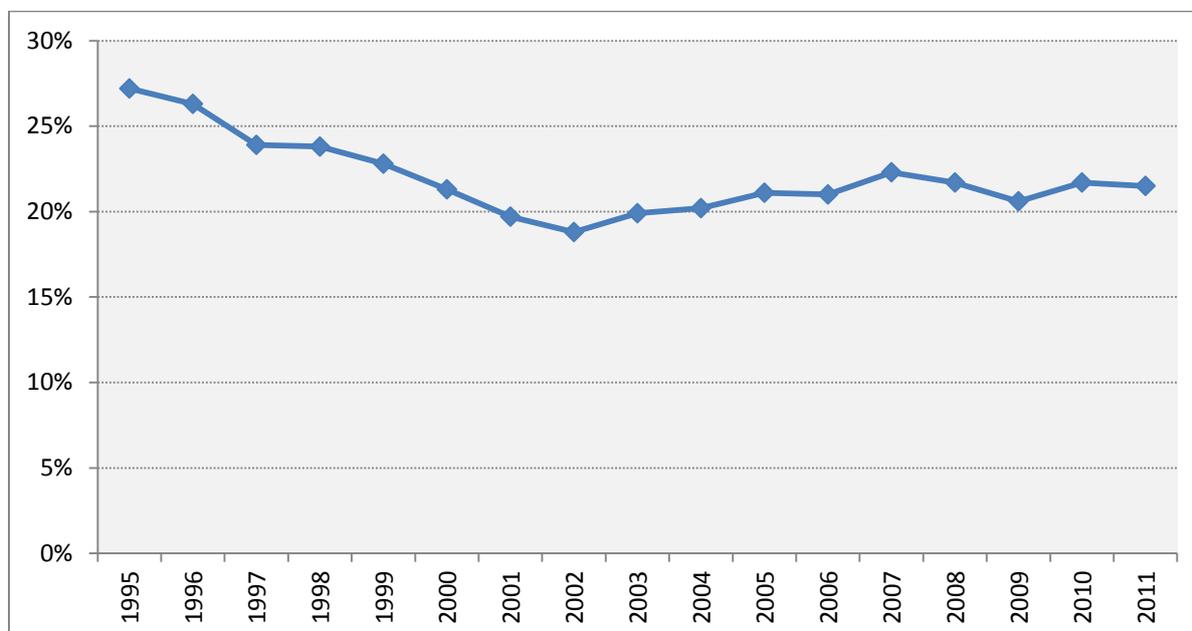
Source : Programme National de Lutte Paludisme-DSSB.

Depuis 1972, la Tunisie n'a enregistré aucun cas de transmission autochtone de paludisme. Le nombre des cas importés de l'étranger était 70 en 2012 dont 23 tunisiens et 47 africains.

### **Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité du à cette maladie**

La prise de conscience de l'importance de la lutte contre la tuberculose, ainsi que la mobilisation politique et des acteurs de la société civile ont largement porté leurs fruits sur le plan mondial. La Tunisie est « en train d'en finir » avec la tuberculose, mais pas avec l'efficacité escomptée. Le facteur d'inefficacité en cause est principalement le manque de coordination entre les structures de diagnostic et de soins.

**Fig.30:** Evolution de l'incidence de la tuberculose (pour 100 mille habitants)



Source : PNL-T-DSSB.

Jusqu'à l'année 2002, l'incidence de la tuberculose avait une tendance baissière en passant de 27.2 à 18.8 cas pour 100 milles habitants entre 1995 et 2002. Cependant à partir de 2003, cette maladie a connu une légère augmentation dont l'incidence a atteint 21.5 cas pour 100 milles habitant en 2011.

Par ailleurs des disparités régionales caractérisent l'incidence de la tuberculose, et ce pour le cas pulmonaire ou le cas extra pulmonaire comme l'indique le tableau ci-dessous:

**Tableau 20** : Incidence régionale de la tuberculose (2011)

	Pulmonaire	Extra Pulmonaire	Total	Population en 2011 en milliers	Incidence (%)
<b>Grand Tunis</b>	526	594	1120	2477,4	45,21
<b>Nord-Est</b>	262	190	452	1486,4	30,41
<b>Nord-Ouest</b>	166	158	324	1226,7	26,41
<b>Centre-Est</b>	185	173	358	2492,5	14,36
<b>Centre-Ouest</b>	123	150	273	1418	19,25
<b>Sud-Est</b>	56	282	338	974,1	34,70
<b>Sud-Ouest</b>	61	89	150	598,6	25,06
<b>Tunisie</b>	1379	1636	3015	10673,7	28,25

Source : Programme National de Lutte Paludisme-DSSB.

Au niveau régional, les taux d'incidence les plus élevés sont enregistrés dans les régions du Grand Tunis (45.21/ 100 mille), le Nord-Est (30.41/100 mille avec 57% de Tuberculose pulmonaire), le Nord-Ouest (26.41/100 mille). La région du Centre-Est avait le taux d'incidence la plus faible (14.36/100 mille).

## Objectif 7 : Assurer un environnement durable

### Les réalisations :

- ❖ Les préoccupations écologiques sont intégrées progressivement dans le développement national ;
- ❖ Plusieurs acquis dans la conservation de la biodiversité ; des progrès restant à accomplir en ce qui concerne la protection des espèces menacées ;
- ❖ Des réalisations au niveau de l’approvisionnement en eau de boisson salubre et des services d’assainissement de base ; des progrès restant à accomplir pour les populations rurales exclues.

### Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Aujourd’hui, la bonne gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité est un défi majeur. Dans une optique de développement durable, il s’agit de répondre mieux aux besoins du développement économique et social de la population actuelle sans contrecarrer ceux des générations futures.

#### Forêts et espaces verts

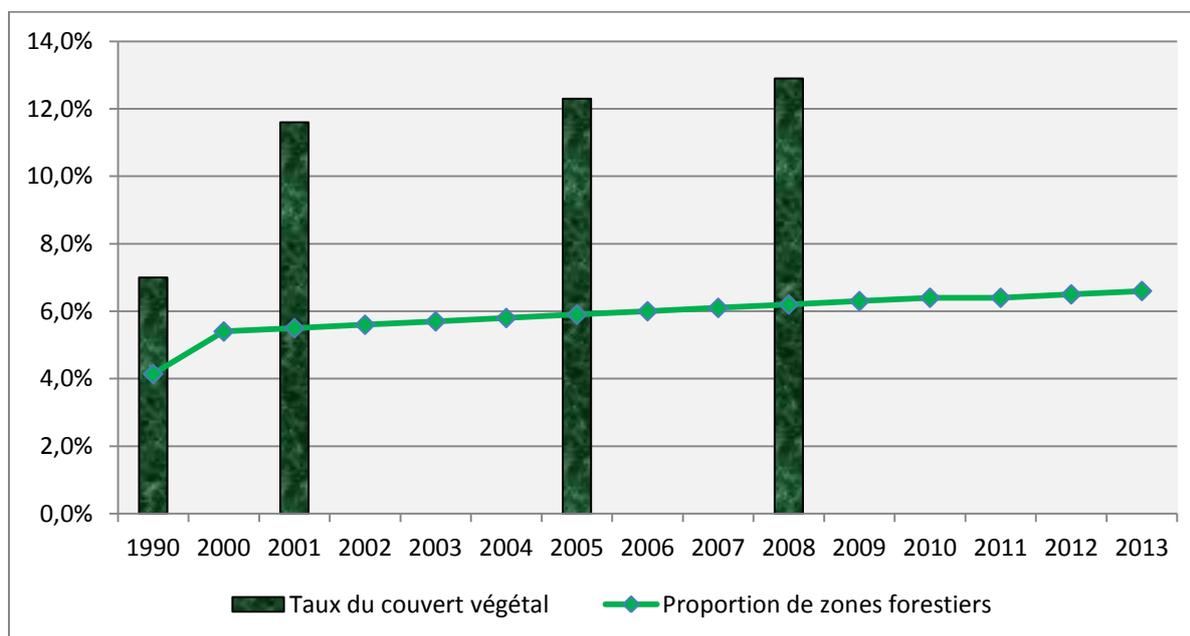
La Banque mondiale retient certains indicateurs pour quantifier les forêts et espaces verts. A ce propos, la proportion de zones forestières (ou l’indicateur de régions boisées) désigne l’ensemble des terres naturelles ou plantées abritant des arbres d’au moins 5 mètres in situ, qu’elles soient productives ou pas, et excluent les zones boisées des systèmes de production agricole et les arbres des parcs et jardins urbains.<sup>26</sup> De sa part, le taux du couvert végétal indique le rapport entre la surface

---

<sup>26</sup> <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS>

boisée et la surface total du pays exprimé en pourcentage (les zones désertiques et les chottes sont exclues).

**Fig.31** : Proportion de zones forestières (% du territoire)



Source: Banque Mondiale – Base de données (Tunisie) (proportion des zones forestières) et Ministère de l'environnement, Indicateurs des forêts durables 2009 (taux du couvert végétal).

Les programmes d'afforestation ont permis l'augmentation des zones forestières de 4.14% en 1990 à 6.6% de l'ensemble du territoire en 2013 (les forêts proprement dites constituent environ 60% des espaces verts). La politique sectorielle prépare actuellement un programme visant à élever le taux du couvert des zones forestières à 10% à l'horizon de 2020. Par ailleurs le taux du couvert végétal a presque doublé en passant de 7% à 12.9 % entre 1990 et 2014.

### Protection de la couche d'ozone

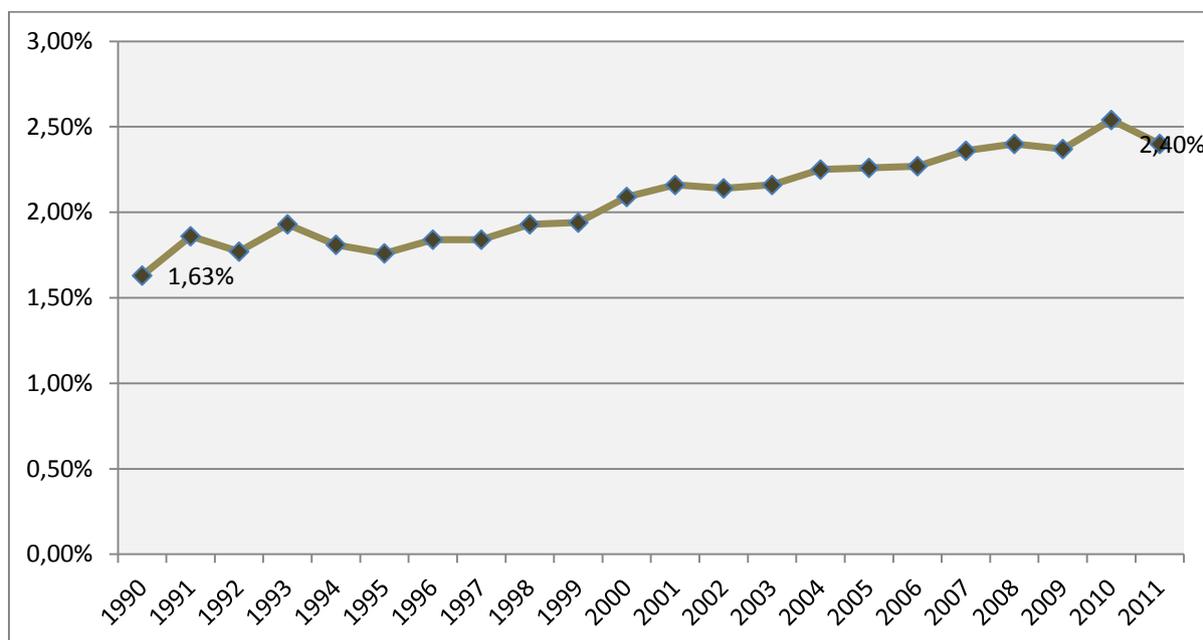
La Tunisie a entrepris plusieurs actions dans le but de protéger la couche d'ozone : la création d'un Comité national rassemblant les structures concernées, l'adoption d'une réglementation spéciale, et un programme national d'élimination complète de substances de chlorofluocarbionnes. Ce dernier a permis la suppression de 1026 tonne de ces substances avant 2008.

### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuant à l'effet de serre.

L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du récent réchauffement climatique.

**Fig.32** : Emissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)



Source: Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

Depuis 1990, les émissions des principaux gaz à effet de serre ont connu une augmentation régulière, en relation avec le développement économique. L'émission de CO2 a passé de 1.63 à 2.40 tonnes métriques par habitant. Les rejets globaux sont passés de 19,3 millions de tonnes en 1990 à plus de 36 millions de tonnes en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 3,2 % au cours de cette période. Les sources de ces émissions proviennent principalement de la production d'électricité, le transport et les industries manufacturières.

## Gestion des Ressources en Eau

**Tableau 21** : Mobilisation des ressources en eau (Mm3)

	1990	2008	2016	2030
<b>Ressources conventionnelles</b>	2700	4088	4450	4450
<b>Ressources non conventionnelles</b>	30	100	150	330
<b>Dessalement</b>	11	40	60	180
<b>Eaux traitées pour irrigation</b>	19	60	90	150
<b>Total ressources</b>	2730	4188	4600	4780
<b>Demande globale en eau</b>	1870	2650	2700	2770
<b>% Ressources</b>	68.5	63.3	58.7	57.9

Source: Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'environnement.

Ces dernières années, les ressources en eau mobilisées ont été aux alentours de 4.2 milliards m<sup>3</sup>. La répartition des eaux de surface et des eaux souterraines était presque égale. Le pays a réalisé plusieurs projets dans le développement des capacités hydrauliques (29 grands barrages, 222 barrages collinaires et 810 lacs collinaires pour les eaux de surface, et 4700 forages profonds et 138 mille puits de surface). Les ressources utilisées représentaient 65% du total des ressources. La demande globale était de 2.7 milliards m<sup>3</sup>.

### **Cible 7.B. Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2010 une diminution significative du taux de perte**

Les aires naturelles protégées à l'échelle nationale sont des zones protégées en partie ou entièrement d'au moins 1000 hectares. Ces zones sont désignées comme des réserves scientifiques à accès public limité, comme les parcs nationaux, les monuments nationaux, les réserves naturelles ou les refuges fauniques, les paysages terrestres protégés. Les zones marines, les zones non classifiées, les zones littorales et les sites protégés par des lois locales ou provinciales sont exclus.

La Tunisie a entrepris plusieurs actions dans le but de conserver la biodiversité, notamment par l'augmentation des zones protégées, la protection des espèces animales et végétales menacées, l'implication des parties prenantes à la diversité biologique, et l'intégration de cette préoccupation dans les politiques sectorielles.

**Tableau 22** : Les zones protégées à l'échelle nationale

	Zones marines protégées (% des eaux du territoire)	Zones terrestres protégées à l'échelle nationale (% du territoire total)	Zones terrestres et marines protégées à l'échelle nationale (% du territoire total)
<b>1990</b>	1,100	1,268	1,236
<b>1992</b>	1,100	1,254	1,224
<b>1994</b>	1,168	1,294	1,270
<b>1996</b>	1,168	1,296	1,272
<b>1998</b>	1,168	1,296	1,272
<b>2000</b>	1,168	1,317	1,288
<b>2002</b>	1,168	1,297	1,272
<b>2004</b>	1,168	1,297	1,272
<b>2006</b>	1,168	1,297	1,272
<b>2008</b>	1,168	1,297	1,272
<b>2010</b>	2,120	4,989	4,436
<b>2012</b>	2,478	5,383	4,823

Source: Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

Concernant l'évolution des zones protégées, elles sont passées de 1.23% en 1990 à 4.82% de l'ensemble du territoire global en 2012. Les zones marines protégées et les zones terrestres protégées à l'échelle nationale sont successivement de 2.47% et 5.38% en 2012. En ce qui concerne les espèces animales et végétales menacées, en 2014, et selon les données de la Banque mondiale, on a dénombré 13 espèces mammifères et 35 espèces de poissons menacées.

Les espèces végétales menacées sont au nombre de 7. Ces espèces font référence au nombre d'espèces classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) comme étant en danger, vulnérables, rares, indéterminées, hors danger et pas suffisamment connues.

**Cible 7.C. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base**

**Accès à l'eau potable**

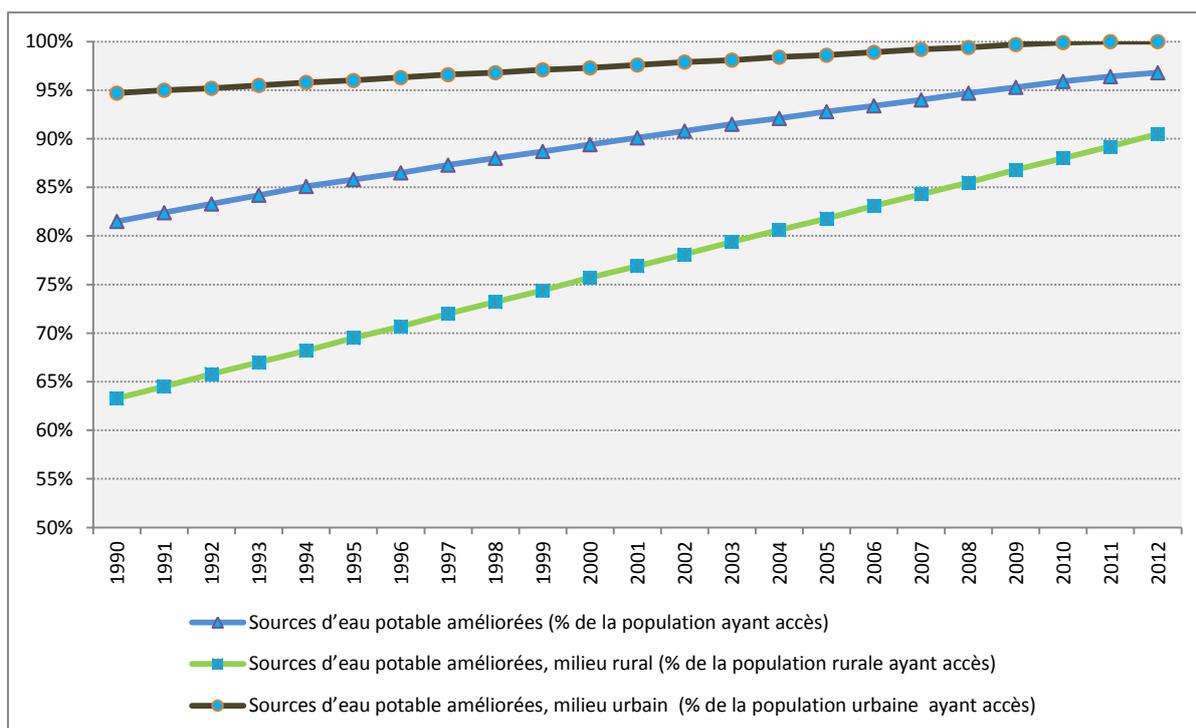
L'accès à une source d'eau améliorée est le pourcentage de la population qui a un accès raisonnable à une quantité suffisante d'eau venant d'une source améliorée telle qu'une prise d'eau ménagère, un réservoir public au sol, un puits, une source ou un puits protégé ou des eaux pluviales collectées.

Les sources non améliorées comprennent les vendeurs, les camions-citernes et les sources et puits non protégés. L'accès raisonnable est défini comme étant la disponibilité quotidienne d'au moins 20 litres par personne venant d'une source située dans un rayon d'un kilomètre de l'habitation.<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.H2O.SAFE.ZS>

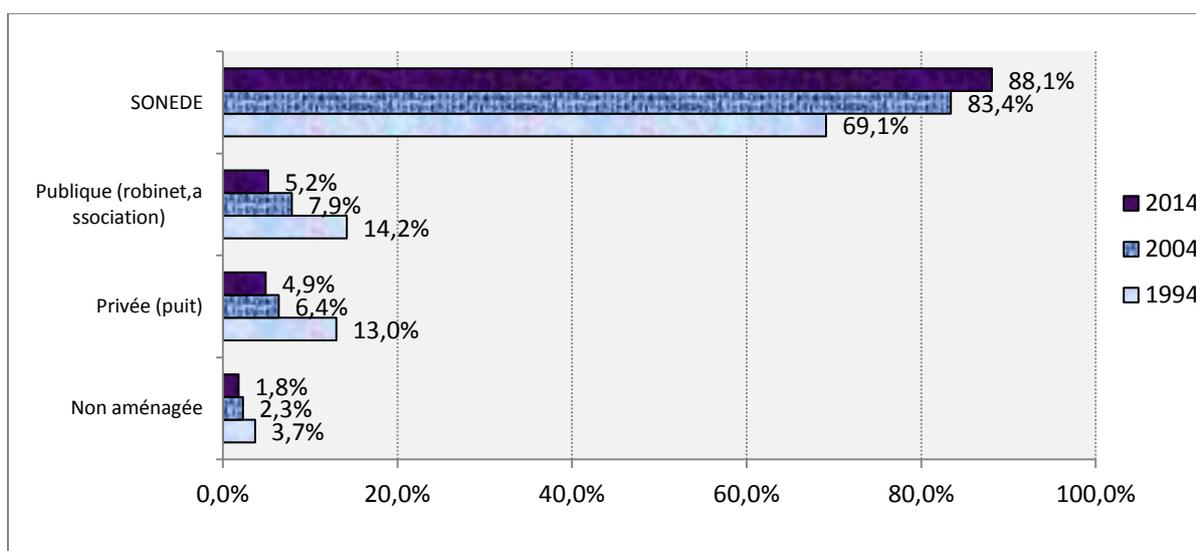
**Fig.33** : Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès)



Source: Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

La proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau potable s'est améliorée considérablement, tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural. En 2012, la population desservie en eau potable était de 10646.7 mille pour une population totale de 10777.5 mille, soit 98.8% contre 87.7% en 1994. Dans le milieu urbain, cette proportion était de 100% et dans le milieu rural, 91% de la population ont accès à cette ressource.

**Fig.34** : Ménage selon l'alimentation en eau potable (%)

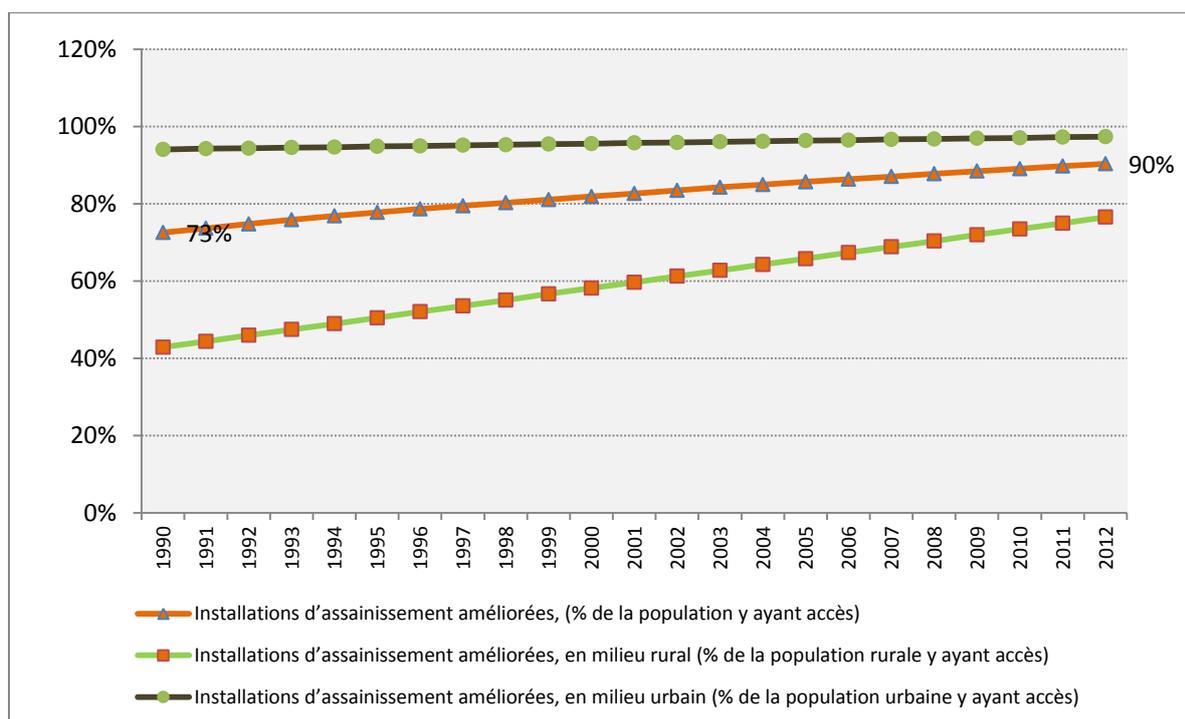


Source : INS, Recensement général de la population et de l'habitat 2014, principaux indicateurs.

## Accès à l'assainissement

L'accès aux installations sanitaires améliorées est le pourcentage de la population ayant au moins un accès suffisant à des installations d'élimination des excréments pouvant prévenir efficacement le contact des humains, des animaux et des insectes avec les excréments. Les installations améliorées varient des fosses simples mais protégées aux toilettes à chasse d'eau raccordées à un égout. Pour être efficaces, les installations doivent être bien construites et dûment entretenues.<sup>28</sup>

**Fig.35** : Installations d'assainissement améliorées, en milieu urbain (% de la population urbaine y ayant accès)



Source: Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

Le nombre des ménages branchés au réseau de l'assainissement a atteint 1.6 millions en 2012 contre 670 mille en 1994, soit 91% dans le milieu communal. Cependant, 176 communes seulement sont prises en charge par l'ONAS sur un total de 256. Donc, la proportion de la population totale qui accède au réseau n'est en fin de compte que près de 54%. Des disparités régionales sont constatées, par exemple, les régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest possèdent les taux de branchement les plus faibles.

<sup>28</sup> <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.ACSN.UR>

**Tableau 23** : Indicateurs d'assainissements en 2013-2014

Indicateur	Unité	2013	2014
Nbre des communes prises en charge	Commune	170	170
Nbre d'habitants des communes prises en charge	Million d'ha	6.6	6.7
Nbre d'habitants branché au réseau d'assainissement dans les communes prises en charge	Million d'ha	6.0	6.1
Taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'Office	%	90.5%	91%
Nbre de clients	1000 abonnées	1697	1753
Nbre des stations d'épuration	Station	110	112
Volume des eaux usées collectées	Million m3	235	243
Volume des eaux usées traitées dans les stations d'épuration	Million m3	230	240
Linéaire du réseau public d'assainissement	km	15626	15828
Curage du réseau public d'assainissement	km	6770	5890
Nbre des stations de pompage	Station	726	730

Source : ONAS, rapport annuel 2014.

Ces dernières années, divers programmes et projets ont été mis en œuvre en vue de renforcer l'infrastructure d'assainissement. Les stations de pompage et d'épuration s'élèvent, successivement, à 730 et 112 en 2014.

### **Cible 7.D. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.**

La Tunisie a mené plusieurs actions dans le but de réhabilitation et d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers populaires. Les logements rudimentaires sont presque éliminés et ne représentant que 0.4%.

**Tableau 24** : Statistiques de l'habitat

	1994	2004	2014
<b>Nombre de logements (en milliers)</b>	1868.5	2500.5	3289.9
<b>Type de logement (%)</b>			
Maison arabe	63.6	52.1	25.7
Villa ou duplex	27.8	39.5	65.3
Appartement ou studio	5.9	7.5	8.6
Logement rudimentaire	2.7	0.9	0.4

Source : INS, Recensement de la population et de l'habitat: principaux indicateurs, 2014.

## Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

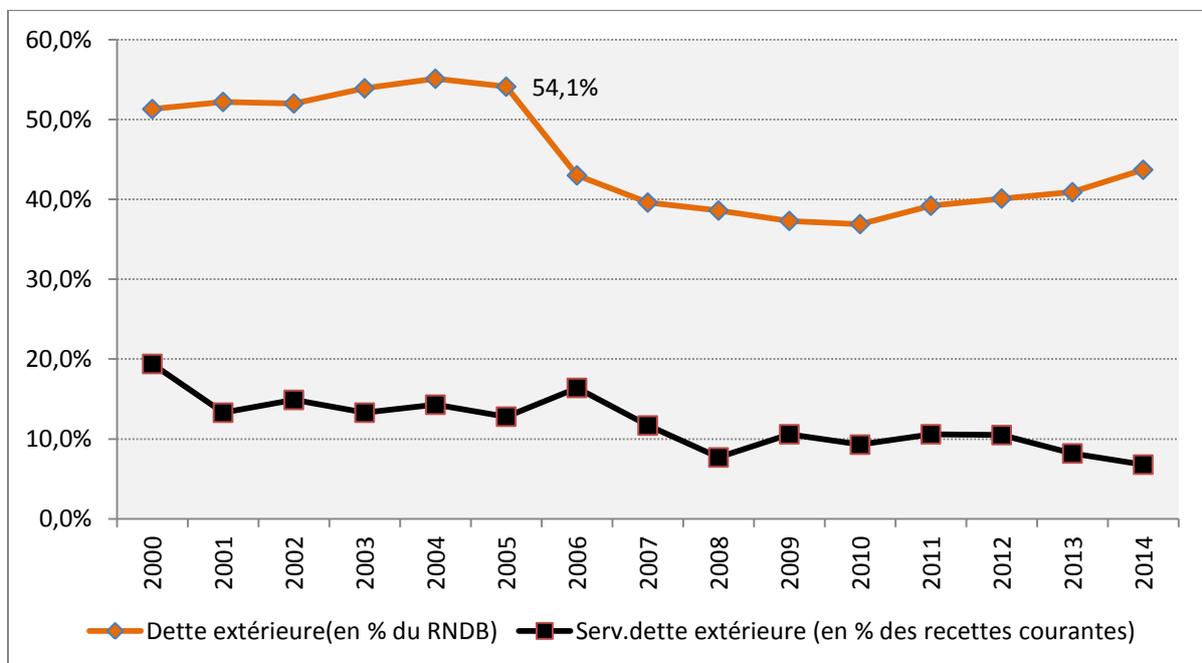
### Les réalisations :

- ❖ Le poids de la dette par rapport au PIB augmente ; le service de la dette augmente aussi ;
- ❖ Développement important de l'accès aux nouvelles technologies, notamment la téléphonie mobile. Des disparités régionales persistent en ce qui concerne l'internet à haut débit.

**Cible 8D. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme.**

L'endettement extérieur a accompagné le développement économique et social de la Tunisie depuis l'indépendance.

Fig.36 : Evolution des indicateurs d'endettement



Source : Banque centrale de Tunisie-rapports annuels.

Entre 2000 et 2005, le poids de la dette par rapport au RNDB est en moyenne de 53.1%. A partir de 2005, ce poids a diminué et s'est stabilisé aux alentours de 39.0% durant la période 2006-2010 puis il a augmenté de nouveau jusqu'à atteindre 43.7% en 2014. Cette augmentation est expliquée par les dérèglements économiques consécutifs aux événements de 2011 et aux besoins accrus de financements extérieurs.

Le service de la dette, rapporté aux recettes extérieures, a connu une évolution presque comparable est s'est situé à 6.8% en 2014 contre 19.4% en 2000. Avant 2011, cet indicateur est affecté par les impacts de la crise économique internationale, notamment sur les exportations (le pourcentage des exportations des biens et services était de 11.9% en 2011 contre 21.7% en 2000, selon les chiffres de l'INS).

**Tableau 25** : Evolution de l'aide publique au développement reçue

	1990	1995	2000	2005	2008	2010	2011
<b>APD nette reçue (millions US \$ courants)</b>	392.5	74.4	212.7	362.4	375.0	550.4	918.3
<b>APD nette reçue (millions US \$ constants de 2010)</b>	633.0	111.1	368.3	445.7	388.3	585.5	918.3
<b>APD nette reçue (% de la formation brute du capital)</b>	11.8	1.7	4.0	5.2	3.2	4.7	8.2
<b>APD nette reçue (% du RNB)</b>	3.3	0.4	1.1	12	0.9	1.3	2.1
<b>APD nette reçue (% des importations de biens et services)</b>	-	-	-	2.2	1.3	2.1	3.3
<b>APD nette reçue par habitant (US \$ constant)</b>	48.1	8.3	23.2	36.1	36.3	52.2	86.0
<b>APD nette reçue (% des dépenses du gouvernement central)</b>	10.5	1.5	4.1	4.3	3.1	4.5	6.0

Source: Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

**Cible 8F. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous**

L'usage des TIC s'est rapidement développé en Tunisie. Selon le rapport de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le pays est classé la première dans la

zone de l'Afrique du Nord avec un score de 4.73 en 2015. Par ailleurs, la moyenne des indices des pays en voie de développement est 4.12.<sup>29</sup>

**Tableau 26** : Evolution de la possession des TIC

	1994	2004	2014
<b>Téléphone fixe (en %) (*)</b>	15.2	35.6	20.5
<b>Mobile (en %) (*)</b>	-	46.1	96.8
<b>Ordinateur (en %) (*)</b>	-	7.0	33.1
<b>Connexion internet (en %) (*)</b>	-	-	28.8
<b>Nombre d'utilisateurs d'internet (pour 100 habitants) (**)</b>	-	8.5	46.2
<b>Abonnés à Internet haut débit fixe (pour 100 personnes) (**)</b>	-	0.03	4.8 (2013)

Source : (\*) INS, Recensement de la population et de l'habitat : principaux indicateurs, 2014. (\*\*) Banque Mondiale – Base de données (Tunisie).

En 2014, près de 97% des personnes possèdent un téléphone mobile et environ un tiers de la population possède un ordinateur. L'usage d'internet s'est accéléré au cours de la deuxième moitié des années 2000 pour atteindre un nombre d'internautes de 46.2 pour 100 habitants en 2014, soit 5.074 millions contre seulement 10000 en 1997.

Les abonnements au réseau Internet Haut Débit se sont fortement augmentés en passant de 0.03 à 4.8 pour 100 personnes entre 2004 et 2013. Cependant, des disparités régionales caractérisent l'évolution de la possession des TIC. Les régions du District de Tunis et du Centre-Est enregistrent les taux les plus élevés (près de deux tiers des abonnements). Le Nord-Est et le Sud-Est abritent 20% des abonnements et 14% pour les régions de l'Ouest.

<sup>29</sup> UIT, « Mesurer la société de l'information », Rapport d'étude, 2015.

## Les OMD : Avis critiques

Plusieurs critiques sont adressées aux OMD. D'une manière générale, un manque de puissance d'analyse et une absence de justification derrière les objectifs choisis sont signalés.<sup>30</sup> En effet, les OMD ratent des objectifs forts et des indicateurs pour décrire les inégalités dans le même pays, en dépit des disparités importantes entre de nombreux pays en développement.<sup>31</sup>

L'OMD 2 met l'accent sur l'enseignement primaire et sur la scolarisation et l'achèvement de ce cycle. Dans certains pays, la scolarisation primaire a augmenté au détriment des niveaux de rendement. Ainsi, et dans certains cas, la concentration excessive sur l'enseignement primaire a affecté négativement l'enseignement secondaire et post-secondaire.<sup>32</sup>

La concentration accrue sur les questions de genre pourrait accélérer la réalisation des OMD. En effet, l'autonomisation des femmes grâce à l'accès à un travail rémunéré pourrait aider à réduire la mortalité infantile.<sup>33</sup> Dans les pays d'Asie du Sud, les bébés souffrent souvent de faible poids de naissance et une mortalité élevée due à un accès limité aux soins de santé et la malnutrition maternelle. Le travail rémunéré pourrait accroître l'accès des femmes aux soins de santé et une meilleure nutrition, réduire la mortalité infantile, etc. L'augmentation de la participation à l'éducation et au marché du travail pourrait renforcer ces effets. L'amélioration des possibilités économiques pour les femmes a également diminué

---

<sup>30</sup> Deneulin, Séverine; Shahani, Lila, «*An introduction to the human development and capability approach freedom and agency*». Sterling, Virginia Ottawa, Ontario: Earthscan International Development Research Centre, 2009.

<sup>31</sup> . Naila Kabeer, «*Can the MDGs provide a pathway to social justice?: The challenge of intersecting inequalities*», for Institute of Development Studies, 2010.

<sup>32</sup> Waage, Jeff; et al. «*The Millennium Development Goals: a cross-sectoral analysis and principles for goal setting after 2015*». The Lancet 376 (9745): 991–1023, 2010.

<sup>33</sup> Kabeer, Naila. «*Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A Handbook for Policy-Makers and Other Stakeholders*». Commonwealth Secretariat, 2003.

l'exploitation des femmes, ce qui a réduit, par exemple, la propagation du sida (l'OMD 6A).<sup>34</sup>

L'OMD 7 met l'accent sur une durabilité environnementale; mais cette durabilité est insuffisante. Ainsi, il ne saisit pas tous les éléments nécessaires pour atteindre les idéaux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Aussi, l'agriculture n'a pas été expressément mentionnée dans la réalisation des OMD ; même si la plupart des pauvres du monde sont les agriculteurs.

L'OMD 8 se concentre uniquement sur les résultats des donateurs, plutôt que les réussites de développement. L'indice d'engagement pour le développement<sup>35</sup> (*The Commitment to Development Index*) est considéré comme le meilleur indicateur numérique de l'OMD 8.<sup>36</sup> Cependant, cet indice est une mesure des progrès des donateurs plutôt que l'aide publique au développement, car il prend en compte des politiques en se basant sur un certain nombre d'indicateurs qui affectent les pays en développement tels que le commerce, la migration et l'investissement.

---

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Cet indice est publié chaque année par le Center for Global Development à Washington , DC.

<sup>36</sup> *Human Development Report 2003*, Retrieved 2014-02-06.

## Analyse des disparités régionales avec l'ACP

Les Plans de développement en Tunisie intègrent dans leur conception des stratégies de développement régional. Plusieurs programmes de développement pluridisciplinaires ont été introduits. Néanmoins, les degrés de performances de ces différentes stratégies varient sensiblement d'une région à l'autre : les disparités persistent; mais les divergences ne s'amplifient pas. (cf. Annexes 6 et 7)

### Méthode de l'ACP

Si on examine de près les différentes situations en 2000 et en 2014, on remarque que, généralement, les disparité persistent; mais ne se creusent pas. Ce constat est étayé par le recours à des techniques statistiques avancées pour l'exploration des données multidimensionnelle. A ce propos, on a appliqué la méthode de l'Analyse en Composante Principales (ACP) sur un ensemble d'indicateurs liés aux différents OMD. La simplification ou l'agrégation des données est fondamentale, elle sert à identifier les différentes dimensions d'un concept. L'analyse factorielle est utilisée pour décrire les données en un nombre agrégé de facteurs.

Cette méthode a fournit une illustration claire de la persistance de la disparité régionale. Ces indicateurs sont relatifs à l'insuffisance par rapport à certains services de base (eau potable, électricité, assainissement, etc.), à l'éducation (accès, abandon, etc.), aux équipements (électroménagers, TIC, etc.), à la santé maternelle et la participation de la femme au marché de travail, et aussi à la vulnérabilité extrême (logements rudimentaires, etc.).

Pour affiner l'analyse et voir le changement de l'écart et de l'ampleur de la disparité régionale, on a appliqué la méthode de l'ACP sur deux observations. La première observation marque le début de l'adoption des OMD, soit en 2000, et selon la disponibilité des données on a pris en considération les années 2001, 2002 et 2004.

De même, la deuxième observation s'étale sur les années 2011, 2012, 2013, et 2014, soit la date, plus au moins proche de l'échéance des OMD.<sup>37</sup>

Afin de pouvoir interpréter les facteurs, il est généralement nécessaire de réaliser une rotation.<sup>38</sup> La méthode choisie ici est la rotation *Varimax*.<sup>39</sup> La matrice des composantes après rotation de l'ACP, et pour les deux observations, est constituée de 3 composantes : (cf. Annexe 9)

-La Composante 1 : regroupe les variables d'accès, d'une part au service de base, et d'autre part à l'éducation. L'accès aux services de base tel que l'électricité, l'eau potable, etc. crée les conditions d'une vie décente. Pour sa part, l'éducation est considérée comme un élément fondateur du droit à une vie décente. Aussi, les équipements ménagers (électroménagers, etc.) donnent une dimension de qualité à cette vie décente. Les variables utilisées désignent le pourcentage de la population considérée de chaque gouvernorat dépourvue d'accès mentionné, ce qui ramène le nuage des points plotés en ordre décroissant. Ainsi, cette composante est mentionnée "*Axe décroissant à une vie décente*".

-La Composante 2 : regroupe les variables de la santé maternelle (les accouchements) et les variables d'accès de la femme au marché de travail (taux d'activité, taux de chômage). L'accès de la femme aux divers systèmes de soins et de santé constitue un facteur important pour son inclusion sociale. De même, son accès au marché de travail permettait d'atténuer les inégalités, et donc une amélioration de son intégration sociale. Les variables utilisées désignent le pourcentage de la population considérée de chaque gouvernorat dépourvue d'accès mentionné, ce qui ramène le nuage des points en ordre décroissant. Ainsi, cette composante est dénommée "*Axe décroissant de l'inclusion sociale des femmes*".

-La Composante 3 : regroupe les variables du pourcentage des ménages n'utilisant pas le gaz pour la préparation du repas et/ou le pourcentage des logements

---

<sup>37</sup> La disponibilité des données restent tributaire de la réalisation de certaines enquêtes (comme, les enquêtes de santé, le recensement général de la population et de l'habitat, etc.)

<sup>38</sup> La rotation fait de sorte que chaque item ne soit fortement lié qu'à un seul facteur. Cette opération est réalisée par une redistribution de la variance des premiers facteurs extraits aux facteurs successifs, afin d'aboutir à une structure factorielle plus simple.

<sup>39</sup> La méthode *Varimax* est une rotation orthogonale qui minimise le nombre de variable ayant de fortes corrélations sur chaque facteur. Elle simplifie l'interprétation des facteurs.

rudimentaires. On va utiliser ces variables comme un proxy de la vulnérabilité extrême. Ainsi, cette axe est dénommé "*Axe de vulnérabilité extrême*".

Pour l'Observation 2, la mesure de précision de l'échantillonnage de KMO est de 0.71. Cette valeur représente une solution factorielle acceptable. Les pourcentages de la variance extraite par les trois facteurs sont successivement, 56.66%, 23.77%, et 9.53%, ce qui donne un pourcentage cumulé de 90.01%. (cf. *Annexe 9*)

Pour mesurer la cohérence interne d'une échelle construite à partir d'un ensemble d'items, le coefficient d'alpha de Cronbach<sup>40</sup> est égal à 0.73. Cette échelle présente une fiabilité de cohérence interne acceptable. En éliminant un ou plusieurs items<sup>41</sup>, l'alpha de Cronbach ne s'améliore que légèrement. Nous gardons donc les items cités pour mesurer la disparité régionale. (cf. *Annexe 10*)

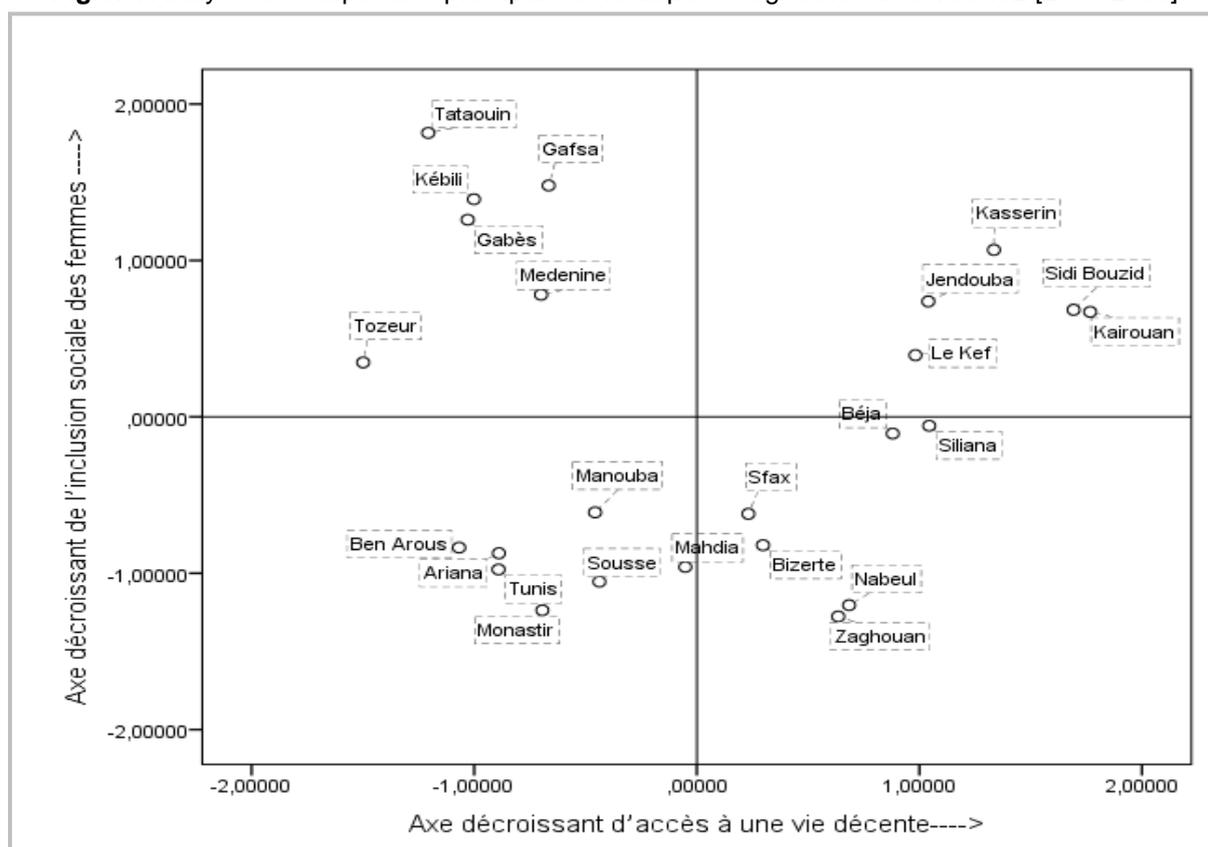
Le graphique suivant décrit les disparités régionales au niveau de l'Observation 2 [2011-2014] et au niveau des composantes 1 et 2. Les variables retenues sont: le pourcentage population active analphabète, le pourcentage de la population non desservie en eau potable, le pourcentage des ménages ne possédant pas d'ordinateur (%), le taux d'analphabétisme féminine, le pourcentage des logements ayant 1 pièce, le taux de chômage féminine, le pourcentage des accouchements non assistés(%), et le pourcentage des logements rudimentaires (%)

---

<sup>40</sup> La pratique consiste à réduire un grand nombre d'items initiaux dans un processus itératif de conservation/élimination des items en fonctions de la valeur de du coefficient alpha, qui varie entre 0 et 1. Plus la valeur est de l'alpha est proche de 1, plus la cohérence interne de l'échelle (sa fiabilité) est forte.

<sup>41</sup> Cf. colonne droite du tableau alpha en cas de suppression de l'élément. (cf. *Annexe 10*).

Fig.37 : Analyse en composante principale de la disparité régionale-Observation 2 [2011-2014]



Source : Sortie SPSS.

Les gouvernorats du Nord-Est et du Centre-Est possèdent les indicateurs d'accès à une vie décente et les indicateurs relatifs à l'inclusion sociale des femmes les plus élevés.

Les régions du Centre-Ouest et de Nord-Ouest ont les indicateurs les plus faibles au niveau de l'accès à une vie décente au niveau national. Pour ces régions, des améliorations au niveau de l'inclusion sociale des femmes sont enregistrés ; mais comparativement à des gouvernorats comme Nabeul, Zaghouan ou Bizerte, beaucoup de progrès restent à accomplir.

Au contraire, les gouvernorats du Sud possèdent des indicateurs de vie décente plus élevés ; mais les indicateurs de l'inclusion sociale des femmes sont les plus faibles, et ce au niveau nationale.

Comparativement à la situation de l'Observation1 [2001-2004], (cf. Annexe 11, cas 1), les gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Siliana, et dans une moindre mesure Sfax ont enregistré un recul au niveau de l'accès à une vie décente. Les gouvernorats qui ont enregistré une amélioration au niveau de l'accès à une vie décente sont Tozeur et Mahdia, et dans une moindre mesure Gafsa.

La performance la plus remarquable au niveau de l'inclusion sociale des femmes est au niveau des gouvernorats du Monastir, Nabeul et Zaghuan, proche de la performance des gouvernorats du Centre-Est et du Grand Tunis.

Au niveau de l'accès à une vie décente, Tozeur et Ben Arous ont la performance la plus élevée. Cette performance reste proche de celle des gouvernorats du Gand Tunis et du Sud-ouest. Ces derniers ont changé de position entre 2000 et 2014; mais restent dans les mêmes quadrants.

En ce qui concerne l'axe de vulnérabilité extrême, les gouvernorats du Tozeur, Béja et Zaghuan ont enregistré des reculs de performance. Les gouvernorats de Grand Tunis ont enregistré aussi un recul ; mais dans une moindre mesure. Ce qui atteste de la prolifération des conditions de mauvais hébergement aux périphéries du capital. Sfax est la ville la plus performant au niveau national en termes d'éradication de la vulnérabilité extrême. (cf. Annexe 11, cas 2 ou 3).

### Arbre hiérarchique

Il existe deux types de méthodes de constitution des groupes (classification) : les méthodes hiérarchiques et les méthodes non hiérarchiques.<sup>42</sup> La classification retenue ici est la classification hiérarchique ascendante. Comme on a 24 gouvernorats, la classification démarre avec 24 groupes d'un gouvernorat. Ensuite, les deux groupes les plus proches sont agrégés, puis l'on recherche parmi les 23 groupes les deux groupes les plus proches jusqu'à ce que les deux derniers groupes soient agrégés au sein d'un même et dernier groupe.

La méthode d'agrégation envisagée pour la constitution des groupes est la distance moyenne.<sup>43</sup> La mesure des intervalles retenue est le carré de la distance Euclidienne.<sup>44</sup>

---

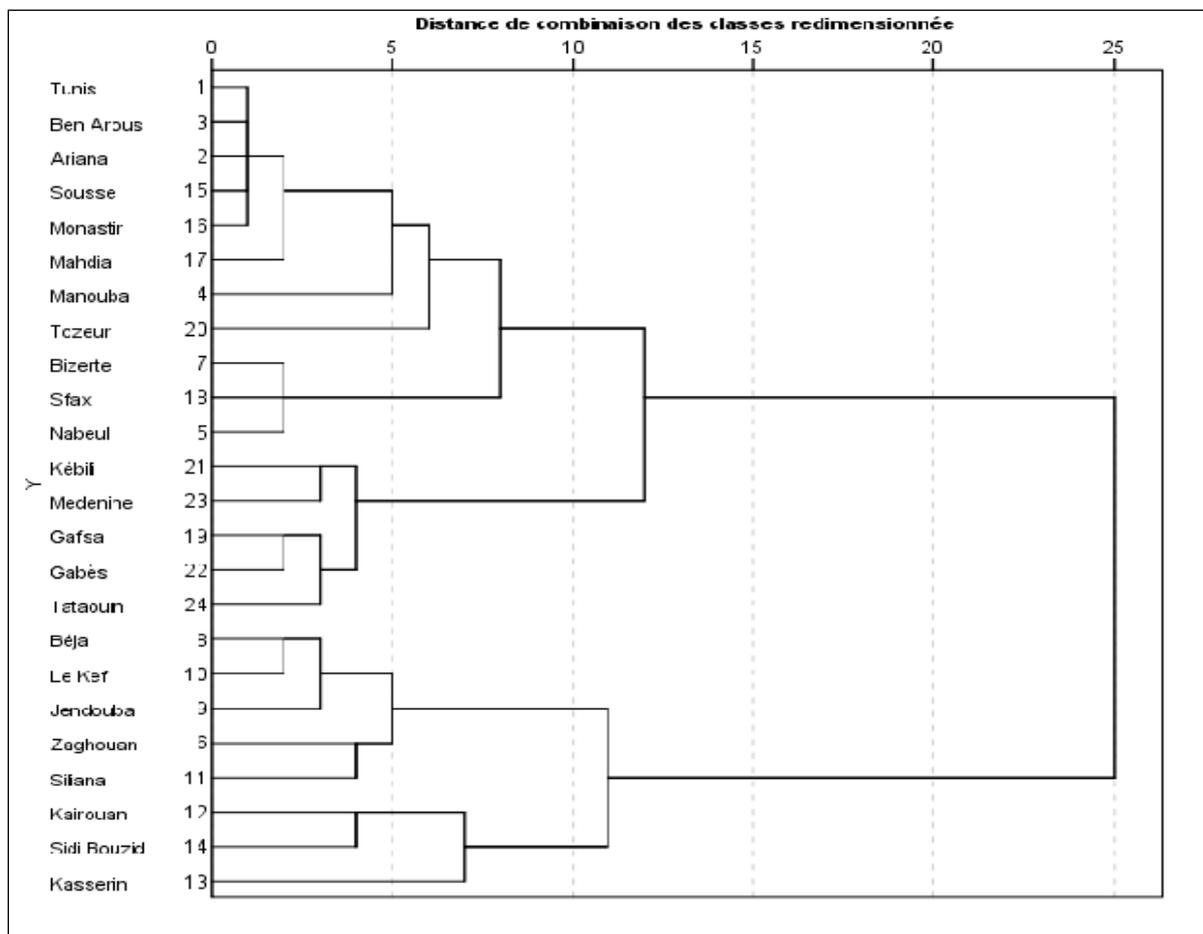
<sup>42</sup> Les méthodes de classification hiérarchique consistent à établir une structure arborescente ascendante (à partir de chaque individu de groupe différent en constituant des groupes de plus en plus gros) ou descendante (à partir de tous les individus regroupés). Les méthodes de classification non hiérarchique visent à constituer k groupes (k étant spécifié en début d'analyse) à partir des n individus de départ.

<sup>43</sup> Cette méthode est relativement proche; la distance entre deux groupes est définie par la moyenne des distances entre toutes les paires d'individus en prenant en compte pour chaque paire, un ensemble de chaque groupe. Cette méthode est couramment employée du fait qu'elle utilise l'information de toutes les paires de distances.

<sup>44</sup> La distance Euclidienne consiste à calculer la somme des carrées des différences entre les valeurs de chaque variable : pour deux observations  $(x_1, y_1)$  et  $(x_2, y_2)$ , la distance Euclidienne  $(D) = \sqrt{(x_2 - x_1)^2 + (y_2 - y_1)^2}$

La représentation graphique des résultats de la classification des gouvernorats en groupes est représentée sur ce qu'on nomme dendrogramme ou arbre hiérarchique. La figure suivante représente cette classification pour l'Observation 1 [2001-2004]:

**Fig.38** : Arbre hiérarchique de l'Observation 1 [2001-2004]\*



\*Arbre hiérarchique utilisant la distance moyenne (entre classes)  
Source: Sortie SPSS.

Au niveau de l'Observation 1 [2001-2004], deux groupes peuvent être distingués. Le premier groupe est constitué par les gouvernorats du Nord-Est, du Centre-Est, et du Sud. Le deuxième groupe est constitué par le reste des gouvernorats.

**Tableau 27** : La segmentation-Observation 1[2001-2004]

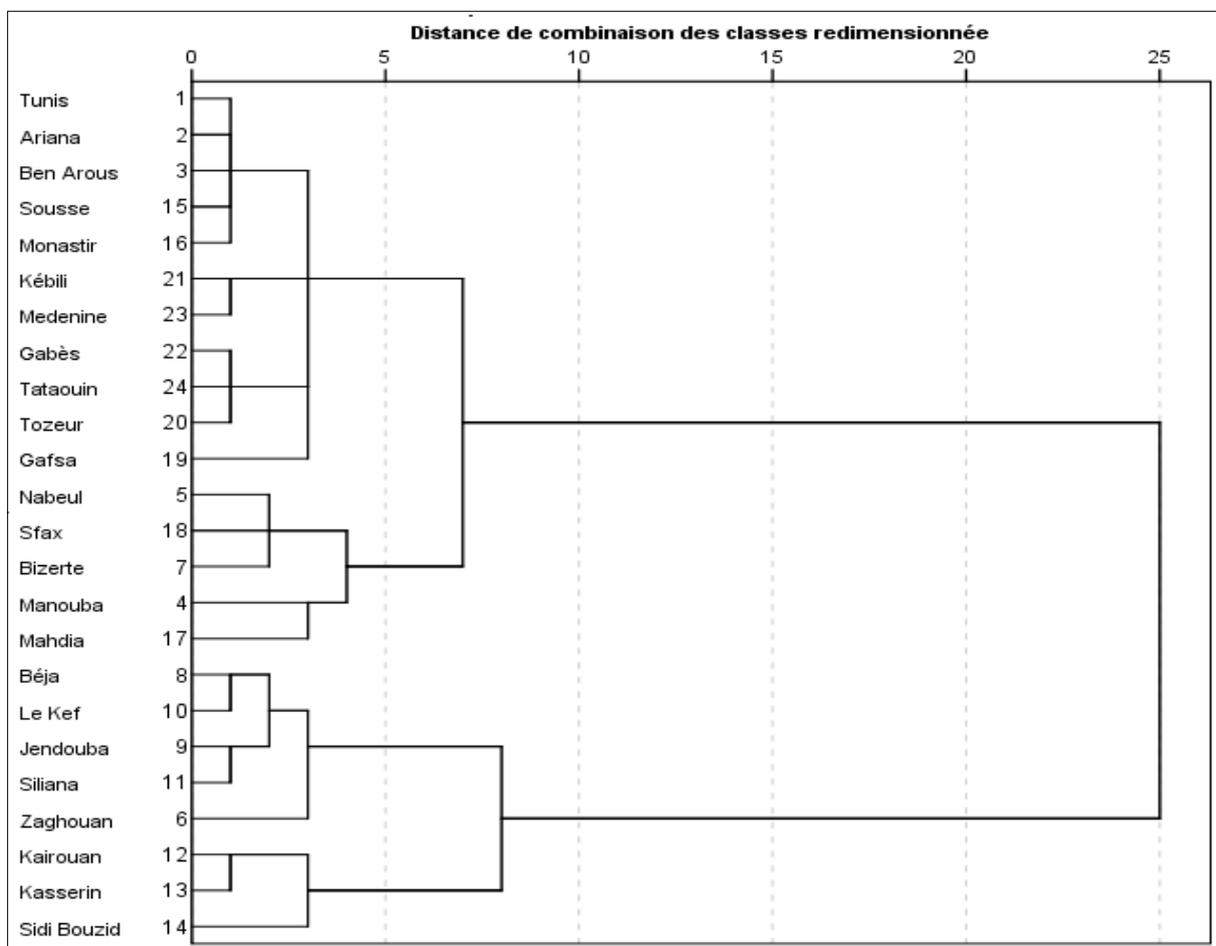
Groupe 1			Groupe 2	
Sous groupe 1	Sous groupe 2	Sous groupe 3	Sous groupe 1	Sous groupe 2
Tunis	Bizerte	Kébili	Béja	Kairouan
Ben Arous	Sfax	Médénine	Le Kef	Sidi Bouzid
Ariana	Nabeul	Gafsa	Jendouba	Kasserine
Sousse		Gabès	Zaghuan	
Monastir		Tataouine	Siliana	
Mahdia				
Manouba				
Tozeur				

Source : A partir de l'Annexe 13.

Pour affiner l'analyse, la recherche des "sauts" de distance dans la chaîne d'agrégation pour l'Observation 1 [2001-2004] a montré l'existence de cinq importants sauts. Le premier saut apparait nettement et confirme la description en deux classes principales (Groupe 1 et Groupe 2). En effet, la distance augmente significativement entre les étapes 22 et 23 (de 741.64 à 1594.61), soit un saut de 852.93. Le deuxième saut (20-21) est caractérisé par un écart de 159.68 environ, le troisième saut (21-22) par un écart de 89.63 environ, le quatrième saut (17-18) par un écart de 64.35 environ, et enfin le cinquième saut (18-19) par un écart de 64.10. (Annexe 12).

La figure suivante représente la classification des gouvernorats pour l'Observation 2 [2011-2014]:

**Fig.39** : Arbre hiérarchique de l'Observation 1 [2011-2014]\*



\*Arbre hiérarchique utilisant la distance moyenne (entre classes)

Source: Sortie SPSS.

Au niveau de l'Observation 2 [2011-2014], deux groupes sont distingués. Le premier groupe est constitué par les gouvernorats du Nord-Est, du Centre-Est, et du Sud. Le deuxième groupe est constitué par le reste des gouvernorats.

**Tableau 28** : La segmentation -Observation 2 [2011-2014]

Groupe 1			Groupe 2	
Sous groupe 1	Sous groupe 2	Sous groupe 3	Sous groupe 1	Sous groupe 2
Tunis Ariana Ben Arous Sousse Monastir	Nabeul Sfax Bizerte Manouba Mahdia	Kébili Médénine Gabès Tatouine Tozeur Gafsa	Béja Le Kef Jendouba Siliana Zaghouan	Kairouan Kasserine Sidi Bouzid

Source : A partir de l'Annexe 13.

Pour affiner l'analyse, la recherche des "sauts" de distance dans la chaîne d'agrégation pour l'Observation 2 [2011-2014] a montré l'existence de cinq sauts. Le premier apparaît nettement et confirme la description en deux classes principales. (Groupe 1 et groupe 2). En effet, la distance augmente significativement entre les étapes 22 et 23 (de 504.41 à 1691.56), soit un saut de 1187.15. Le deuxième saut (20-21) est caractérisé par un écart de 170.05 environ, le troisième saut (19-20) par un écart de 64.54 environ, le quatrième saut (21-22) par un écart de 64.11 environ, et enfin le cinquième saut par un écart de 39.88 (12-13). (Annexe 12).

En comparaison avec l'Observation 1[2001-2004], on remarque que la classification par groupe est la même; mais ce qui change est l'écart des niveaux de développement intra et inter sous groupes.

Au vu de ces résultats, et des objectifs qui pourraient potentiellement mettre en œuvre l'enseigne de distribution, ou aussi au terme d'une réparation équitable de la richesse et des investissements, il semble qu'une solution de deux groupes G1 (formé par le sous groupe 1, 2 et 3 du groupe 1) et G2 (formé par le sous groupe 1 et 2 du groupe 2), soit préférable.<sup>45</sup>

---

<sup>45</sup> Ces commentaires sont effectués sur les résultats d'une seule analyse. Ils ne donnent pas entière satisfaction et il est souhaitable de tester d'autres approches avant de donner un résultat définitif.

## Au-delà des OMD : Réflexions prospectives vers les ODD

La Tunisie a atteint plusieurs cibles des OMD grâce aux politiques publiques de développement économique et social. D'autres cibles ne sont pas encore atteintes à la date d'échéance 2015; mais leur achèvement est possible à court et moyen terme.

Le pays n'arrive pas à atteindre certains objectifs qui concernent, surtout, les aspects transversaux (emploi des jeunes et disparité régionales) ou quelques thématiques (incidence de la faim, efficacité du système éducatif, santé maternelle, protection de la biodiversité). Les programmes publics destinés à promouvoir l'emploi salarié et/ ou l'encouragement de l'entrepreneuriat n'ont pas permis de résoudre le problème de chômage d'une large frange de la population. Ce fléau touche d'une manière particulière les jeunes et les femmes. La fragilité institutionnelle et les difficultés économiques après 2011 ont rendu cette situation plus aigüe. Les disparités régionales persistent en ce qui concerne les taux de chômage, l'extrême pauvreté et la mortalité maternelle, et les indicateurs de l'efficacité scolaire.

Face à ces conditions, la Tunisie doit se préparer pour la nouvelle phase de l'après 2015 par le biais d'un nouveau programme de développement. En 2013, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a lancé un nouveau partenariat mondial axé sur l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le développement durable.

Les recommandations de l'ONU à ce propos consistent en deux principaux axes. Premièrement, « assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace », avec la promotion des libertés et des droits, la participation informée des citoyens et la lutte contre la corruption. Deuxièmement, « Garantir des sociétés stables et pacifiques », par la mise en place des conditions institutionnelles de gestion et de prévention des violences.

## L'ambition des ODD

En septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutte contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.<sup>46</sup> Il s'agit des Objectifs du Développement Durables (ODD). Ces objectifs sont :

**1. Thème pauvreté → Pas de pauvreté**

« Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »

**2. Thème faim → Faim « zéro » ;**

« Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable »

**3. Thème santé → Bonne santé et bien être**

« Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges »

**4. Thème éducation → Education de qualité ;**

« Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

**5. Thème genre → Egalité entre les sexes ;**

« Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

**6. Thème eau → Eau propre et assainissement ;**

« Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »

**7. Thème énergie → Energie propre et d'un coût abordable ;**

---

<sup>46</sup> 70 pays ont participé à la négociation pendant trois ans. Une enquête a été menée à laquelle ont adhéré huit millions de personnes.

« Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable »

**8. Thème travail décent et croissance économique → Travail décent et croissance économique ;**

« Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »

**9. Thème infrastructures → Industrie, innovation et infrastructure**

« Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »

**10. Thème inégalité → Inégalité réduites ;**

« Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein »

**11. Thème ville → Villes et communautés durables**

« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »

**12. Thème production et consommation → Consommation et production responsable ;**

« Instaurer des modes de consommation et de production durables »

**13. Thème changements climatiques → Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »

**14. Thème écosystème des mers → Vie aquatique ;**

« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.

**15. Thème écosystème des terres → Vie terrestre**

« Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »

*16. Thème citoyenneté mondial et pacifique → Paix, justice et institutions efficaces ;*

« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes »

*17. Thème partenariat mondial → Partenariat pour la réalisation des objectifs.*

« Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable »

Si les OMD reposent sur le fait que les apports d'aide peuvent faire sortir certains pays de la « trappe à pauvreté », les ODD reposent sur l'ambition de « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et la faim plutôt que de continuer à détériorer notre planète et laisser d'intolérables inégalités créer du ressentiment et semer le désespoir ».

### **Quel besoins de financements ?**

Au niveau mondial, le montant des besoins financiers lié à l'agenda 2030, est estimé à 2 ou 3 trillions (milliers de milliards) de dollars. Les variations de ce montant varient considérablement suivant les déterminants liés aux transitions (démographiques, urbaines, etc.), aux grandes projets d'infrastructures, aux besoins sociaux (éducation, santé, protection sociale). D'autres déterminants, moins prévisibles, peuvent changer les besoins de financement, comme les impacts de changements climatiques et les potentialités d'application des innovations (sociales, technologique, etc.).<sup>47</sup>

L'épargne publique et privée mondiale est environ 20 trillions par an. Le stock des actifs financiers est estimé à 200 trillions. Mécaniquement, une partie de ces montants permettrait de financer les ODD. Cependant, l'épargne ne s'oriente pas

---

<sup>47</sup> Jacquemot P., « Que faut-il attendre des objectifs de développement durables ? », Tribune IRIS, 2015.

automatiquement vers les projets destinée à réduire la pauvreté, ou l'amélioration de la santé, etc.

Par ailleurs, les pays donateurs, principalement les pays de l'OCDE, fréquentent des cycles de croissance faibles, ce qui a des répercussions sur le montant de l'aide au développement accordées aux pays en développement. Cette aide est d'environ 140 milliard de dollars, loin l'engagement du 0.7% de revenu national des pays donateurs. Face à cette situation, le financement national est prioritaire, ce qui exige une meilleure gouvernance budgétaire, une lutte contre la fuite des capitaux, et aussi une mobilisant accru des transferts des migrants.

## Conclusion

Le bilan sur les réalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement par la Tunisie est mitigé. L'évolution des divers indicateurs a montré la réalisation de certains objectifs. Cependant, des disparités et des déficits structurels persistent, à l'instar d'un chômage effrayant touchant particulièrement les jeunes et les femmes, un développement régional déséquilibré et un accès au standard de bien-être inégaux.

Face à cette situation, le travail mené doit assurer une équité de développement économique et sociale selon les régions du pays et les catégories de la population. Ce travail doit rejoindre, au même temps, l'ambition universelle récente qui est recommandée et préconisée par les nouveaux objectifs du développement durable marquant la fin des OMD et le début d'une nouvelle ère basée sur un développement durable et une croissance économique inclusive.

Certes, ces exigences constituent des défis colossaux pour la Tunisie dans la mesure où la situation actuelle du pays est caractérisée par la fragilité institutionnelle, conjuguée avec des pesantes revendications sociales, et une conjoncture internationale défavorable et discriminante à plusieurs niveaux telle que la concurrence. Les performances économiques et les acquis sociaux réalisés exigent un effort de veille permanent car ils risquent d'être bousculés. L'économie tunisienne aura à relever beaucoup de défis.

Face à ces circonstances, un plan des valeurs et des principes fondamentaux doit être soldé par des actions réelles, tout en tenant compte des vraies capacités du pays.

## Bibliographie

- 1) CRES, BAD, INS, « Analyse de l'impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur la population pauvre et vulnérable », Rapport d'étude 2013.
- 2) CRES, BIT, « *Enquête sur la structure des salaires, secteur privé* », Rapport d'étude, 2012.
- 3) Deneulin, S. & Shahani, L.. « *An introduction to the human development and capability approach freedom and agency* ». Sterling, Virginia Ottawa, Ontario: Earthscan International Development Research Centre, 2009.
- 4) Forum Economique Mondial, « *Global Gender Gap Report* », Rapport d'étude, 2014
- 5) Jacquemot P., « *Que faut-il attendre des objectifs de développement durables?* », Tribune IRIS, 2015.
- 6) Kabeer, Naila. Gender « *Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A Handbook for Policy-Makers and Other Stakeholders* », Commonwealth Secretariat, 2003.
- 7) Lachaud, P. « *The Labour Market in Africa* », Research Series, n° 102, 1994.
- 8) Ministère de l'éducation, « *Les déterminants de l'échec scolaire en Tunisie : Analyse des résultats de l'étude d'une cohorte réelle d'élèves* », étude en collaboration avec l'UNICEF, 2009.
- 9) Ministère de l'éducation, « *Statistiques scolaires* », Document, 2015.
- 10) Ministère de l'enseignement supérieur, « *Statistiques généraux sur l'enseignement supérieur* », Document, 2015.
- 11) Naila Kabeer « *Can the MDGs provide a pathway to social justice?: The challenge of intersecting inequalities* », for Institute of Development Studies, 2010.
- 12) Nations Unies, « *Rapport national sur les Objectifs du millénaire pour le développement* », Rapport d'étude, 2004.
- 13) Nations Unies, « *Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport national de suivi -Tunisie* », rapport d'étude, 2013.
- 14) Nations Unies, « *Objectifs du millénaire pour le développement* », Rapport d'étude, 2015.
- 15) ONEQ, « *Rapport annuel sur le marché de travail en Tunisie* », Rapport d'étude, 2014.
- 16) PNUD, « *Rapport sur le développement humain* », Rapport d'étude, 2015.
- 17) UIT, « *Mesurer la société de l'information* », Rapport d'étude, 2015.
- 18) UNDP, « *Millennium development goals: A compact among nations to end human poverty Human* », Human Development Report », 2003.
- 19) Waage, Jeff; et al. « *The Millennium Development Goals: a cross-sectoral analysis and principles for goal setting after 2015* », The Lancet 376 (9745): 991–1023, 2010.

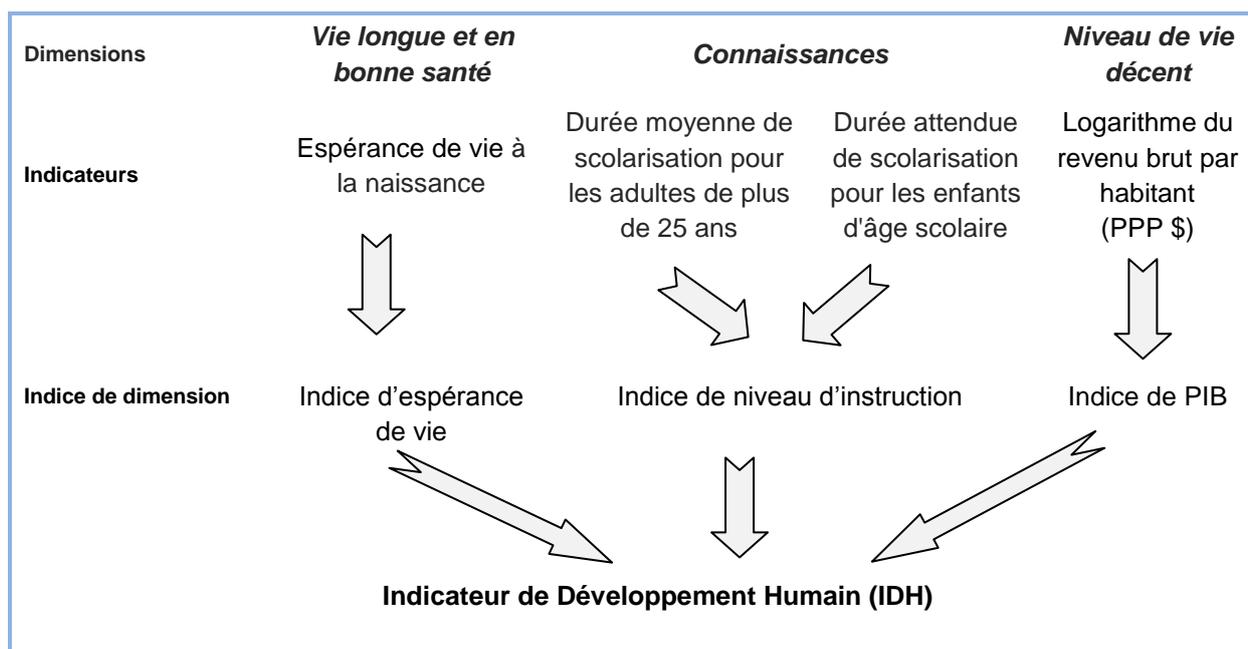
## Annexes :

### Annexe 1 : Les objectifs du millénaire pour le développement

Objectif	
Cible	Indicateurs
<b>Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
<b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	<b>1.</b> Proportion de la population disposant de moins d'un dollar (PPA) par jour <b>2.</b> Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] <b>3.</b> Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
<b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	<b>4.</b> Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale <b>5.</b> Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous</b>	
<b>Cible 3.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	<b>6.</b> Taux net de scolarisation dans le primaire <b>7.</b> Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième <b>8.</b> Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
<b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
<b>Cible 4.</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	<b>9.</b> Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur <b>10.</b> Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes <b>11.</b> Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole <b>12.</b> Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
<b>Cible 5.</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	<b>13.</b> Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans <b>14.</b> Taux de mortalité infantile <b>15.</b> Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5 Améliorer la santé maternelle</b>	
<b>Cible 6.</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	<b>16.</b> Taux de mortalité maternelle <b>17.</b> Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
<b>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
<b>Cible 7.</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	<b>18.</b> Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans <b>19.</b> Taux d'utilisation des préservatifs parmi les utilisateurs de la contraception <b>20.</b> Nombre d'enfants orphelins du sida
<b>Cible 8.</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	<b>21.</b> Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie <b>22.</b> Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme <b>23.</b> Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie <b>24.</b> Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable</b>	
<b>Cible 9.</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	<b>25.</b> Proportion de zones forestières <b>26.</b> Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale <b>27.</b> Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole) pour 1\$ de PIB (PPA) <b>28.</b> Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone (tonnes de potentiels d'appauvrissement de l'ozone)

	<b>29.</b> Proportion de la population utilisant des combustibles solides
<b>Cible 10.</b> Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	<b>30.</b> Proportion de la population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau meilleure
<b>Cible 11.</b> Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	<b>31.</b> Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement <b>32.</b> Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaires ou locataires)
<b>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	
<b>Cible 12.</b> Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	<b>Aide publique au développement</b>
	<b>33.</b> APD nette, totale et aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs de l'OCDE/CAD <b>34.</b> Proportion de l'APD bilatérale totale ventilable par secteurs des donateurs de l'OCDE/CAD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) <b>35.</b> Proportion de l'APD bilatérale des donateurs de l'OCDE/CAD qui est déliée <b>36.</b> APD reçue par les pays sans littoral en proportion de leurs revenus nationaux bruts <b>37.</b> APD reçue par les petits États insulaires en développement en proportion de leurs revenus nationaux bruts.
	<b>Accès au marché</b>
	<b>38.</b> Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA, admises en franchise de droits de douane <b>39.</b> Taux moyens de droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements des pays en développement <b>40.</b> Support estimé des pays de l'OCDE à leur agriculture en pourcentage de leur PIB <b>41.</b> Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
	<b>Viabilité de la dette</b>
	<b>42.</b> Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'initiative PPTE et nombre de pays qui ont atteint leurs points d'achèvement de l'Initiative PPTE (cumulatif) <b>43.</b> Allègements engagés de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (dollars) <b>44.</b> Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
<b>Cible 16.</b> En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	<b>45.</b> Taux de chômage des 15 à 24 ans, pour chaque sexe et pour le total
<b>Cible 17.</b> En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	<b>46.</b> Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
<b>Cible 18.</b> En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	<b>47.</b> Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants <b>48.</b> Nombre de micro-ordinateurs utilisés pour 100 habitants et utilisateurs d'Internet pour 100 habitants

## Annexe 2: Annexe méthodologique des composantes de l'IDH:



## Annexe 3 : Les standards des composantes de l'IDH

Dimension	Indicateur	Minimum	Maximum	Formule
<b>Santé</b>	Espérance de vie à la naissance (EVI)	20	85	$I_{Vie} = \frac{EVI - 20}{85 - 20}$
	Durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire (EVS)	0	18	$A = \frac{EVS - 0}{18 - 0}$
<b>Education</b>	Durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans (DMS)	0	15	$B = \frac{DMS - 0}{15 - 0}$
				$I_{Education} = \frac{A + B}{2}$
<b>Niveau de vie</b>	Logarithme du revenu brut par habitant (PPP \$)	100	75000	$I_{Revenu} = \frac{\log PIB - \log 100}{\log 75000 - \log 100}$
<b>Indice dimensionnelle</b>	$\frac{\text{Valeur réelle} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$			
<b>IDH</b>	$\sqrt[3]{I_{Vie} * I_{Education} * I_{Revenu}}$			

#### Annexe 4 : Evolution de l'IDH et ses composantes pour la Tunisie

	Espérance de vie à la naissance	Espérance de vie scolaire (enfants d'âge scolaire)	Durée moyenne de scolarisation (adultes de plus de 25 ans)	RNB par habitant (2011 PPP\$)	HDI value
1980	62	8.3	2	5.156	0.486
1985	65.8	9.9	2.6	5.383	0.536
1990	68.8	10.4	3.4	5.467	0.567
1995	71.5	11.6	4.1	5.894	0.607
2000	73.2	13.1	4.9	7.252	0.654
2005	74.2	14.1	5.8	8.474	0.688
2010	74.6	14.5	6.6	10.023	0.714
2011	74.6	14.6	6.7	9.719	0.715
2012	74.6	14.6	6.8	10.074	0.719
2013	74.7	14.6	6.8	10.225	0.720
2014	74.8	14.6	6.8	10.404	0.721

### Annexe 5 : Matrice des liaisons entre les programmes, les acteurs et les formes de pauvreté

Besoin/ pauvreté Programmes/ acteurs	Milieu		Aides soutien	Scolarité/ Education	Assistance Santé	Chômage Revenu	Logement Cadre de vie	Exclusion Délinquance
	Urbain	Rural						
<b>Programmes d'aide et d'assistance sociale</b>								
MASS (PNAFN) <sup>(1)</sup>								
MASS (pers, âgées, handicapés)								
UTSS <sup>(2)</sup>								
Associations <sup>(3)</sup>								
Fond national de solidarité								
<b>Programmes de soutien à l'emploi et à la création de source de revenu</b>								
CGDR (PDUI) <sup>(4)</sup>								
UTSS (micro- projets)								
MFPE (SIVP, FIAP, CEF) <sup>(5)</sup>								
PRD <sup>(6)</sup> , PDRI <sup>(7)</sup>								
Banque Tunisienne de Solidarité								
Fond National de l'Emploi								
Fond National de Solidarité								
Chantiers et PCRD <sup>(8)</sup>								
<b>Programmes d'amélioration des conditions et du cadre de vie</b>								
Municipalotés (PNRQP) <sup>(9)</sup>								
ONAS (PNRP) <sup>(10)</sup>								
CGDR (PDUI)								
Fond National de Solidarité								
PNRLR <sup>(11)</sup>								
<b>Programme de défense et d'intégration sociale</b>								
MAS (CDIS) <sup>(12)</sup>								
CASS <sup>(13)</sup>								
PNEA <sup>(14)</sup>								

Légende :  Vocation principale de l'acteur/ programme  Vocation secondaire de l'acteur/ programme

(1) Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité ? Programme national d'aide aux familles nécessiteuses

(2) Union Tunisienne de Solidarité Sociale

(3) Dont notamment : croissant rouge, UTAIM, A.A Sourds-Muets, AAGHD, UNAT.

(4) Commissariat Général de Développement Régional, Programme de Développement Urbain Intégré

(5) Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle ; fonds d'initiation et d'adaptation professionnelle, contrat d'emploi-formation

(6) Programme régional de développement

(7) Programme de développement régional intégré

(8) Programmes des chantiers régionaux de développement

(9) Programme national de réhabilitation des quartiers populaires

(10) Programme national d'assainissement des quartiers populaires

(11) Programme national de résorption des logements rudimentaires

(12) Centre de défense et d'intégration sociale

(13) Cellule d'action sociale scolaire

(14) Programme national d'éducation des adultes

Annexe 6 : Tableau d'indicateurs régionaux [2001-2004]

Gouvernorat	v1	v2	v3	v4	v5	v6	v7	v8	v9	v10	v11	v12	v13	v14	v15	v16	v17	v18	v19	v20	v21
Tunis	0,0	3,7	0,7	1,5	0,0	7,1	92,9	7,1	92,9	86,0	0,8	9,0	15,8	6,7	22,5	36,3	8,7	43,4	18,5	0,0	19,1
Ariana	0,5	28,6	1,0	1,7	0,3	5,0	95,0	5,0	95,0	83,8	0,0	7,9	19,7	12,5	26,5	29,1	6,5	31,3	12,5	1,2	25
Ben Arous	0,3	24,0	1,3	1,3	0,1	4,7	95,3	4,7	95,3	87,0	0,4	9,9	16,1	6,9	22,5	35,6	6,2	36,0	22,2	0,0	15,5
Manouba	1,3	37,5	1,6	1,4	1,1	7,8	92,2	7,8	92,2	93,4	0,0	6,0	19,7	12,5	30,3	29,1	6,5	31,3	12,5	1,2	25,0
Nabeul	4,8	17,0	1,1	1,3	0,5	11,6	88,4	11,6	88,4	93,9	1,3	9,7	23,3	16,3	47,7	24,9	3,3	35,0	10,6	1,2	5,2
Zaghouan	3,9	13,3	4,2	1,7	2,1	15,6	84,4	15,6	84,4	97,3	2,1	10,5	36,3	22,8	35,1	18,5	1,5	20,1	30,3	0,0	7,7
Bizerte	9,4	14,0	2,4	1,7	2,3	11,3	88,7	11,3	88,7	95,0	1,1	11,1	27,2	16,3	46,2	24,0	2,7	31,3	17,6	3,7	23,2
Béja	19,7	5,0	7,0	1,9	1,8	16,5	83,5	16,5	83,5	96,8	2,1	8,9	35,6	29,1	53,3	21,3	2,4	29,6	22,7	4,8	7,2
Jendouba	22,4	20,5	7,1	5,0	2,5	12,1	87,9	12,1	87,9	97,5	2,5	7,7	40,1	38,2	43,2	16,0	1,9	26,5	14,5	15,2	148
Le Kef	13,5	16,5	9,1	2,1	1,0	11,5	88,5	11,5	88,5	97,0	3,1	8,0	31,8	20,7	48,1	20,9	2,0	22,1	32,6	13,7	13,7
Siliana	16,7	14,7	12,7	2,3	1,3	15,2	84,8	15,2	84,8	97,8	3,2	8,3	37,0	27,7	55,2	17,4	2,2	23,2	32,5	28,7	14,7
Kairouan	13,7	17,8	10,6	1,4	0,7	19,1	80,9	19,1	80,9	98,3	4,0	13,0	44,3	40,5	56,7	13,0	1,6	25,8	14,5	21,7	18,5
Kasserine	11	45,0	16,3	1,6	0,8	16,3	83,7	16,3	83,7	98,4	3,0	10,2	44,0	37,3	51,2	14,5	1,5	14,6	29,3	51,3	20,6
Sidi Bouzid	13	59,0	10,3	1,0	0,4	12,9	87,1	12,9	87,1	98,8	2,6	9,4	38,5	33,4	31,2	14,9	1,5	17,2	8,6	33,7	19,2
Sousse	0,1	14,4	1,9	1,4	0,4	9,0	91,0	9,0	91,0	90,5	0,7	9,4	22,4	12,6	26,3	27,1	5,4	40,9	14,0	0,0	15,4
Monastir	0,0	32,0	1,4	2,1	0,0	8,8	91,2	8,8	91,2	92,2	0,8	8,4	18,8	7,4	44,0	30,1	5,1	41,1	7,8	0,0	14,8
Mahdia	10,7	56,5	4,5	1,3	0,4	12,4	87,6	12,4	87,6	96,7	2,3	10,9	32,4	31,5	31,9	15,8	1,7	37,9	7,0	3,5	13,4
Sfax	6,2	50,5	1,3	1,0	0,3	5,4	94,6	5,4	94,6	92,2	1,7	8,7	22,1	14,7	32,8	24,7	4,3	34,8	15,4	0,8	18,6
Gafsa	2,2	51,9	3,9	0,9	1,1	8,9	91,1	8,9	91,1	93,2	1,8	6,9	24,1	17,9	34,3	26,5	2,9	26,1	27,6	18,7	15
Tozeur	0,1	21,8	1,2	1,4	1,5	12,1	87,9	12,1	87,9	95,0	1,7	7,6	23,0	14,8	32,4	23,7	2,2	27,9	29,9	9,3	22,4
Kébili	1,5	73,2	0,3	1,0	0,4	7,4	92,6	7,4	92,6	96,6	2,1	8,2	22,9	18,4	31,1	25,9	2,2	15,2	21,4	13,3	15,3
Gabès	0,6	45,0	4,3	1,4	1,6	8,8	91,2	8,8	91,2	94,0	1,1	5,8	25,4	19,9	34,1	23,2	2,4	24,4	12,5	1,1	14,2
Medenine	1,3	90,0	2,8	1,6	1,0	8,1	91,9	8,1	91,9	95,3	1,0	9,4	24,9	16,1	33,6	21,6	1,7	12,8	16,2	18,4	9,7
Tataouine	1,5	69,0	5,0	2,3	0,5	7,4	92,6	7,4	92,6	96,5	1,2	5,9	25,8	21,1	35,2	19,1	1,3	17,2	16,0	22,8	28
<b>TUNISIE</b>	<b>6,4</b>	<b>34,2</b>	<b>4,7</b>	<b>1,7</b>	<b>0,9</b>	<b>10,6</b>	<b>89,4</b>	<b>10,6</b>	<b>89,4</b>	<b>94,3</b>	<b>1,7</b>	<b>8,8</b>	<b>28,0</b>	<b>20,6</b>	<b>37,7</b>	<b>23,1</b>	<b>3,2</b>	<b>27,7</b>	<b>18,6</b>	<b>11,0</b>	<b>16,5</b>
Source :	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(1)	(1)	(*)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	(1) : Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Nations Unies, Mai 2004; (2): Recensement de la population et de l'Habitat, 2004																				

Annexe 7 : Tableau d'indicateurs régionaux [2011-2014]

Gouvernorat	v1	v2	v3	v4	v5	v6	v7	v8	v9	v10	v11	v12	v13	v14	v15	v16	v17	v18	v19	v20	v21
Tunis	0,1	8,7	0,1	0,1	0,5	2,9	62,8	1,4	3,1	62,8	0,3	8,3	10,6	10,1	15,0	37,9	21,9	36,1	17,7	0,0	9
Ariana	0,7	19,3	0,1	0,2	0,3	2,9	56,5	1,3	2,7	60,3	0,0	7,5	10,7	8,8	14,6	35,9	23,6	37,7	16,1	0,0	9
Ben Arous	0,7	11,7	0,2	0,2	0,4	1,9	63,7	1,1	2,5	63,3	0,0	8,3	10,1	6,9	14,5	39,4	18,4	35,4	18,1	0,0	9
Manouba	2,1	25,4	0,2	0,1	0,3	2,3	74,1	0,9	2,2	79,3	0,1	6,4	16,7	8,0	22,4	34,2	12,5	31,0	24,8	0,0	9
Nabeul	11,3	36,1	0,2	0,1	0,2	4,5	75,9	1,5	3,6	76,8	0,3	10,4	15,0	25,7	20,0	33,1	11,3	36,4	14,8	0,0	2,8
Zaghouan	18,7	53,2	0,6	0,2	0,8	6,2	81,4	1,9	3,6	88,2	0,3	10,0	26,4	12,2	34,4	27,9	8,0	34,0	20,9	0,0	2,8
Bizerte	13,2	38,5	0,1	0,3	0,3	3,7	80,8	2,1	5,4	79,1	0,6	10,1	20,3	15,7	25,9	32,4	10,0	26,2	20,6	0,0	2,8
Béja	21,8	52,2	0,3	0,3	1,0	8,0	83,8	1,3	4,6	87,9	1,3	8,9	29,4	17,0	36,8	27,1	8,3	22,6	29,0	4,5	6,8
Jendouba	29,4	65,1	0,2	1,6	0,8	5,6	85,8	4,2	7,0	90,4	1,4	8,6	32,1	19,8	41,2	24,2	8,0	19,0	38,7	4,5	6,8
Le Kef	26,9	48,3	0,5	0,9	0,6	6,1	80,9	4,5	9,3	85,1	1,3	6,9	26,1	20,2	34,8	26,4	9,1	24,9	30,5	4,5	6,8
Siliana	27,2	52,7	0,6	0,9	0,6	7,1	84,3	7,5	12,8	88,6	1,6	8,4	31,0	13,0	40,1	24,5	7,5	23,2	23,0	4,5	6,8
Kairouan	36,6	65,2	0,2	0,3	0,3	7,9	81,3	2,8	8,0	77,0	2,2	10,3	32,9	27,6	41,7	22,7	6,6	20,4	26,6	5,0	3,1
Kasserine	37,5	66,7	0,7	0,3	0,6	7,9	82,4	8,7	21,8	80,8	2,6	10,5	32,0	20,9	40,9	24,6	7,2	20,5	37,6	5,0	13,1
Sidi Bouzid	49,7	81,7	0,3	0,1	0,5	6,0	77,8	4,1	8,7	83,2	1,6	11,1	29,2	25,7	38,8	24,9	7,8	25,2	28,5	5,0	19,5
Sousse	1,1	24,5	0,2	0,3	0,2	4,3	71,9	1,0	2,5	67,7	0,8	8,6	13,2	9,0	18,1	34,5	15,2	33,6	14,5	0,0	2,7
Monastir	0,3	19,4	0,1	0,1	0,3	3,5	71,9	0,6	1,5	68,4	0,5	8,5	11,3	6,6	15,7	36,1	13,7	36,4	12,6	0,0	2,7
Mahdia	4,1	65,9	0,1	0,4	0,4	4,1	75,9	1,2	3,3	70,4	1,3	12,1	21,9	13,1	30,0	27,1	7,9	21,8	17,2	0,0	2,7
Sfax	12,1	57,4	0,1	0,5	0,2	3,6	66,5	2,1	3,2	70,8	0,9	10,4	16,5	19,8	22,7	31,5	12,3	25,4	21,1	0,0	2,7
Gafsa	11,1	49,9	0,1	0,1	0,7	4,6	80	1,9	6,4	61,5	0,6	8,1	19,3	11,3	26,3	31,1	13,0	25,7	42,7	5,0	5,8
Tozeur	1,5	33,1	0,6	0,0	1,0	4,5	83	0,8	3,3	55,4	0,8	8,7	14,9	1,6	20,1	32,4	12,0	26,4	26,5	5,0	5,8
Kébili	1,4	68,6	0,3	0,0	0,4	2,9	75	1,9	4,3	69,9	1,2	9,2	18,7	3,7	24,7	31,6	13,4	22,9	40,2	5,0	5,8
Gabès	4,3	42,7	0,4	0,4	0,4	3,4	73,7	4,8	7,8	59,0	0,8	9,1	17,7	5,8	23,9	30,9	12,1	22,0	36,3	4,5	2,2
Medenine	8,7	79,3	0,5	2,4	0,4	3,7	65,7	2,7	5,8	69,2	1,2	11,0	15,8	6,0	21,3	30,9	10,9	21,2	31,5	4,5	2,2
Tataouine	6,1	59,5	0,4	1,7	0,4	3,1	63,8	5,4	9,2	62,6	1,1	11,2	18,2	1,4	24,4	30,9	9,5	18,8	46,0	4,5	2,2
<b>TUNISIE</b>	<b>13,6</b>	<b>46,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>4,6</b>	<b>75,0</b>	<b>2,7</b>	<b>5,9</b>	<b>73,2</b>	<b>0,9</b>	<b>9,3</b>	<b>20,4</b>	<b>12,9</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>	<b>11,7</b>	<b>27,0</b>	<b>26,5</b>	<b>2,6</b>	<b>5,9</b>
Source :	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	(3)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(4)
Recensement de la population et de l'Habitat 2014; (2): Enquête population et emploi 2012 ; (3): Ministère de l'éducation 2014 ; (4): Enquête MICS 4-2011																					

## Annexe 8 : Les variables de l'analyse en composante principale

Variable	Intitulé	Date de l'Observation 1	Date de l'Observation 2
v1	Population non desservie en eau potable	2002	2014
v2	Population n'ayant pas accès au réseau d'assainissement	2002	2014
v3	Population n'ayant pas accès à l'électricité	2002	2014
v4	Ménages n'utilisant pas le gaz pour la préparation	2004	2012
v5	Logements rudimentaires (%)	2004	2014
v6	Logements ayant 1 pièce	2004	2014
v7	Ménages sans voiture	2004	2014
v8	Ménages sans télévision	2004	2012
v9	Ménages sans réfrigérateur (%)	2004	2012
v10	Ménages ne possédant pas d'ordinateur (%)	2004	2012
v11	Taux d'abandon Cycle primaire	2002	2014
v12	Taux d'abandon deuxième cycle EB général et technique	2002	2014
v13	Taux d'analphabétisme	2002	2014
v14	Population active analphabète	2002	2012
v15	Taux d'analphabétisme féminin	2002	2014
v16	Femmes niveau secondaire (2eme cycle EB+secondaire)	2002	2014
v17	Femmes niveau supérieur (10 ans ou plus)	2002	2014
v18	Taux d'activité féminin	2002	2014
v19	Taux de chômage féminin	2002	2014
v20	{ Accouchement à domicile 2001 { Accouchements non assistés 2011	2001	2011
v21	{ Enfants 24 – 35 mois non vaccinés 2002 { Enfants 18 – 29 mois non vaccinés contre la rougeole 2001	2002	2011

## Annexe 9 : Tableau des composantes

	Observation 1 [2001-2004]	Observation 2 [2011-2014]																																																																																										
<b>Variable de réduction de dimension</b>	v1 ; v3 ; v 4 ; v 5 ; v8 ; v9 ; v10 ; v12 ; v14 ; v19 ; v20	v1 ; v5 ; v6 ; v10 ; v14 ; v15; v20																																																																																										
<b>Variance total expliquée (% cumulées)</b>	Composante 1 : 52.43% Composante 2 : 14.16% Composante 3 : 10.89% Total variance cumulé : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">77.50</span>	Composante 1 : 56.66% Composante 2 : 23.77% Composante 3 : 9.53% Total variance cumulé : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">90.01</span> Indice de KMO : 0.718																																																																																										
<b>Matrice des composantes après rotation</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Composante</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ménages sans réfrigérateur</td> <td>-,899</td> <td>-,190</td> <td>-,205</td> </tr> <tr> <td>Ménages sans télévision</td> <td>,899</td> <td>,190</td> <td>,205</td> </tr> <tr> <td>Population active analphabète</td> <td>,835</td> <td>,273</td> <td>,277</td> </tr> <tr> <td>Taux d'abandon deuxième cycle EB général et technique</td> <td>,727</td> <td>-,346</td> <td>-,359</td> </tr> <tr> <td>Population non desservie en eau potable</td> <td>,722</td> <td>,498</td> <td>,142</td> </tr> <tr> <td>Population n'ayant pas accès à l'électricité</td> <td>,704</td> <td>,105</td> <td>,603</td> </tr> <tr> <td>Ménages ne possédant pas d'ordinateur</td> <td>,675</td> <td>,289</td> <td>,398</td> </tr> <tr> <td>Ménages n'utilisant n'utilisant pas le gaz pour la préparation</td> <td>,089</td> <td>,852</td> <td>,007</td> </tr> <tr> <td>Logements rudimentaires</td> <td>,233</td> <td>,803</td> <td>,114</td> </tr> <tr> <td>Accouchements non assistés</td> <td>,469</td> <td>-,090</td> <td>,762</td> </tr> <tr> <td>Taux de chômage féminin</td> <td>,022</td> <td>,124</td> <td>,706</td> </tr> </tbody> </table> <p>Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.                      Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.                      a. La rotation a convergé en 6 itérations.</p>		Composante			1	2	3	Ménages sans réfrigérateur	-,899	-,190	-,205	Ménages sans télévision	,899	,190	,205	Population active analphabète	,835	,273	,277	Taux d'abandon deuxième cycle EB général et technique	,727	-,346	-,359	Population non desservie en eau potable	,722	,498	,142	Population n'ayant pas accès à l'électricité	,704	,105	,603	Ménages ne possédant pas d'ordinateur	,675	,289	,398	Ménages n'utilisant n'utilisant pas le gaz pour la préparation	,089	,852	,007	Logements rudimentaires	,233	,803	,114	Accouchements non assistés	,469	-,090	,762	Taux de chômage féminin	,022	,124	,706	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Composante</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population active analphabète</td> <td>,909</td> <td>-,083</td> <td>-,222</td> </tr> <tr> <td>Population non desservie en eau potable</td> <td>,909</td> <td>,322</td> <td>,062</td> </tr> <tr> <td>Ménages ne possédant pas d'ordinateur (%)</td> <td>,849</td> <td>-,091</td> <td>,231</td> </tr> <tr> <td>Taux d'analphabétisme féminin</td> <td>,840</td> <td>,390</td> <td>,270</td> </tr> <tr> <td>Logements ayant 1 pièce</td> <td>,824</td> <td>,205</td> <td>,389</td> </tr> <tr> <td>Taux de chômage féminin</td> <td>-,002</td> <td>,949</td> <td>,114</td> </tr> <tr> <td>Accouchements non assistés(%)</td> <td>,228</td> <td>,899</td> <td>,260</td> </tr> <tr> <td>Logements rudimentaires (%)</td> <td>,139</td> <td>,275</td> <td>,928</td> </tr> </tbody> </table> <p>Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.                      Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.                      a. La rotation a convergé en 4 itérations.</p>		Composante			1	2	3	Population active analphabète	,909	-,083	-,222	Population non desservie en eau potable	,909	,322	,062	Ménages ne possédant pas d'ordinateur (%)	,849	-,091	,231	Taux d'analphabétisme féminin	,840	,390	,270	Logements ayant 1 pièce	,824	,205	,389	Taux de chômage féminin	-,002	,949	,114	Accouchements non assistés(%)	,228	,899	,260	Logements rudimentaires (%)	,139	,275	,928
	Composante																																																																																											
	1	2	3																																																																																									
Ménages sans réfrigérateur	-,899	-,190	-,205																																																																																									
Ménages sans télévision	,899	,190	,205																																																																																									
Population active analphabète	,835	,273	,277																																																																																									
Taux d'abandon deuxième cycle EB général et technique	,727	-,346	-,359																																																																																									
Population non desservie en eau potable	,722	,498	,142																																																																																									
Population n'ayant pas accès à l'électricité	,704	,105	,603																																																																																									
Ménages ne possédant pas d'ordinateur	,675	,289	,398																																																																																									
Ménages n'utilisant n'utilisant pas le gaz pour la préparation	,089	,852	,007																																																																																									
Logements rudimentaires	,233	,803	,114																																																																																									
Accouchements non assistés	,469	-,090	,762																																																																																									
Taux de chômage féminin	,022	,124	,706																																																																																									
	Composante																																																																																											
	1	2	3																																																																																									
Population active analphabète	,909	-,083	-,222																																																																																									
Population non desservie en eau potable	,909	,322	,062																																																																																									
Ménages ne possédant pas d'ordinateur (%)	,849	-,091	,231																																																																																									
Taux d'analphabétisme féminin	,840	,390	,270																																																																																									
Logements ayant 1 pièce	,824	,205	,389																																																																																									
Taux de chômage féminin	-,002	,949	,114																																																																																									
Accouchements non assistés(%)	,228	,899	,260																																																																																									
Logements rudimentaires (%)	,139	,275	,928																																																																																									

## Annexe 10 : Echelle de fiabilité

Observation 1 : [2001-2004]						Observation 2 : [2011-2014]					
Statistiques de total des éléments						Statistiques de total des éléments					
	Moyenne de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Variance de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Corrélation complète des éléments corrigés	Carré de la corrélation multiple	Alpha de Cronbach en cas de suppression de l'élément		Moyenne de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Variance de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Corrélation complète des éléments corrigés	Carré de la corrélation multiple	Alpha de Cronbach en cas de suppression de l'élément
Ménages sans réfrigérateur	177,671	1627,833	-,809	1,000	,807						
Ménages sans télévision	256,421	1177,495	,723	1,000	,690						
Population active analphabète	246,408	834,953	,787	,884	,629	Population active analphabète	121,517	1194,884	,728	,805	,787
Taux d'abandon deuxième cycle EB général et technique	258,262	1358,283	,204	,530	,736	Population non desservie en eau potable	120,821	734,727	,914	,902	,761
Population non desservie en eau potable	260,612	1034,412	,674	,807	,668	Ménages ne possédant pas d'ordinateur (%)	61,192	1019,049	,750	,763	,779
Population n'ayant pas accès à l'électricité	262,379	1106,137	,912	,905	,667	Taux d'analphabétisme féminin	107,417	1020,518	,899	,903	,748
Ménages ne possédant pas d'ordinateur	172,746	1168,267	,736	,747	,688	Logements ayant 1 pièce	129,817	1517,630	,854	,816	,830
Ménages n'utilisant pas le gaz pour la préparation	265,367	1369,428	,288	,525	,737	Accouchements non assistés(%)	131,867	1559,496	,403	,723	,842
Logements rudimentaires	266,125	1367,341	,361	,642	,737	Logements rudimentaires (%)	133,946	1636,072	,322	,513	,855
Accouchements non assistés	256,033	720,769	,682	,840	,675						
Taux de chômage féminin	248,433	1182,155	,253	,520	,739						

**Statistiques de fiabilité**

Alpha de Cronbach	Alpha de Cronbach basé sur des éléments normalisés	Nombre d'éléments
,734	,747	11

**Statistiques d'échelle**

Moyenne	Variance	Ecart-type	Nombre d'éléments
267,046	1387,317	37,2467	11

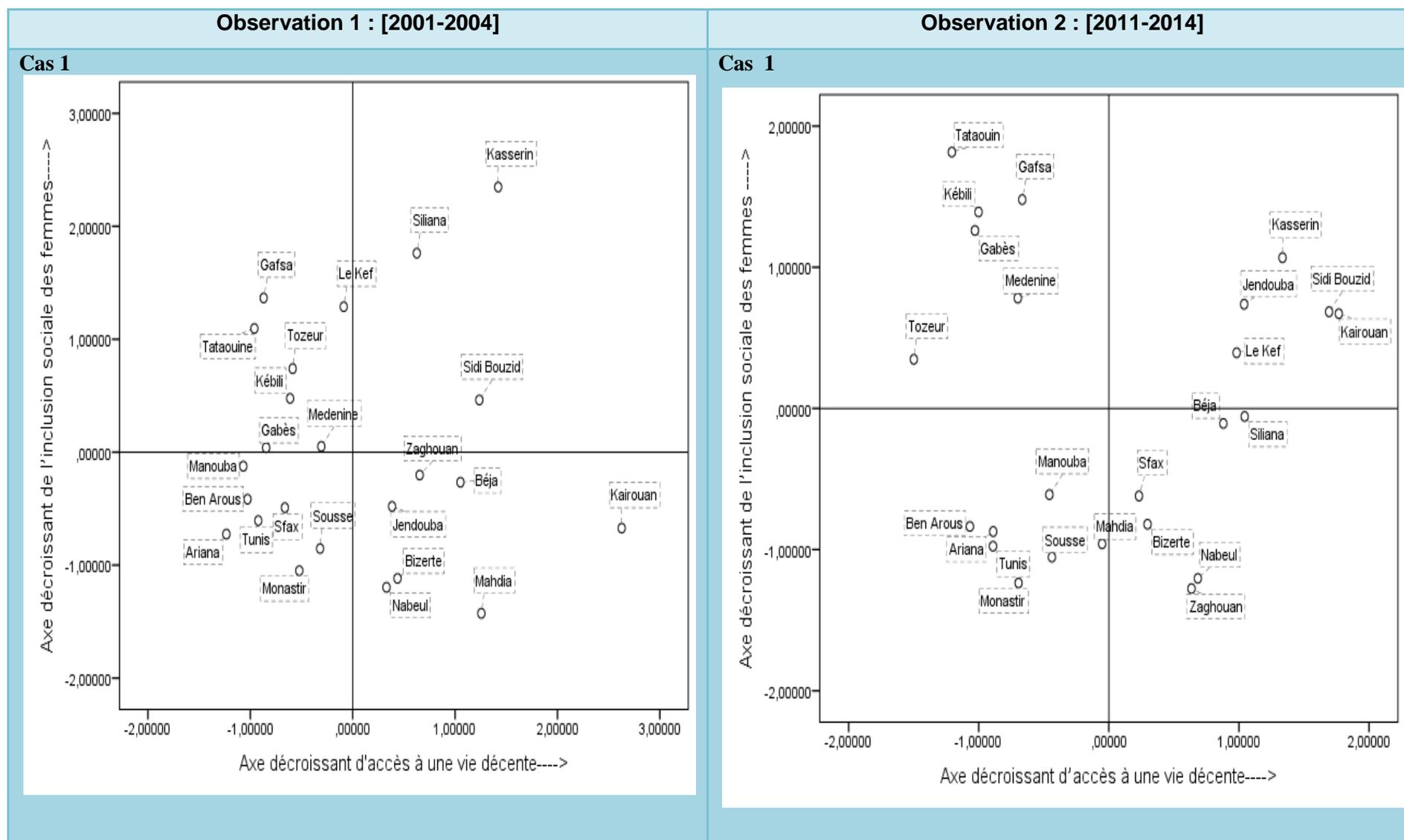
**Statistiques de fiabilité**

Alpha de Cronbach	Alpha de Cronbach basé sur des éléments normalisés	Nombre d'éléments
,832	,890	7

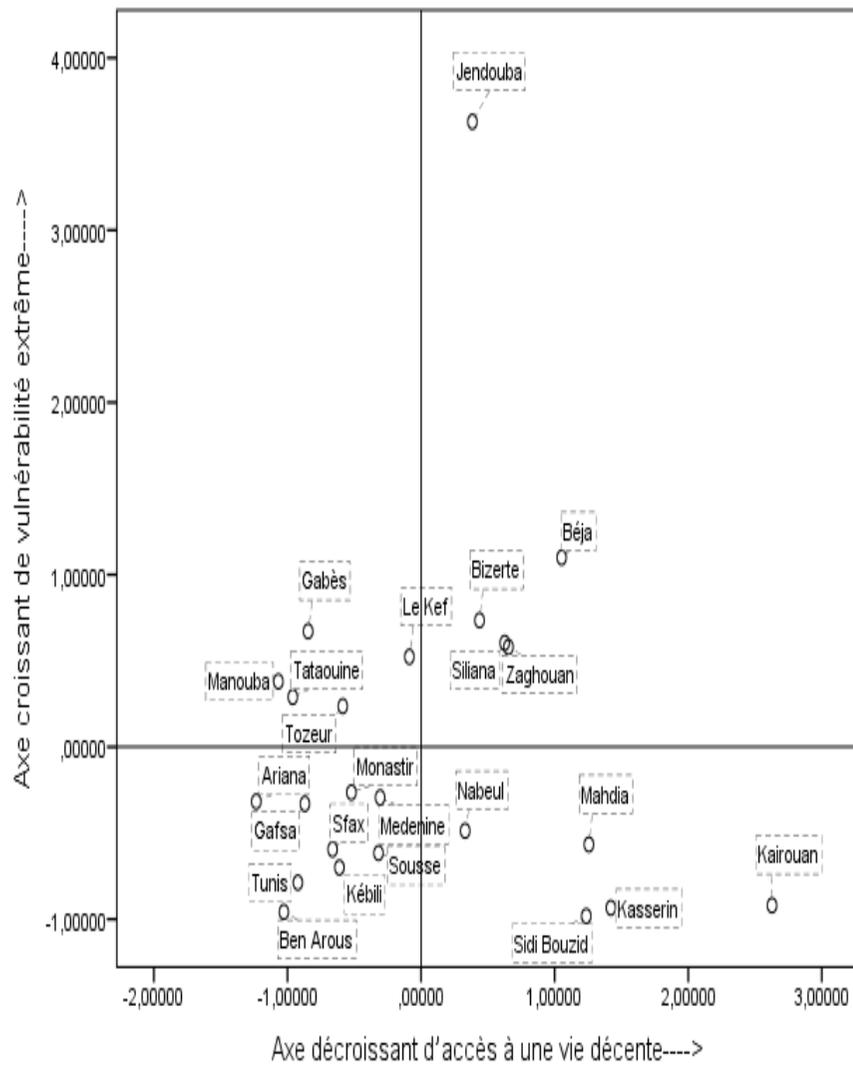
**Statistiques d'échelle**

Moyenne	Variance	Ecart-type	Nombre d'éléments
134,429	1642,255	40,5247	7

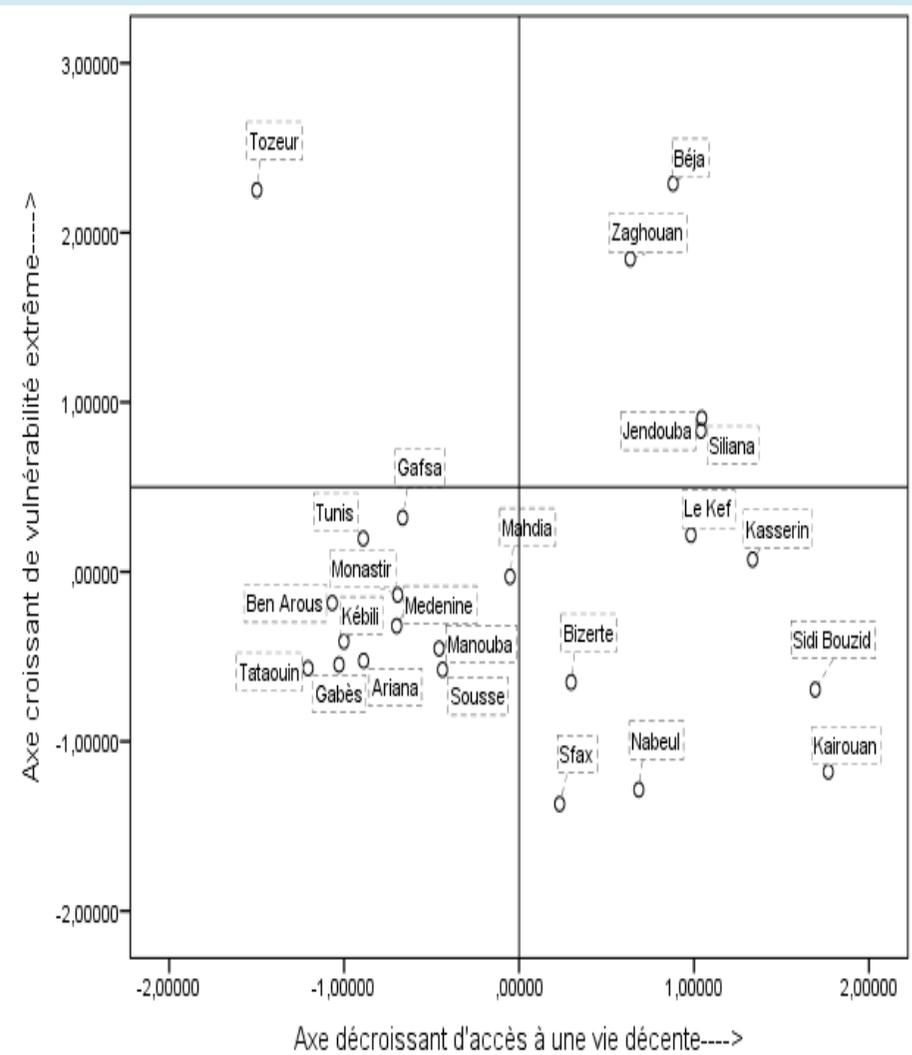
## Annexe 11 : Analyse en Composante Principales de la disparité régionale



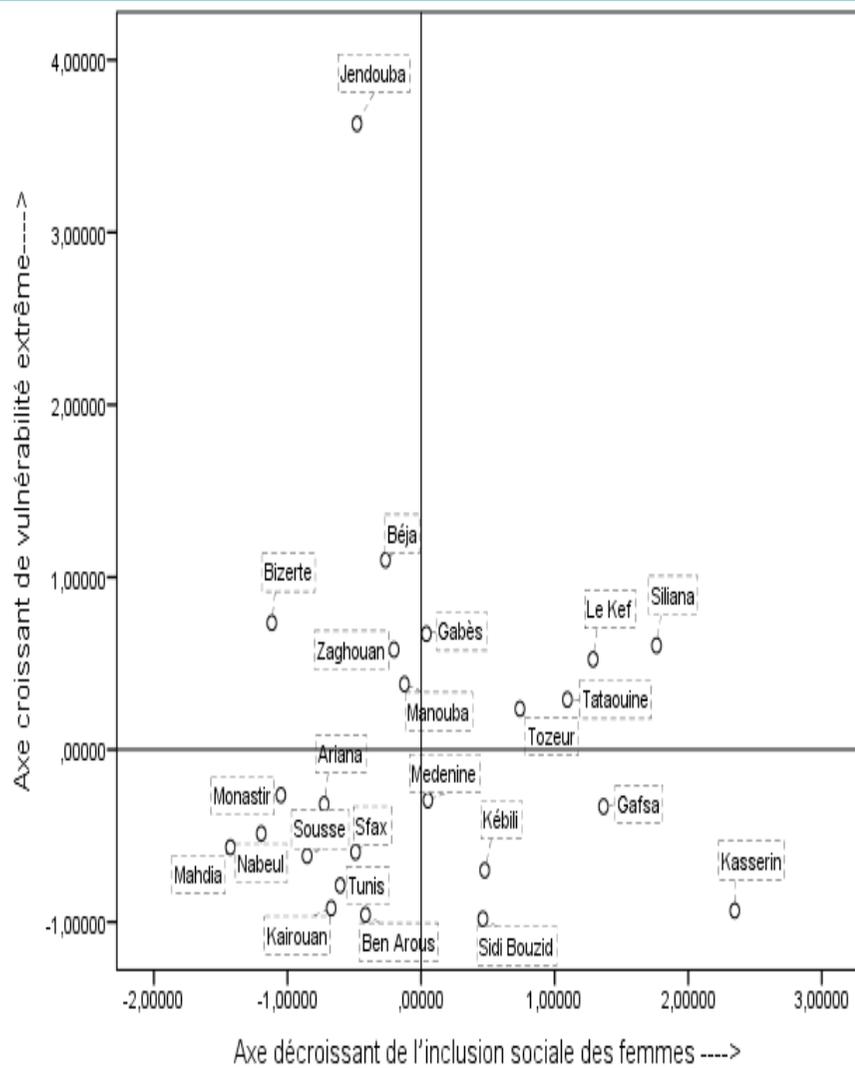
Cas 2



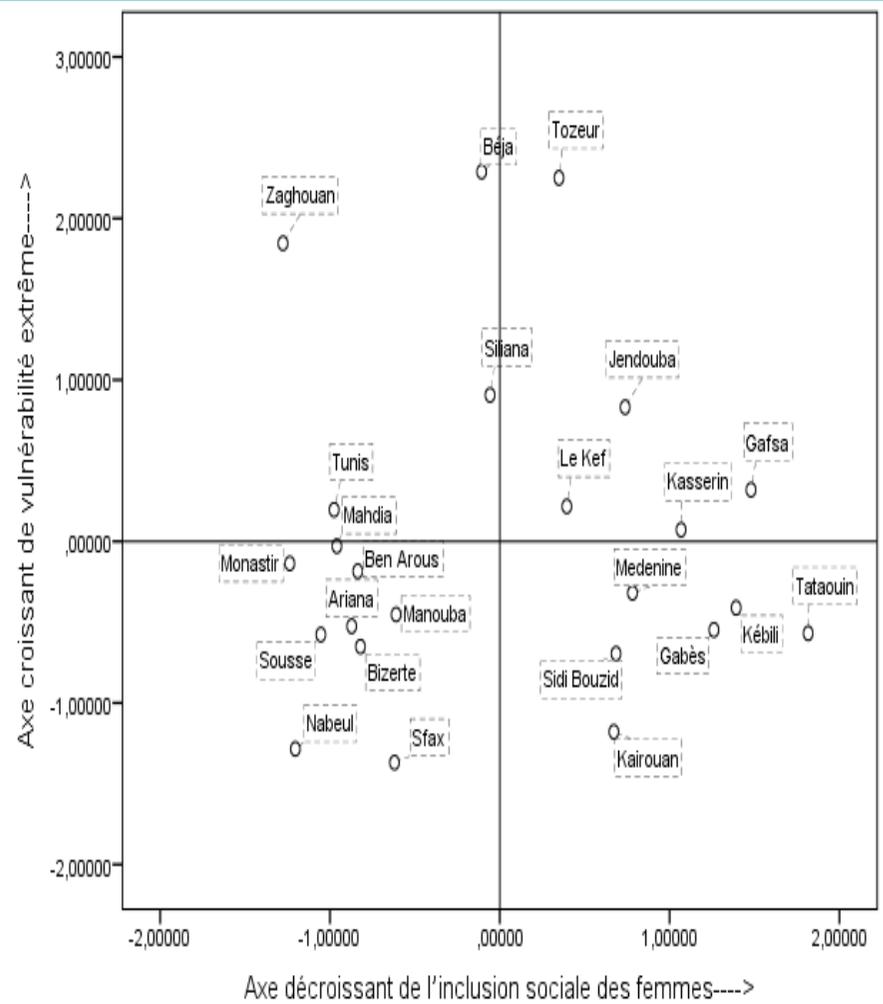
Cas 2



Cas 3



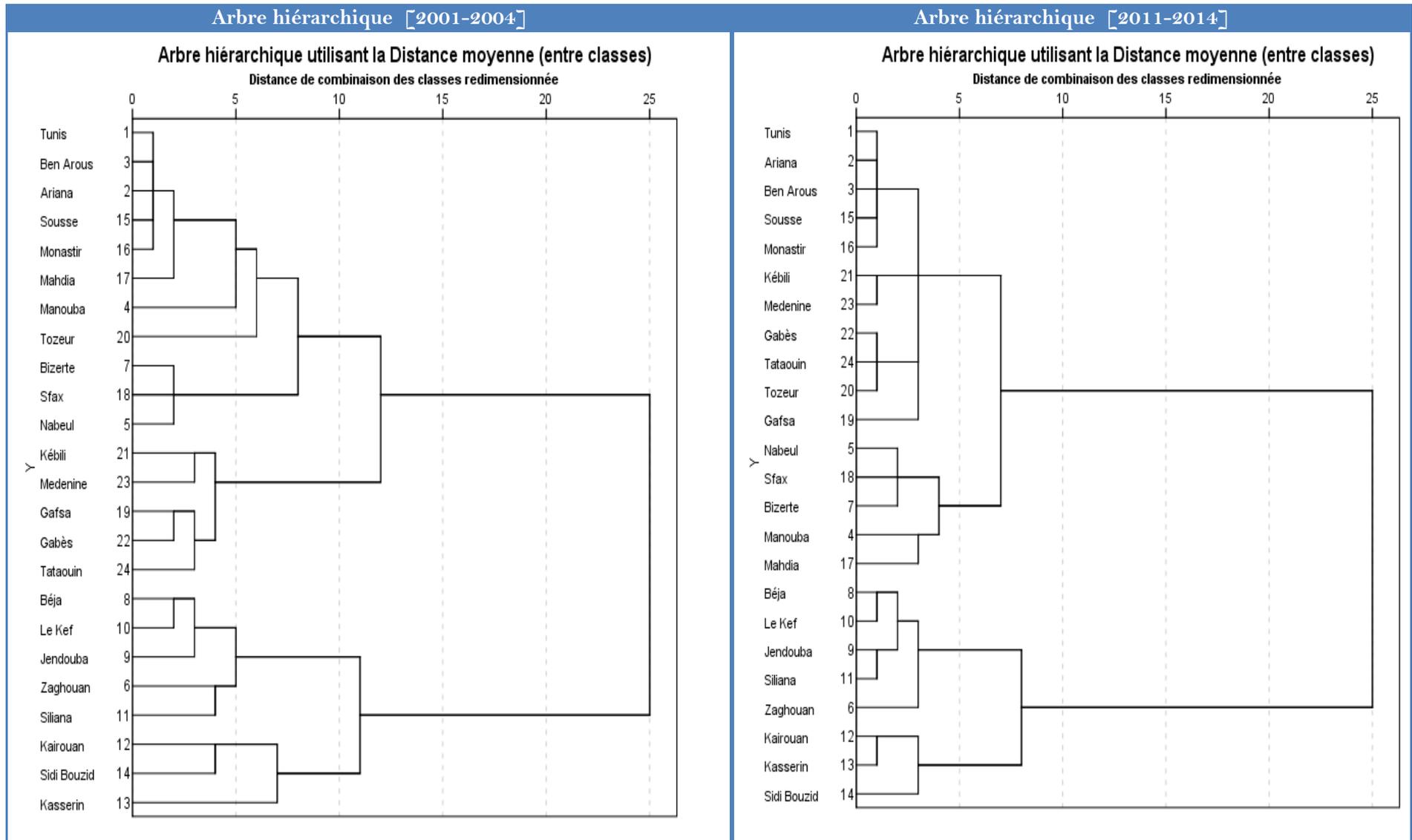
Cas 3



### Annexe 12 : Chaînes des agrégations (cas 1)

Chaîne des agrégations [2001-2004]							Chaîne des agrégations [2011-2014]						
Chaîne des agrégations							Chaîne des agrégations						
Etape	Regroupement de classes		Coefficients	Etape d'apparition de la classe		Etape suivante	Etape	Regroupement de classes		Coefficients	Etape d'apparition de la classe		Etape suivante
	Classe 1	Classe 2		Classe 1	Classe 2			Classe 1	Classe 2		Classe 1	Classe 2	
1	1	3	11,490	0	0	3	1	2	8,500	0	0	2	
2	15	16	11,730	0	0	4	2	3	12,870	1	0	5	
3	1	2	14,535	1	0	4	3	15	13,300	0	0	5	
4	1	15	58,285	3	2	7	4	22	35,900	0	0	10	
5	8	10	83,230	0	0	10	5	1	49,457	2	3	18	
6	7	18	92,140	0	0	8	6	8	51,860	0	0	12	
7	1	17	104,146	4	0	17	7	9	57,820	0	0	12	
8	5	7	129,060	0	6	20	8	12	60,870	0	0	19	
9	19	22	135,590	0	0	12	9	21	71,520	0	0	15	
10	8	9	146,285	5	0	16	10	20	74,400	0	4	15	
11	21	23	146,940	0	0	13	11	5	79,550	0	0	13	
12	19	24	152,935	9	0	13	12	8	80,885	6	7	14	
13	19	21	209,580	12	11	22	13	5	120,765	11	0	20	
14	6	11	216,800	0	0	16	14	6	148,480	0	12	22	
15	12	14	220,180	0	0	19	15	20	154,773	10	9	16	
16	6	8	272,880	14	10	21	16	19	165,988	0	15	18	
17	1	4	301,818	7	0	18	17	4	170,230	0	0	20	
18	1	20	366,171	17	0	20	18	1	192,445	5	16	21	
19	12	13	430,280	15	0	21	19	12	205,695	8	0	22	
20	1	5	492,330	18	8	22	20	4	270,242	17	13	21	
21	6	12	652,011	16	19	23	21	1	440,298	18	20	23	
22	1	19	741,645	20	13	23	22	6	504,413	14	19	23	
23	1	6	1594,618	22	21	0	23	1	1691,563	21	22	0	

### Annexe 13 : Arbre hiérarchique (cas1)



**Annexe 14 : Matrice de proximité [2001-2004] (cas 1) \***

Observation	Carré de la distance Euclidienne											
	1 Tunis	2 Ariana	3 Ben Arous	4 Manouba	5 Nabeul	6 Zaghouan	7 Bizerte	8 Béja	9 Jendouba	10 Le Kef	11 Siliana	12 Kairouan
1 : Tunis	,000	11,720	11,490	335,790	577,980	1009,510	486,170	1299,400	2201,080	1552,450	1589,010	1974,410
2 : Ariana	11,720	,000	17,350	440,930	681,200	1144,930	592,250	1466,980	2412,040	1713,950	1730,730	2094,590
3 : Ben Arous	11,490	17,350	,000	307,820	664,770	985,000	502,260	1296,630	2201,190	1572,960	1571,560	2039,400
4 : Manouba	335,790	440,930	307,820	,000	522,510	403,960	225,600	593,650	1262,470	914,700	925,800	1660,440
5 : Nabeul	577,980	681,200	664,770	522,510	,000	405,030	146,290	535,020	1163,540	663,870	766,430	829,090
6 : Zaghouan	1009,510	1144,930	985,000	403,960	405,030	,000	129,200	121,310	535,110	302,660	216,800	761,180
7 : Bizerte	486,170	592,250	502,260	225,600	146,290	129,200	,000	247,150	765,970	394,020	407,060	761,880
8 : Béja	1299,400	1466,980	1296,630	593,650	535,020	121,310	247,150	,000	181,940	83,230	188,190	472,490
9 : Jendouba	2201,080	2412,040	2201,190	1262,470	1163,540	535,110	765,970	181,940	,000	110,630	346,070	446,690
10 : Le Kef	1552,450	1713,950	1572,960	914,700	663,870	302,660	394,020	83,230	110,630	,000	143,940	246,600
11 : Siliana	1589,010	1730,730	1571,560	925,800	766,430	216,800	407,060	188,190	346,070	143,940	,000	498,640
12 : Kairouan	1974,410	2094,590	2039,400	1660,440	829,090	761,180	761,880	472,490	446,690	246,600	498,640	,000
13 : Kasserin	2668,640	2837,180	2697,130	2072,850	1653,860	1165,570	1247,550	739,800	405,320	369,250	529,970	406,770
14 : Sidi Bouzid	3307,850	3446,670	3338,920	2707,580	1761,570	1283,260	1552,480	906,470	614,530	576,800	763,600	220,180
15 : Sousse	37,210	58,890	37,040	247,640	470,570	785,720	370,360	1136,270	2071,250	1432,080	1375,580	1900,500
16 : Monastir	72,940	85,800	57,830	277,850	570,060	839,710	447,770	1250,700	2252,240	1591,570	1477,310	2104,030
17 : Mahdia	97,630	154,850	116,360	200,880	260,530	549,940	186,060	806,590	1604,030	1057,860	1062,920	1451,340
18 : Sfax	318,810	395,610	367,660	343,800	111,830	405,180	92,140	482,570	1037,130	588,000	740,840	778,380
19 : Gafsa	785,350	862,990	776,920	775,840	1258,450	1283,420	852,180	1036,290	1266,770	1052,320	1458,160	1423,820
20 : Tozeur	232,480	212,480	188,150	647,590	1300,980	1543,470	966,090	1714,160	2511,760	1943,370	2041,390	2403,970
21 : Kébili	626,870	730,370	572,440	382,780	1301,930	1105,340	779,240	1043,730	1481,630	1285,820	1503,100	2061,440
22 : Gabès	451,260	492,900	426,650	628,270	1274,740	1385,470	862,130	1343,100	1820,620	1440,450	1662,410	1942,410
23 : Medenine	364,150	437,290	325,100	257,460	763,810	643,540	357,320	661,170	1130,550	821,280	920,960	1339,920
24 : Tataouine	997,150	1078,570	932,640	903,040	1862,710	1628,520	1221,160	1464,530	1720,830	1552,580	1810,700	2211,680

Observation	Carré de la distance Euclidienne											
	13 Kasserine	14 Sidi Bouzid	15 Sousse	16 Monastir	17 Mahdia	18 Sfax	19: Gafsa	20 Tozeur	21: Kébili	22: Gabès	23 Medenine	24 Tataouine
1 : Tunis	2668,640	3307,850	37,210	72,940	97,630	318,810	785,350	232,480	626,870	451,260	364,150	997,150
2 : Ariana	2837,180	3446,670	58,890	85,800	154,850	395,610	862,990	212,480	730,370	492,900	437,290	1078,570
3 : Ben Arous	2697,130	3338,920	37,040	57,830	116,360	367,660	776,920	188,150	572,440	426,650	325,100	932,640
4 : Manouba	2072,850	2707,580	247,640	277,850	200,880	343,800	775,840	647,590	382,780	628,270	257,460	903,040
5 : Nabeul	1653,860	1761,570	470,570	570,060	260,530	111,830	1258,450	1300,980	1301,930	1274,740	763,810	1862,710
6 : Zaghouan	1165,570	1283,260	785,720	839,710	549,940	405,180	1283,420	1543,470	1105,340	1385,470	643,540	1628,520
7 : Bizerte	1247,550	1552,480	370,360	447,770	186,060	92,140	852,180	966,090	779,240	862,130	357,320	1221,160
8 : Béja	739,800	906,470	1136,270	1250,700	806,590	482,570	1036,290	1714,160	1043,730	1343,100	661,170	1464,530
9 : Jendouba	405,320	614,530	2071,250	2252,240	1604,030	1037,130	1266,770	2511,760	1481,630	1820,620	1130,550	1720,830
10 : Le Kef	369,250	576,800	1432,080	1591,570	1057,860	588,000	1052,320	1943,370	1285,820	1440,450	821,280	1552,580
11 : Siliana	529,970	763,600	1375,580	1477,310	1062,920	740,840	1458,160	2041,390	1503,100	1662,410	920,960	1810,700
12 : Kairouan	406,770	220,180	1900,500	2104,030	1451,340	778,380	1423,820	2403,970	2061,440	1942,410	1339,920	2211,680
13 : Kasserine	,000	453,790	2632,590	2874,280	2127,190	1433,710	1477,190	2845,020	2079,090	2020,740	1520,210	1940,490
14 : Sidi Bouzid	453,790	,000	3156,540	3372,950	2593,360	1717,120	2389,060	3727,050	3158,500	3109,310	2290,060	3226,840
15 : Sousse	2632,590	3156,540	,000	11,730	53,380	295,800	980,540	376,790	723,060	634,530	402,340	1194,320
16 : Monastir	2874,280	3372,950	11,730	,000	98,510	400,410	1143,370	417,720	808,710	744,820	483,630	1322,410
17 : Mahdia	2127,190	2593,360	53,380	98,510	,000	128,020	832,980	487,990	660,000	610,650	311,620	1106,460
18 : Sfax	1433,710	1717,120	295,800	400,410	128,020	,000	667,280	740,650	767,340	677,650	344,260	1131,160
19 : Gafsa	1477,190	2389,060	980,540	1143,370	832,980	667,280	,000	497,430	234,420	135,590	233,780	167,800
20 : Tozeur	2845,020	3727,050	376,790	417,720	487,990	740,650	497,430	,000	405,270	171,700	308,170	519,050
21 : Kébili	2079,090	3158,500	723,060	808,710	660,000	767,340	234,420	405,270	,000	167,930	146,940	157,720
22 : Gabès	2020,740	3109,310	634,530	744,820	610,650	677,650	135,590	171,700	167,930	,000	162,510	138,070
23 : Medenine	1520,210	2290,060	402,340	483,630	311,620	344,260	233,780	308,170	146,940	162,510	,000	301,120
24 : Tataouine	1940,490	3226,840	1194,320	1322,410	1106,460	1131,160	167,800	519,050	157,720	138,070	301,120	,000

\* Matrice de dissimilarité

Annexe 15 : Matrice de proximité [2011-2014] (cas 1) \*

Observation	Carré de la distance Euclidienne											
	1 Tunis	2 Ariana	3 Ben Arous	4 Manouba	5 Nabeul	6 Zaghouan	7 Bizerte	8 Béja	9 Jendouba	10 Le Kef	11 Siliana	12 Kairouan
1 : Tunis	,000	8,500	12,110	335,820	592,450	1382,870	588,150	1670,260	2428,410	1740,080	2076,370	2603,070
2 : Ariana	8,500	,000	13,630	424,800	701,950	1517,150	685,630	1813,800	2586,050	1870,060	2209,010	2705,550
3 : Ben Arous	12,110	13,630	,000	321,750	685,100	1386,760	616,540	1707,490	2471,500	1788,590	2082,240	2705,840
4 : Manouba	335,820	424,800	321,750	,000	414,790	531,870	196,750	803,640	1392,570	986,060	1098,170	2008,550
5 : Nabeul	592,450	701,950	685,100	414,790	,000	577,580	144,360	624,530	1018,640	584,510	984,520	1151,200
6 : Zaghouan	1382,870	1517,150	1386,760	531,870	577,580	,000	204,060	62,030	243,940	161,310	126,640	764,440
7 : Bizerte	588,150	685,630	616,540	196,750	144,360	204,060	,000	311,130	665,140	349,250	527,080	985,860
8 : Béja	1670,260	1813,800	1707,490	803,640	624,530	62,030	311,130	,000	97,010	51,860	57,510	474,970
9 : Jendouba	2428,410	2586,050	2471,500	1392,570	1018,640	243,940	665,140	97,010	,000	75,750	57,820	298,280
10 : Le Kef	1740,080	1870,060	1788,590	986,060	584,510	161,310	349,250	51,860	75,750	,000	93,270	265,650
11 : Siliana	2076,370	2209,010	2082,240	1098,170	984,520	126,640	527,080	57,510	57,820	93,270	,000	439,620
12 : Kairouan	2603,070	2705,550	2705,840	2008,550	1151,200	764,440	985,860	474,970	298,280	265,650	439,620	,000
13 : Kasserine	2560,220	2662,680	2614,490	1820,520	1199,010	554,070	888,150	329,340	164,650	172,040	230,870	60,870
14 : Sidi Bouzid	3720,730	3831,310	3782,760	2901,950	1896,300	1212,740	1645,800	884,690	505,000	569,970	699,860	225,720
15 : Sousse	37,880	69,180	42,690	159,060	469,390	1009,910	382,470	1284,800	1988,730	1396,380	1646,270	2287,630
16 : Monastir	44,540	72,180	30,270	170,340	575,870	1119,190	467,790	1436,860	2180,210	1563,320	1801,270	2553,010
17 : Mahdia	309,210	370,670	345,500	170,230	351,760	554,740	182,240	716,810	1233,080	833,670	996,160	1486,400
18 : Sfax	361,960	427,320	422,790	313,280	79,550	548,090	97,170	633,400	1050,310	596,760	926,510	1104,030
19 : Gafsa	279,750	280,790	302,380	454,390	506,440	864,640	359,660	966,090	1465,620	960,570	1193,460	1404,400
20 : Tozeur	182,790	134,790	154,620	648,150	1160,460	1716,460	957,160	1996,890	2781,360	2092,270	2299,860	2853,180
21 : Kébili	212,160	245,680	184,330	138,000	679,310	836,570	394,970	1090,080	1743,410	1266,080	1356,910	2174,670
22 : Gabès	150,290	130,650	143,520	445,490	798,560	1239,460	605,580	1454,830	2116,260	1525,470	1728,580	2179,880
23 : Medenine	192,320	216,840	169,350	173,000	475,230	697,710	253,770	901,400	1468,150	973,740	1132,650	1739,870
24 : Tataouine	220,390	205,550	179,600	363,350	860,780	1060,780	550,020	1308,070	1942,940	1409,530	1518,300	2146,640

Observation	Carré de la distance Euclidienne											
	13 Kasserine	14 Sidi Bouzid	15 Sousse	16 Monastir	17 Mahdia	18 Sfax	19 Gafsa	20 Tozeur	21 Kébili	22 Gabès	23 Medenine	24 Tataouine
1 : Tunis	2560,220	3720,730	37,880	44,540	309,210	361,960	279,750	182,790	212,160	150,290	192,320	220,390
2 : Ariana	2662,680	3831,310	69,180	72,180	370,670	427,320	280,790	134,790	245,680	130,650	216,840	205,550
3 : Ben Arous	2614,490	3782,760	42,690	30,270	345,500	422,790	302,380	154,620	184,330	143,520	169,350	179,600
4 : Manouba	1820,520	2901,950	159,060	170,340	170,230	313,280	454,390	648,150	138,000	445,490	173,000	363,350
5 : Nabeul	1199,010	1896,300	469,390	575,870	351,760	79,550	506,440	1160,460	679,310	798,560	475,230	860,780
6 : Zaghouan	554,070	1212,740	1009,910	1119,190	554,740	548,090	864,640	1716,460	836,570	1239,460	697,710	1060,780
7 : Bizerte	888,150	1645,800	382,470	467,790	182,240	97,170	359,660	957,160	394,970	605,580	253,770	550,020
8 : Béja	329,340	884,690	1284,800	1436,860	716,810	633,400	966,090	1996,890	1090,080	1454,830	901,400	1308,070
9 : Jendouba	164,650	505,000	1988,730	2180,210	1233,080	1050,310	1465,620	2781,360	1743,410	2116,260	1468,150	1942,940
10 : Le Kef	172,040	569,970	1396,380	1563,320	833,670	596,760	960,570	2092,270	1266,080	1525,470	973,740	1409,530
11 : Siliana	230,870	699,860	1646,270	1801,270	996,160	926,510	1193,460	2299,860	1356,910	1728,580	1132,650	1518,300
12 : Kairouan	60,870	225,720	2287,630	2553,010	1486,400	1104,030	1404,400	2853,180	2174,670	2179,880	1739,870	2146,640
13 : Kasserine	,000	185,670	2196,140	2421,580	1442,850	1121,260	1385,670	2758,010	2005,340	2115,030	1588,100	1993,030
14 : Sidi Bouzid	185,670	,000	3337,570	3589,110	2508,020	1892,390	2326,460	4029,080	3202,210	3271,840	2576,890	3131,840
15 : Sousse	2196,140	3337,570	,000	13,300	174,790	268,900	236,310	235,890	103,580	150,910	99,900	170,190
16 : Monastir	2421,580	3589,110	13,300	,000	265,550	368,260	325,070	241,290	118,240	192,510	123,220	190,430
17 : Mahdia	1442,850	2508,020	174,790	265,550	,000	162,630	170,480	487,540	150,430	241,240	169,110	254,340
18 : Sfax	1121,260	1892,390	268,900	368,260	162,630	,000	198,950	713,970	404,040	417,850	226,820	465,230
19 : Gafsa	1385,670	2326,460	236,310	325,070	170,480	198,950	,000	262,000	227,950	90,280	119,290	130,420
20 : Tozeur	2758,010	4029,080	235,890	241,290	487,540	713,970	262,000	,000	238,750	54,700	264,330	94,100
21 : Kébili	2005,340	3202,210	103,580	118,240	150,430	404,040	227,950	238,750	,000	132,770	71,520	81,050
22 : Gabès	2115,030	3271,840	150,910	192,510	241,240	417,850	90,280	54,700	132,770	,000	130,290	35,900
23 : Medenine	1588,100	2576,890	99,900	123,220	169,110	226,820	119,290	264,330	71,520	130,290	,000	81,450
24 : Tataouine	1993,030	3131,840	170,190	190,430	254,340	465,230	130,420	94,100	81,050	35,900	81,450	,000

\* Matrice de dissimilarité